



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015 à 17h30



SOMMAIRE



- | | |
|--|------|
| 1 – ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. | P 07 |
| 2 – ADMINISTRATION GENERALE - Commerce – Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l’année 2016 – Avis du conseil municipal. | P 07 |
| 3 – ADMINISTRATION GENERALE - Plan hivernal 2015-2016 – Mise en œuvre mutualisée entre l’Agglomération Côte Basque-Adour et les villes d’Anglet, Bayonne et Boucau. | P 16 |
| 4 – REGIE DES EAUX - Expérimentation de la tarification sociale de l’eau – Modalités de mise en œuvre. | P 19 |
| 5 – REGIE DES EAUX - Vente d’eau aux abonnés du service de l’eau potable – Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2016. | P 21 |
| 6 – REGIE DES EAUX - Redevances et prestations de services – Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2016. | P 22 |
| 7 – CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM – Exposition « Apollo 4 » – Convention de partenariat avec l’association La Maison. | P 22 |
| 8 – CULTURE ET PATRIMOINE - Secteur sauvegardé – Modification n° 2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) – Demande de mise à l’enquête publique. | P 23 |

9 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l’État pour validation.	P 32
10 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d’un dessin de Paul Bazé par Monsieur Jean-Michel Lacoste.	P 33
11 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d’un tableau de Léon Bonnat par la Société des Amis du musée Bonnat-Helleu.	P 34
12 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d’un dessin de Tony Robert-Fleury représentant l’arrestation de Charlotte Corday et demandes de subventions.	P 34
13 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d’un tableau d’Achille Zo représentant une vue de Bayonne et demandes de subventions.	P 34
14 – CULTURE ET PATRIMOINE - Hommage à Roland Barthes – Contrat de dépôt de l’exposition « Roland Barthes à Bayonne : Il n’est pays que de l’enfance » avec la commune d’Urt.	P 35
15 – CULTURE ET PATRIMOINE - Concert du 20 décembre 2015 à la salle Lauga – Convention de partenariat avec l’association Novae.	P 35
16 - CULTURE ET PATRIMOINE - Pôle d’archives de Bayonne et du Pays basque – Avenant n° 3 à la convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour la gestion des archives communales.	P 36
17 – CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Demande de subvention auprès de l’Office Public de la langue basque (OPLB).	P 36
18 – CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Actualisation des tarifs.	P 36
19 – DEVELOPPEMENT DURABLE - Création et exploitation d’un réseau de chaleur – Construction de la chaufferie bois – Autorisation de dépôt des dossiers d’urbanisme.	P 37
20 – DEVELOPPEMENT DURABLE - Création et exploitation d’un réseau de chaleur – Convention tripartite Dalkia/SVD41, Habitat Sud Atlantic et Ville de Bayonne pour la mise à disposition d’installations.	P 38
21 – ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Plaine d’Ansot – Plan de gestion – Demande de subvention pour l’année transitoire 2016.	P 38
22 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Approbation de la Charte des temps périscolaires.	P 39
23 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Forfait communal – Année scolaire 2015-2016.	P 42

24 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2015-2016.	P 44
25 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention de partenariat avec la société Studyrama pour le Bureau Information Jeunesse.	P 45
26 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention de partenariat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain pour l'Espace socio-culturel municipal.	P 45
27 – POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de ville de l'Agglomération Côte Basque-Adour 2015-2020 – Convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires au profit d'Habitat Sud Atlantic.	P 46
28 – URBANISME - PNRQAD – Ilot 12 - Acquisition d'un immeuble sis 26 rue Victor Hugo – Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.	P 47
29 – URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	P 47
30 – FINANCES - Exercice 2015 – Budget principal – Décision modificative n° 2.	P 49
31 – FINANCES - Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 2.	P 50
32 – FINANCES - Exercice 2015 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 2.	P 50
33 – FINANCES - Exercice 2015 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative n° 2.	P 52
34 – FINANCES - Temporada – Bilan de la saison 2015 et perspectives 2016.	P 53
35 – FINANCES - Exercice 2015 – Budgets principal et annexes – Admission en non-valeurs.	P 54
36 – FINANCES - Exercice 2015 – Budgets principal et annexes – Approbation des montants pour les provisions comptables.	P 56
37 – FINANCES - Exercice 2015 – Subventions aux associations.	P 55
38 – FINANCES - Remises gracieuses de créances.	P 58
39 – FINANCES - Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.	P 58
40 – FINANCES - Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2016.	P 61
41 – FINANCES - Versement d'avances sur subventions et sur participations par anticipation au vote du budget primitif 2016.	P 62

42 – FINANCES - Cimetières – Actualisation des tarifs de concessions funéraires.	P 63
43 – EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS – Animations de Noël – Conventions de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat des Pyrénées-Atlantiques et l’association Le Marché Equitable de Bayonne.	P 63
44 – EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS – Maison des associations – Actualisation des tarifs de location applicables au 1 ^{er} janvier 2016.	P 64
45 – PORT DE BAYONNE – Enquête publique – Avis du conseil municipal sur le projet d’extension de l’aciérie et la construction d’un laminoir à chaud par la société Celsa sur les communes de Tarnos et de Boucau.	P 64
46 – FONCIER – Acquisition à la société ICF Habitat Atlantique d’une parcelle située 32 avenue Camille Delvaile.	P 72
47 – FONCIER – Convention de mise à disposition par l’EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis 16 et 17 quai de Lesseps – Avenant n° 4.	P 72
48 – FONCIER – Convention de mise à disposition au profit du CCAS de locaux sis 16 et 17 quai de Lesseps - Avenant n° 4.	P 76
49 – FONCIER – Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AY 334 sise 8 impasse de la Porcelaine.	P 76
50 – FONCIER – Cession à Habitat Sud Atlantic de la parcelle cadastrée AY 334 sise 8 impasse de la Porcelaine.	P 76
51 – FONCIER – Régularisation foncière avec la copropriété Résidence Plein Ciel sise avenue de Mounédé – Rectification d’erreur matérielle par procès-verbal interne du cadastre.	P 76
52 – FONCIER – Cession à la SARL Bousquet de la parcelle AN 46 sise rue la Cale.	P 77
53 – FONCIER – Locaux « L’Autre cinéma » - Exonération de loyer pour l’association Cinéma et cultures et prolongation de la durée de la convention d’occupation.	P 78
54 – FONCIER – Regroupement des salles de cinéma art et essai quai Amiral Sala – Protocole transactionnel avec Madame Virginie Coumont pour indemnisation de préjudice.	P 80
55 – FONCIER – Conventions d’occupation terres et ferme Uhaldia plaine d’Ansot par la Société Civile d’Exploitation Agricole (SCEA) Mélisse et Compagnie - Demande d’exonération de redevances.	P 81
56 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.	P 82
57 – RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition d’agents municipaux dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Mixte d’Aménagement de la Zone d’Ametzondo (SMAZA).	P 82

58 – SPORTS – Réalisation d'un pôle football sur le complexe sportif de La Floride – Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.	P 82
59 – SPORTS – Installations sportives – Adoption des tarifs de location applicables au 1 ^{er} janvier 2016.	P 84
60 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d'activité 2014.	P 85
61 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2014.	P 85
62 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activité 2014.	P 85
63 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussary-Pays Basque – Rapport pour l'année 2014 des représentants de la Ville au conseil d'administration.	P 85
64 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2014 du représentant de la ville.	P 86
65 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Société Locale d'Epargne Pays Basque – Rapport d'activité pour l'année 2014-2015.	P 86
66 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES – Procivis Aquitaine Sud - Rapport du représentant de la ville au conseil d'administration pour l'année 2014.	P 86



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015 à 17h00

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde (jusqu'à la délibération n° 42), Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n° 36), adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin (jusqu'à la délibération n° 8), M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc (à partir de la délibération n° 2), M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel (à partir de la délibération n° 37), Mme Chabaud-Nadin à M. Neys (à partir de la délibération n° 9), Mme Meyzenc à Mme Durruty (pour la délibération n° 1), Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde à partir de la délibération n° 43.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



M. le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place le plus rapidement possible pour commencer cette séance du conseil municipal que nous avons avancé d'une demi-heure comme vous le savez, pour une contrainte que vous connaissez aussi. Je vous remercie aussi d'ailleurs de faire en sorte les uns et les autres, que nous puissions être donc au stade Jean Dauger pour ceux que ça intéresse à 20h45, c'est-à-dire tout le monde, à neuf heures moins le quart et bien évidemment chacun pourra intervenir comme il l'entend, mais ça serait parfaitement bien que l'on puisse être aujourd'hui habité par un esprit de synthèse. Ça s'applique aussi à moi. Je demande à M. Etienne Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

Appel effectué par M. Boutonnet.

M. le Maire : Merci, M. Boutonnet de cet appel des présents. Je vous propose mes chers collègues, avant même de commencer cette séance réglementaire du conseil municipal, d'observer ici à Bayonne comme on le fait dans beaucoup d'autres lieux en France, une minute

de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre dernier à Paris. Je vous propose que nous nous levions pour cette minute de silence.

Minute de silence.

Je dois d'abord vous faire part de ce que nous ne pouvons pas ce soir, approuver les procès-verbaux des séances des 15 octobre et 10 novembre 2015, la transcription des procès-verbaux représente un travail considérable pour les services. Ils le font avec beaucoup d'attention, de précision, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas été en situation aujourd'hui de vous présenter ces deux PV ; ça sera le cas bien sûr à la prochaine séance, on peut vous l'assurer.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Je vous propose de passer immédiatement à la lecture des rapports. Le premier rapport me revient, il s'agit pour moi de rendre compte des décisions prises dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du conseil municipal. Vous avez reçu la liste dans ce rapport de l'intégralité des décisions que j'ai prises entre le 28 septembre 2015 et le 24 novembre 2015, voire même au-delà. Je pense que vous en avez pris connaissance et si bien évidemment il y avait de votre part des demandes d'explications, je tenterais d'y apporter une réponse. S'il n'y en a pas, je considère donc que j'ai satisfait à cette obligation de compte-rendu.

Pas de vote.

Le rapport n° 2 est présenté par Madame Durruty.

2. Commerce – Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2016 – Avis du conseil municipal.

Mme Durruty : La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, modifie les dispositions du code du travail relatives aux dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail. Concernant les dérogations accordées par le maire, le nombre maximum est porté de cinq à douze par an, la liste des dimanches devant être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Le maire doit dorénavant saisir le conseil municipal pour avis et lorsque le nombre de ces demandes excède cinq, l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre, pour cette fois avis conforme.

Les propositions de dérogations pour l'année 2016, classées par type d'activité et découlant des demandes effectuées par les structures représentatives, à savoir Office de commerce, associations de commerçants, fédérations professionnelles, sont présentées en note explicative de synthèse et correspondent à des moments forts d'activité : soldes, rentrée scolaires, fêtes de fin d'année. Compte tenu des effets positifs attendus pour le commerce bayonnais, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'ensemble des demandes de dérogations au repos dominical proposées.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. Y a-t-il sur ce dossier des demandes d'explications ou des contributions ? Mme Aragon, vous avez la parole.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport n° 2 sur la dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2016 m'amène à poser une question : dans quelle société voulons-nous vivre ? Une société de marchandisation généralisée, de concurrence permanente, dans laquelle le principal acte social est la consommation ou une société dans laquelle on préserve du temps pour le vivre ensemble, la culture, la famille, le sport ou tout simplement le repos ? La loi sur le repos hebdomadaire du dimanche date de 1906, à l'époque elle avait été votée à l'unanimité. Ce jour de repos partagé par tous a constitué un des piliers de l'organisation du temps de notre société durant un siècle. Quelle raison impérieuse nécessite cette remise en question du rythme de la vie sociale ? La relance économique ? L'effet bénéfique sur l'emploi ?

Doit-on chercher la réponse dans la stratégie de développement commercial pour le centre-ville que vous avez fait réaliser par la Société Bérénice pour 35 860 € HT ou dans l'élaboration du schéma de développement touristique réalisée par la société In Extenso CH pour 44 200 € HT, études que vous mentionnez dans le rapport n° 1. J'en profite, d'ailleurs, pour vous demander de nous communiquer les conclusions de ces travaux à l'occasion.

L'ouverture des magasins le dimanche ne créera ni richesse, ni emplois. Les achats effectués le dimanche ne le seront pas en semaine. Dans un premier temps, les commerces ouverts le dimanche gagneront quelques parts de marché sur ceux qui restent fermés, mais la généralisation sera rapide et le pouvoir d'achat des consommateurs n'étant pas extensible, l'avantage sera rapidement neutralisé. L'ouverture le dimanche exacerbera la concurrence entre les commerces et les quartiers de la ville. Cette concurrence peut y compris avoir une conséquence néfaste sur l'emploi dans les commerces situés dans des quartiers moins touristiques. La concurrence viendra également des commerces spécialisés de périphérie, des grandes surfaces et des autres communes de l'agglomération. Bref, nous entrons dans l'ère de la semaine des deux samedis.

Ce jour supplémentaire travaillé entraînera une majoration de salaire pour les travailleurs qui, malgré ce que dit le texte de loi, n'ont pas vraiment le choix mais seulement tant que le caractère de cette ouverture reste exceptionnel. La remise en question du repos dominical dans le commerce touchera rapidement d'autres secteurs : les entreprises de nettoyage, de sécurité, certains services bancaires, des moyens de transports supplémentaires mais aussi des crèches, des services de garde d'enfants...

L'ouverture des commerces le dimanche est déjà autorisée cinq dimanches par an pour répondre aux périodes festives ou commerciales. En sollicitant des dates supplémentaires de dérogation au repos dominical, les petits commerçants bayonnais cherchent une solution pour retrouver le chiffre d'affaires qui leur permettrait de rentabiliser leur activité. Mais élargir la période d'ouverture ne compensera pas le manque de vision de la municipalité et l'absence de stratégie commerciale ambitieuse.

Nous voterons, à une exception, contre ce rapport.

M. le Maire : Merci Mme Aragon. Madame la Députée, vous avez demandé la parole.

Mme Capdevielle : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, c'est la première fois dans l'histoire de notre conseil municipal que nous tenons un débat sur les dérogations au repos dominical et ce en application directe de la loi dite Macron. J'étais membre de la commission spéciale qui a examiné ce texte à l'Assemblée Nationale, ce n'est qu'une toute petite partie de ce texte.

Je tiens à rappeler en préambule que ce texte, ce nouveau texte, comporte des avancées, sociales d'abord, je vais m'en expliquer, démocratiques, on le voit aujourd'hui et ensuite territoriales, pour un territoire comme le nôtre, c'est aussi important. La volonté du législateur a consisté à s'adapter aux habitudes de nos territoires dans le respect de nos valeurs. Et nos valeurs, c'est que le dimanche reste toujours un jour non travaillé : un jour réservé à la vie familiale, à la vie sociale, à la vie associative et au repos. Pour autant il faut aussi être sincère et pragmatique. Il y avait deux raisons principales pour lesquelles il s'agissait de réformer. D'abord, parce que la législation antérieure avait créé des inégalités profondes entre l'ensemble des salariés qui travaillaient le dimanche. Ensuite parce que dans certains territoires, et particulièrement comme le nôtre, les modes de vie nous ont amenés à porter de nouvelles exigences pour s'adapter aussi au mode de vie de nos concitoyens. On le sait, le commerce électronique a envahi le marché, entraînant une concurrence extraordinaire et créant une rupture avec le passé.

La législation précédente, encore applicable, était totalement injuste et inadaptée, je m'en explique. Nous avons 5 régimes, je dis bien régimes dérogatoires au principe du repos dominical qui existait donc jusqu'en 2015.

On avait d'abord les PUCE, périmètres d'usage de consommation exceptionnelle : c'était des zones de non-droit, totalement discriminantes et injustes où les salariés n'avaient aucune protection.

Deuxième régime dérogatoire : des zones touristiques et thermales dans lesquelles le travail du dimanche était de plein droit pour tous les salariés, sans aucune dérogation, sans aucune discussion, sans aucun accord collectif et sans aucune augmentation de salaire. Aucune contrepartie n'était exigée par la loi.

Troisièmement, nous avons des dérogations préfectorales permanentes de droit dans des zones comme la nôtre par exemple, qui permettaient de répondre à la spécificité de certaines activités : fleuristes, animaleries. Même chose que pour les zones touristiques et thermales : sans aucune compensation.

Quatrième point : les commerces alimentaires. Partout en France, autorisés tous à ouvrir le dimanche jusqu'à 13h00 sans obligation d'accord partenarial, sans obligation de contrepartie, sans garantie du volontariat mais seulement, c'était la seule compensation, un repos compensateur au profit des salariés.

Et ensuite, la dernière dérogation au principe du repos dominical, c'était les fameux cinq dimanches du maire, que vous accordiez, Monsieur le Maire, que vous pouviez accorder, un, deux, trois ou quatre ou zéro, sans volontariat du salarié et sans obligation d'accord collectif sur les compensations.

Voilà quel était l'état du droit avant la loi Macron, c'est-à-dire un véritable maquis de réglementations incohérentes entre elles, complexes et totalement injustes, facteur d'inégalités entre les territoires, facteur d'inégalités entre les salariés.

Et moi je considère qu'aujourd'hui, cette nouvelle législation clarifie, simplifie et surtout elle confirme le principe du repos dominical. Et en légiférant en fait et en écrivant directement dans la loi, « s'il n'y a pas d'accord partenarial, il n'y a pas d'ouverture et l'administration n'autorise pas l'ouverture », désormais, les salariés disposent d'un véritable droit de veto dans la conclusion de l'accord, puisqu'il faut qu'il y ait 2/3 des salariés concernés qui soient d'accord. Les contreparties devront désormais et c'est dans la loi, contenir des majorations de salaire et je dis bien pour tous les salariés ; zones touristiques, zones hautement touristiques, PUCE, autorisations préfectorales, peu importe, partout il doit y avoir des contreparties. L'obligation de déclarer le volontariat se fait désormais par écrit. Cet accord est toujours réversible à n'importe quel moment, même si l'ouverture est liée à un arrêté municipal. L'accord écrit du salarié est obligatoire, ce qui n'était pas le cas au préalable. Donc en inscrivant le volontariat dans la loi et sans accord pas d'ouverture partout sur l'ensemble du territoire et pour tous les salariés, je

considère pour ce qui me concerne d'un progrès social et le débat parlementaire a enrichi la loi, c'est-à-dire qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, via un accord d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir dans les entreprises de moins de onze salariés. On est très concerné ici et l'accord doit être soumis à un référendum, c'est-à-dire qu'il y a véritablement une discussion partenariale, il doit y avoir nécessairement... la procédure est soumise donc à un référendum dans l'entreprise.

La deuxième avancée, moi je considère qu'elle tient à la démocratie locale et c'est d'ailleurs le débat parlementaire qui a permis justement d'avoir ce débat parce que ce n'était pas originellement dans le texte. Ce n'est plus désormais le maire qui décide seul, mais c'est désormais le conseil municipal de zéro à cinq et passant de cinq à douze, ce qui est normal, c'est l'intercommunalité puisque bien évidemment ça peut impacter sur les intercommunalités et les territoires qui sont voisins de notre intercommunalité. Donc ce sont désormais les élus municipaux qui sont les détenteurs de ces choix, c'est nous qui décidons très clairement l'ouverture de zéro à cinq pour ce qui nous concerne ici au conseil municipal, avec un débat.

La troisième avancée concerne, ce que je pense vraiment une avancée, les surfaces alimentaires de plus de 400 m² désormais, ce n'est pas rien parce que je peux vous dire que j'en ai reçu des lettres à ce sujet, tous les salariés, je dis bien tous les salariés auront droit à une compensation, et on l'a rajouté dans le texte, qui ne peut pas être inférieure à 30 % du salaire. Actuellement, c'est zéro, c'est zéro pour tous les commerces de plus de 400 m².

Donc en l'espèce, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, chers collègues, je vois que vous avez procédé à une large concertation. C'est que vous avez respecté l'esprit de la loi, je dirais de manière extrêmement large, avec donc les commerces bayonnais, les associations de commerçants et les partenaires. C'est ça qui est intéressant, c'est-à-dire en fait de le faire à la carte ; on voit bien : tout le monde ne veut pas ouvrir douze dimanches. Il y en a qui ont besoin de deux, il y en a qui ont besoin de trois. On voit bien les périodes qui sont concernées : l'été quand la ville est pleine, à Noël comme c'est le cas actuellement. D'évidence à Bayonne, ici l'objectif consiste à capter les consommateurs d'ici et les consommateurs d'ailleurs, quand ils sont là, quand ils viennent ici pour visiter le musée Basque, pour visiter cette magnifique Ville d'Art et d'Histoire, c'est-à-dire ceux qui viennent, pardon de le dire ainsi, mais ceux qui viennent ici, qui sont là et qui sont susceptibles de consommer parce qu'il y a de l'animation, parce que les commerces sont ouverts. De toute façon, on le voit bien l'été, il suffit de voir cet été comment notre ville a attiré vraiment des touristes. Les touristes vont là où c'est ouvert, là où il y a de l'animation, là où il y a du patrimoine et là aussi où il y a une politique d'accueil. Evidemment que le commerce en centre-ville y participe pleinement.

Alors pour l'ensemble de ces raisons, parce que les nouvelles dispositions légales, je considère vraiment qu'elles apportent un mieux-disant social avec des contreparties pour tous les salariés, désormais tous les salariés et sur l'ensemble du territoire, il n'y a plus de territoire où il y aura des dérogations, qu'il y ait un souci d'équité et un souci d'égalité, un souci également de démocratie locale avec consultation des commerçants et un dialogue au sein du conseil municipal, aussi un souci de protection de nos territoires et du petit commerce, et bien moi, pour ce qui me concerne, je donnerai un avis favorable.

M. le Maire : Merci Madame Capdevielle. Monsieur Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais donner une explication de vote par rapport à ce rapport. Vous nous proposez de donner un avis favorable à l'ensemble des dérogations au repos dominical exprimées par différentes structures représentant les commerces de détail.

Difficile de donner un avis sur une telle demande, sans s'interroger dans le même temps sur le sens même du repos dominical et faire lien avec le débat de fond qui avait prévalu au moment de l'adoption de la loi Macron. En effet, c'est une loi plus que centenaire qui pour des raisons historiques et culturelles fixe le repos hebdomadaire au dimanche. Dans les faits, de nombreuses dérogations existent déjà, et j'ai lu récemment que c'est déjà plus de huit millions de Français qui travaillaient le dimanche de manière habituelle ou occasionnelle. Le débat sur le bien-fondé d'élargir encore ces possibilités de travailler le dimanche traverse la société. La réalité des effets économiques sur l'augmentation des chiffres d'affaires et la création d'emplois, brandie par certains est dans le même temps contestée par d'autres qui rappellent que l'ouverture d'un commerce un jour de plus n'a vraiment un impact que si les concurrents sont fermés au même moment. C'est basique mais encore faut-il le rappeler. De nombreuses études rappellent aussi qu'élargir les plages d'ouverture des magasins n'a malheureusement pas pour effet d'augmenter dans le même temps le pouvoir d'achat de leurs clients.

Si l'impact économique est douteux, dans de nombreux cas l'impact social est, de mon point de vue, contestable. A la fois pour l'employeur, le salarié ou le commerçant individuel. N'est-il pas précieux pour l'équilibre de la vie familiale qu'un maximum de parents puisse disposer d'un même jour de repos ? N'est-il pas important pour la dynamique des activités citoyennes et associatives qu'un maximum de personnes puisse disposer d'un même jour de repos ? La beauté du patrimoine du centre-ville bayonnais a-t-il besoin de s'appuyer sur des commerces largement ouverts pour s'offrir aux promeneurs du dimanche ? Les dérogations déjà existantes nous permettent d'assouvir largement les besoins des consommateurs. Je ne pense pas qu'il soit absolument nécessaire d'en rajouter, ni à Bayonne ni ailleurs. Et j'émettrai donc un avis défavorable à ces demandes supplémentaires.

M. le Maire : Merci M. Iriart. M. Nogues, vous avez la parole.

M. Nogues : Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, je souhaite apporter mon petit grain de sel, ma collaboration à ce débat fort intéressant.

Je voterai contre cette délibération, car il y a une mise en concurrence déloyale entre les petits commerces et la grande distribution ou les grandes enseignes. En effet, tout le monde sait que les petits commerces, notamment bayonnais, ont très peu ou pas du tout de salariés, ce qui signifie pour ces salariés, une impossibilité de repos dominical, et surtout une impossibilité de vie de famille. Les enfants n'ont pas école le dimanche, n'ont-ils pas le droit d'avoir avec eux leur père ou leur mère ? Je vous le demande. Depuis toujours, les grandes enseignes ou la grande distribution développent ou ont recours à la précarité : contrats de travail sur un volume horaire hebdomadaire ou mensuel insuffisant, permettant uniquement la subsistance ou la survie économique de leurs employés, recours à l'intérim, aux étudiants, etc. De ce fait, ils peuvent multiplier les ouvertures, le dimanche, puisqu'ils font tourner leurs équipes. En ayant organisé en amont au sein même de leurs entreprises, la précarité de l'emploi, ils obligent ainsi leurs salariés exploités, sous-payés, à travailler le dimanche sur la base du soi-disant volontariat. Si on gagne décemment sa vie, en semaine, on n'a pas besoin de travailler le dimanche.

Je conclurai en disant que mes camarades de la liste « Bayonne l'Humain d'abord », et moi-même, nous sommes fermement opposés à la loi Macron, du 06 août 2015, sur le travail du dimanche. Et donc, en toute logique, je ne peux voter que contre cette délibération n° 2, qui en est l'application sur la commune de Bayonne. Et je finirai en disant : non à l'esclavage des temps modernes et oui aux activités familiales et de loisirs, le dimanche. Voilà. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci M. Nogues. On aurait été surpris si ce rapport ne vous avait pas inspiré. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Alors je demande à Mme Durruty de bien vouloir répondre.

Mme Durruty : L'ensemble des questions posées pourrait justifier de très longs débats, mais je vais malgré tout essayer d'être synthétique.

D'abord en vous disant mes chers collègues de l'opposition, que nous nous trouvons ce soir dans une situation assez paradoxale, à savoir de voir tout simplement demandé par notre délibération, l'application d'une loi qui a été portée par le gouvernement que vous défendez, vous-même et qui clairement... les débats aujourd'hui ne sont pas ceux de l'assemblée nationale, mais tout simplement l'objet de la délibération, c'est bien de décider comment à Bayonne va être appliquée cette loi qui a été votée, portée et adoptée par le gouvernement que vous défendez.

Ceci étant dit, moi je crois, pour revenir aux propos de Mme Aragon concernant l'opportunité ou non de l'ouverture, clairement, aujourd'hui, Mme Capdevielle l'a largement évoqué, c'est une large concertation qui nous a permis de vous proposer aujourd'hui, pour 25 codes NAF différents, des demandes d'autorisations qui sont d'ailleurs, si vous avez pris le temps de les étudier en détail, très différentes les unes des autres. Et d'ailleurs, M. Nogues, je me permets de signaler par exemple, le grand magasin n'a demandé que cinq autorisations et non pas douze comme d'autres secteurs d'activité. Certains secteurs d'activité ont demandé aussi des ouvertures au nombre de cinq, sur la base d'un accord national, de façon à ce que tout simplement il puisse y avoir une application nationale de cette possibilité que donne l'ouverture du dimanche.

Donc aujourd'hui, Mme Aragon, la vraie réalité c'est : si les commerçants demandent à ouvrir, c'est qu'ils considèrent qu'effectivement cette ouverture peut créer des opportunités de consommation et répondre aux besoins des consommateurs. Parce que dans aucun des propos, hormis celui de Mme Capdevielle que je salue, il est évident que la vraie question est : quelle est la demande ? Et aujourd'hui, quelles sont aussi les modes de consommation des consommateurs ? Un seul chiffre, à échéance 2017, 20 % du commerce sera fait par du commerce en ligne. Chez les jeunes, le poids de ce commerce en ligne est bien plus important. Donc aujourd'hui, ce n'est pas nous qui décidons, ce ne sont pas les élus, qui que nous soyons, c'est bien le consommateur. Ça c'est un point essentiel.

Deuxième point par rapport à cette opportunité ou non d'ouverture. Nous avons la chance, on l'a vu ne serait-ce que dimanche dernier, d'avoir une ville qui répond de façon extraordinaire aux opportunités festives, événementielles et qui fait qu'à un moment donné, on a des apports de population que beaucoup nous envient et qui n'ont rien à voir avec ce que malheureusement beaucoup d'autres villes de même taille ne peuvent justifier. Je vous donnerai un seul chiffre : dimanche dernier, tout le monde a constaté le succès de nos animations, notamment la grande roue et pas que la grande roue et le monde qui a afflué de la ville, y compris la clientèle espagnole en très grand nombre, dimanche dernier, l'Office de tourisme a reçu 1 500 visiteurs. Aurait-il été cohérent que l'office de tourisme soit fermé alors que la ville regorgeait de monde ? Et bien non. Non, tout simplement non, alors que nous n'étions pas en plein été. Alors je le répète, aujourd'hui l'objectif, l'enjeu qui est le nôtre, c'est bien de répondre aux besoins des consommateurs.

Deuxième élément essentiel, Mme Capdevielle l'a dit, les employés sont aujourd'hui sollicités et peuvent refuser cette ouverture le dimanche. Donc c'est bien sur la base d'un accord préalable que ces ouvertures ont lieu ou non. Et je peux vous dire que dans mon secteur d'activité, même

si vous l'avez vu peut-être, ce ne sont que cinq jours qui sont sollicités pour des raisons qu'un jour je suis prête à vous expliciter, mais il est certain que ces jours, et bien c'est vrai qu'il y a des collaborateurs qui sont volontaires, parce que le delta supplémentaire de rémunération est loin d'être négligeable et constitue un apport pour lequel ils sont très intéressés.

Donc pour ce qui me concerne, je voudrais terminer en vous disant qu'aujourd'hui, d'abord nous devons délibérer, vous l'avez tous bien compris, avant le 31 décembre pour l'année 2016. C'est une année, on peut dire, test. Il est évident qu'aucun commerce ne restera ouvert dans les années futures si par cas ces ouvertures montraient qu'elles n'avaient pas d'efficacité. Donc nous délibérons, il y aura une évaluation et l'Office de commerce bien évidemment sera là pour évaluer. Et donc c'est la transition que je voulais faire sur la fin de mon propos, vous dire, vous avez osé Mme Aragon dire que nous n'avions pas de stratégie, que nous avons une absence de stratégie ambitieuse sur le commerce. Je sais que vous suivez avec beaucoup d'attention notre stratégie sur le développement du commerce, le repositionnement de l'Office de commerce, actuellement. Maintenant depuis le début de l'année, toutes les semaines, des commissions de travail se réunissent au sein de l'Office de commerce, mettent en place des actions, un tableau de bord est en cours d'élaboration, des compteurs comptent d'ores et déjà aujourd'hui la fréquentation du centre-ville....

Je vais m'arrêter là parce que je pourrais en parler des heures. Très sincèrement, vous ne pouvez pas affirmer gratuitement que nous n'avons pas de stratégie ambitieuse sur le commerce ; c'est bien le contraire et c'est bien ce qui fait qu'à aujourd'hui, vous l'avez vu, de très nombreux pas-de-porte et de très nombreux commerçants surtout sont accueillis dans la ville. Il y en a un petit peu partout, il y a très peu de commerces vacants dans l'hyper centre et quoi qu'il en soit, l'étude à laquelle vous avez fait référence, est là aussi pour envisager à moyen terme, quelles doivent être les évolutions de notre commerce. Parce que par exemple, lorsqu'aujourd'hui Ikea fait venir près de 40 % de clientèle espagnole dans notre bassin de consommation et donc potentiellement vers notre centre-ville, il est évident que demain les commerçants vont devoir adapter leur horaires par exemple, notamment des jours comme samedi dernier, puisqu'à 19h00 le soir, la ville grouillait de monde, vous l'avez assurément tous constaté.

Donc oui, nous avons une véritable stratégie de développement du commerce bayonnais. Oui, nous avons des éléments tangibles qui nous permettent de dire qu'actuellement Bayonne, notamment grâce au fait qu'il n'y a que 15 % de franchisés dans notre offre et donc du fait de la spécificité de notre ville à aborder les enjeux d'évolution du commerce, quoi qu'il en soit, et vous le savez, nous sommes avec Sylvie Meyzenc engagées quotidiennement sur la mise en place de cette stratégie aux côtés de l'ensemble des associations. Actuellement, il y huit associations de commerçants qui constituent l'offre de notre commerce de centre-ville, donc sincèrement, s'il vous plaît, ne dites pas qu'il n'y pas de stratégie, c'est faux et archi-faux et vous le savez, vous plus que les autres certainement.

M. le Maire j'en ai terminé. Moi je crois qu'il faut qu'on évalue avec l'Office de commerce, ces ouvertures. C'est ce qui sera fait puisque le tableau de bord de toute façon, qui nous permettra d'avoir tous les trimestres une visibilité de l'activité du commerce et de l'évolution de cette activité, permettra aussi de voir selon les dimanches qui sont pointés dans ces autorisations, si vraiment ça correspondait ou non à une demande des consommateurs. Mais on ne peut que le souhaiter parce que c'est vrai que de la part des salariés, de la part aussi des chefs d'entreprise et des commerçants, c'est un effort, bien évidemment qu'ils font par rapport à l'organisation de leur vie familiale, tout le monde en est conscient ici autour de cette table.

M. le Maire : Merci Mme Durruty de ces explications. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? M. Etcheto.

M. Etcheto : Merci M. le Maire, je rassure tout le monde je vais être très court et très synthétique. Je ne discuterai pas la question de la stratégie commerciale, parce que pour moi, comme pour beaucoup de Bayonnais, je n'ai pas grand-chose à redire de ce qu'on en voit actuellement. Donc je crains de devoir continuer à partager l'opinion de Mme Aragon. Quant à la loi Macron, je dirai tout simplement que le débat ce soir n'est pas de savoir si on est pour ou contre la loi Macron. La loi n'oblige pas à donner des dérogations supplémentaires au repos dominical. Elle donne simplement la possibilité aux élus locaux de décider. C'est ce qui se fait aujourd'hui. Et je vous dirai tout simplement que vous choisissez de déroger. Quant à nous, nous aurions été à votre place, nous aurions choisi de ne pas le faire. Voilà les choses sont très claires.

M. le Maire : Vous n'avez pas l'air, M. Etcheto, de faire l'unanimité dans vos rangs. Et le fait de dire que si vous aviez été aux affaires, vous auriez décidé que... Ecoutez, on ne sait pas, vous êtes aujourd'hui dans la minorité.... D'abord, vous seriez aux affaires, et les choses sont différentes lorsque nous sommes aux affaires, et que nous avons en ce qui nous concerne, conscience dans ce que vient de dire Mme Capdevielle, qu'il y a dans le dispositif qui a été prévu par la loi Macron, un plus social. Elle l'a dit, ces régimes divers ne permettaient pas d'assurer effectivement un véritable statut aux salariés. Cette loi certes libéralise la situation, ça ne fait pas de doute, et c'est bien cette dose de libéralisme qui fait des difficultés entre vous, et on sait bien que c'est sur la question du libéralisme que la Droite et la Gauche sont séparées mais je constate aussi que c'est un véritable clivage à l'intérieur de la Gauche. Il suffisait de suivre les débats à l'Assemblée Nationale pour s'en rendre compte. Alors, il y a une majorité à Paris qui a voté cette loi. Nous considérons ici que cette loi, on doit l'appliquer, d'une part parce qu'on vient de constater qu'il y avait un véritable consensus, parce que cela on ne le fera pas contre l'avis des personnes concernées, ça aussi Mme Capdevielle vous l'avez expliqué. Et donc aujourd'hui effectivement devant cette situation, on est bien obligé d'appliquer la loi. Alors, on n'est pas obligé d'appliquer la loi, mais on est quand même conscient que devant une demande de cette nature, on doit appliquer la loi.

Et puis, il y a une autre raison et Mme Durruty l'a fort bien développé. C'est que nous avons, ne vous en déplaise Mme Aragon, une véritable stratégie commerciale dans cette ville, mais on n'a pas la même lecture des choses, c'est normal. Mais il n'empêche que nous avons beaucoup de chalands et pas seulement depuis l'ouverture de la période des festivités qui précèdent Noël, on a beaucoup de chalands dans le centre-ville. C'est un fait. Et nous considérons, pour ce qui nous concerne, que le dimanche est souvent un jour qui est en demi-teinte par rapport à ce qui est l'activité du reste de la semaine. C'est la raison pour laquelle, effectivement, on considère aussi qu'on peut porter à cette ville un peu d'animation le dimanche dans des limites qui sont contrôlées et encore une fois, on n'a pas ouvert ici tous les dimanches. Regardez d'ailleurs les dimanches dont il est question, personne ne les a évoqués. Vous les avez dans le rapport. Vous avez les jours qui précèdent Noël, personne ne va discuter ça. Vous avez pour un certain type de commerce, la période estivale : qui va contester ça ? Et vous voudriez, alors même que les communes voisines, au titre du fait qu'elles sont pour certaines d'entre elles des villes touristiques, puissent elles pouvoir ouvrir et accueillir l'ensemble de ces chalands et en particuliers, les touristes et nous, nous devrions rester fermés en dehors du monde !

Alors, la différence entre vous et nous, c'est que nous voulons rester dans le monde. Voilà. Nous considérons qu'il faut continuer à marcher. Personne n'a ici évoqué que le repos dominical est le jour du Seigneur, vous avez bien raison parce que nous sommes dans un débat laïque. Mais enfin, il pourrait se trouver aussi... je plaisantais, c'était juste pour vous... mais il

n'empêche, non mais c'est une plaisanterie, mais il n'empêche qu'en l'occurrence, on a de véritables raisons lorsqu'on veut défendre l'activité d'une ville, de considérer aussi qu'on peut pour certains commerces, pour autant que les commerçants le demandent, pour autant que les salariés en soient d'accord, sachant qu'en plus de ça, la loi permet d'apporter une protection sociale à ces salariés qui n'existait pas auparavant. Alors moi j'avoue ne pas très bien comprendre. Certes c'est une libéralisation du système, et bien elle est quand même issue de la majorité que vous soutenez.

Il y a un problème, M. Etcheto ?

M. Etcheto : Oui, écoutez M. le Maire, la position du groupe est tout à fait claire. Des avis différents sont apparus en toute transparence parce que nous avons l'honnêteté de nous laisser la liberté de vote et la liberté d'expression sur cette question. On sait parfaitement et je le sais, et vous et moi nous le savons parfaitement puisque nous en avons devisé à l'occasion d'un débat à la sortie du conseil d'agglomération il y a très peu de temps, qu'il y a ici même dans votre majorité municipale, des gens qui ont des avis tout à fait différents de celui que vous avez exprimé de manière unanime, mais vous ne laissez pas la liberté de vote là-dessus à votre groupe, ça c'est votre choix.

M. le Maire : Vous le verrez Monsieur.

M. Etcheto : Ecoutez, je ne vais pas avoir l'inélégance de dévoiler les conversations privées, mais nous savons parfaitement l'un et l'autre, les yeux dans les yeux, ce que nous nous sommes dit à la sortie du dernier conseil d'agglomération avec d'autres personnes présentes ici, sur le sujet.

Deuxième chose, mais je ne veux pas entrer dans le débat en effet parce qu'on ne va pas le refaire, les dérogations existent déjà. Là il s'agit de dérogations supplémentaires. On est bien d'accord. Il y a déjà cinq dimanches pour lesquels... c'est contre les sept dérogations supplémentaires, donc le fait de passer de cinq à douze. Et vous l'avez dit aussi, pour toutes les activités commerciales en particulier celles qui sont en prises avec la vie quotidienne, c'est-à-dire le commerce alimentaire qui peut ouvrir le dimanche matin, soit alors le commerce à finalité touristique comme la restauration et l'hôtellerie n'est pas du tout concerné par ce genre de choses parce que dans la restauration et l'hôtellerie, les dimanches peuvent être travaillés : il s'agit d'un régime tout à fait spécifique. Voilà et de manière générale, vous savez très bien que de toute manière, plus on libéralise, plus on va donner de possibilités aux gros, pas aux petits commerçants, aux gros de lutter à armes inégales. C'est la lutte du pot de fer contre le pot de terre, malheureusement, et évidemment ce ne sont pas les petits commerces et les petits commerçants du centre-ville qui en tireront parti, ni a fortiori, bien évidemment les salariés des grandes et moyennes surfaces. Voilà.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Mme Durruty, un dernier mot et on passe au vote.

Mme Durruty : M. Etcheto, je vous invite simplement à aller discuter avec un commerçant dont je vous donnerai le nom hors micro qui a plusieurs enseignes et plusieurs magasins de petite taille rue d'Espagne, qui ouvre le dimanche et dont le chiffre d'affaires réalisé les dimanches, est un des plus gros de la semaine depuis... bien sûr il faut du temps, mais aujourd'hui, pour rien au monde, il ne fermerait le dimanche, mais nous irons le voir ensemble si vous voulez et vous verrez qu'il y a des commerçants qui se satisfont de cette ouverture, voilà. Donc je crois que là-dessus...

M. le Maire : M. Etcheto, on va mettre fin au débat, parce qu'il faut passer au vote. Et je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des abstentions sur ce rapport ? Il n'y en a pas...

Mme Durruty : Si, Martine Bisauta.

M. le Maire : Mme Bisauta, oui, je savais... Jérôme Aguerre et Florence Destin. Trois. Y a-t-il des votes contre ? Alors les votes contre, les services ont bien noté. Et donc des votes pour, je vous demande quand même de lever la main. Voilà. Donc la délibération est adoptée à la majorité requise. Je vous remercie.

Mme Bisauta, M. Aguerre et Mme Destin s'abstiennent.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas votent contre.

MM. Iriart et Nogues votent contre.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : Le rapport n° 4, Monsieur Arcouet vous devez le présenter et nous en sommes aux modalités de mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau. Je sais le travail que vous a donné.... J'ai sauté le 3, excusez-moi. Je voulais aller trop vite. Le rapport n° 3 concerne le plan hivernal et c'est Mme Lauqué qui va le présenter.

3. Plan hivernal 2015-2016 – Mise en œuvre mutualisée entre l'Agglomération Côte Basque-Adour et les villes d'Anglet, Bayonne et Boucau.

Mme Lauqué : La période hivernale réclame de la part de tous les pouvoirs publics une attention particulière en direction des personnes les plus vulnérables, et tout particulièrement les sans-abri. Une veille saisonnière est ainsi organisée du 1^{er} novembre au 31 mars. Le plan hivernal se traduit donc par une montée en puissance du dispositif d'hébergement généraliste, dédié à la mise à l'abri des publics vulnérables. Pour l'ensemble de la période hivernale, la Ville de Bayonne fait le choix d'une action concertée avec l'Agglomération Côte Basque-Adour, d'une part et avec les Villes d'Anglet et Boucau, d'autre part, pour mettre en place un dispositif d'accueil mutualisé de 20 lits sur le site dit du local Ma Nuit, à Anglet, au sein de locaux propriété de l'Agglomération. Avec la participation financière de l'Etat et le concours direct de l'association Atherbéa qui procèdera au recrutement des veilleurs de nuit formés en accompagnement social, le budget estimatif de l'opération est de 60 835 €. Le portage administratif et financier du dispositif sera assuré par la Ville d'Anglet.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville de Bayonne à hauteur de 9 335 € au bénéfice du CCAS de la Ville d'Anglet et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif susvisé.

M. le Maire : Merci Mme Lauqué. M. Duzert, vous avez demandé la parole.

M. Duzert : Monsieur le Maire et chers collègues. Nous voterons cette délibération avec soulagement. Depuis le début de cette mandature, nous n'avons cessé, ici et au CCAS, de porter la nécessité de la participation de la Ville de Bayonne à la mise à l'abri des publics vulnérables en périodes dites de temps froid. Enfin la Ville de Bayonne y participe même si la mise en place se fait par un travail dans l'ACBA et non pas de l'ACBA. Nos interventions multiples et répétées auprès de l'Etat et de ses services n'y sont pas étrangères, certainement. La réouverture de la maison Ma Nuit, qui était déjà utilisée dans les mêmes conditions jusqu'en 2012, crée les conditions pour augmenter les places disponibles. Les populations concernées

existent, les solutions aussi, mais nous ne sommes pas encore prêts pour répondre aux besoins qui se feront très certainement sentir. Pour rappel, 67 places pour l'hiver 2013, 55 pour 2014, 39 pour 2015, et donc à première vue 46 environ pour l'hiver 2016. Bayonne, d'après les comptes n'y intervient que pour 8 places pour la 1^{re} fois depuis de nombreuses années. Il nous faudra aller plus loin.

Nous sommes prêts à continuer à faire des propositions en conseil municipal, au CCAS, et à la commission Action éducative et Solidarité, la composante Action Educative s'étant réunie 5 fois, nous attendons toujours la 1^{re} convocation de la composante Solidarité.
Je vous en remercie.

M. le Maire : Merci M. Duzert. Mme Lauqué, voulez-vous répondre aux questions de M. Duzert ?

Mme Lauqué : Pour répondre à votre deuxième question, M. Duzert, la commission Solidarité se réunira en début d'année prochaine.

Pour ce qui est du nombre de places, je pense que j'ai été au conseil d'administration d'Atherbea mardi soir, et la direction et le président et les administrateurs qui étaient autour de la table trouvaient tout à fait satisfaisant cette mutualisation des trois villes qui sera quand même, je pense, beaucoup plus efficace en étant ouvert du 1^{er} décembre au 31 mars, qu'une opération ponctuelle que nous aurions pu faire et que M. le Maire avait proposée l'année dernière et qui n'a pas été d'ailleurs nécessaire, aux dires de M. Elichiry, le directeur d'Atherbea. Donc, je pense que cette année, ça sera plus efficace.

M. le Maire : Mme Lauqué, merci. M. Duzert, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Duzert : Oui, donc nous prenons acte que la composante Solidarité va enfin se réunir au bout de deux ans. Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas participer aux réunions, elles n'ont pas eu lieu. Donc déjà c'est un.

De deux, nous maintenons que nous avons manqué (trop facile je sais !), quand on a fait plus de 55 nuitées en moyenne en 2014, et connaissant la population qui existe dans Bayonne et surtout dans ces rues et la très forte précarité, je pense que les propositions seront insuffisantes. Il y a vraiment d'autres besoins, le système d'inscription créant les conditions pour ne pas prendre tout le monde puisque si ces personnes-là ne répondent pas, effectivement elles ne seront pas prises en compte. Donc nous pensons avec conviction et certitude, nous connaissons la rue, vous la connaissez aussi certainement, je le sais un petit peu quand même, donc il faudra aller plus loin. La Ville de Bayonne n'a rien fait ces dernières années ; donc + 8, mais c'est que la Ville et rien d'autre. Merci.

M. le Maire : Merci M. Duzert. Quant on vous écoute, on a le sentiment que la Ville de Bayonne est la plus à la traîne en matière de solidarité. Vous, vous êtes grotesque sur ce sujet. La Ville de Bayonne consacre dans son budget, vous le verrez prochainement, une somme de 2 700 000 € qui est versée au Centre communal d'action sociale, pour venir en aide aux personnes qui sont en difficultés. Nous intervenons sur les domaines les plus divers. Je ne veux pas faire ici la liste que vous connaissez, des lieux dans lesquels on reçoit les personnes en situation de précarité, entre la Table du Soir, le point Accueil Jour... Je ne fais pas la liste, vous la connaissez et vos collègues aussi la connaissent d'ailleurs, parce que vous connaissez le sujet. On le connaît aussi. Non seulement on le connaît mais en plus de ça, on met en œuvre des politiques et on mobilise les fonds qui sont nécessaires pour parvenir à venir en aide à cette population.

Alors, vous voulez prendre l'exemple du plan hivernal pour dire : « Ecoutez, vous n'en faites pas assez, l'année dernière vous n'avez rien fait, etc. ». Mais c'est faux Monsieur, c'est faux. La Croix Rouge organise des maraudes. Ce sont généralement les maraudes organisées par la Croix Rouge qui permettent d'identifier les lieux et les populations les plus en difficulté. Il y a également des citoyens qui peuvent, en faisant le 115, appeler un service dédié pour signaler la présence de personnes en difficulté et pour pouvoir faire venir les services concernés. Ces maraudes fonctionnent à Bayonne fort bien, parce que la Croix Rouge est à Bayonne. A Bayonne ! Et la Ville de Bayonne, et mon prédécesseur Jean Grenet, avaient fait tout ce qu'ils pouvaient pour faire en sorte, effectivement, que la Croix Rouge puisse déployer ses services le plus possible aux Allées Marines. Ils sont d'ailleurs à l'étroit et le président de la Communauté d'Agglomération que je suis, a mis à disposition de cette Croix Rouge, des locaux supplémentaires pour pouvoir recevoir notamment les stockages de l'épicerie sociale, puisque la Croix Rouge fait aussi de l'épicerie sociale. Bref, nous sommes dans une ville où on met tout en œuvre pour venir en soutien aux personnes en difficulté.

Sur le plan grand froid, mais c'est volontaire de votre part M. Duzert, je pense, il y a trois strates : il y a la première strate c'est le froid, tout simplement, la deuxième strate c'est le grand froid et la troisième c'est l'extrême froid. Alors, nous sommes en train de vous parler là d'un dispositif qu'on met en place pour le froid. Si nous avons des prévisions et Mme Lauqué pourrait mieux le dire que moi-même, et l'année dernière c'est pareil, si on avait eu des indications nous précisant que nous entrons dans une période de grand froid ou de froid extrême, ça n'a pas été le cas. Si ça avait été le cas, nous aurions mobilisé... ce que nous avons précédemment fait, dans la majorité précédente, nous l'avons fait plusieurs fois. On mobilise notamment la salle Lauga. Vous savez qu'au rez-de-chaussée de la salle Lauga, nous disposons de locaux, nous les avons récemment encore visités. On est allé vérifier les conditions dans lesquelles, dans l'hypothèse où on entrerait dans un plan grand froid, et bien vérifier comment on pourrait assurer au mieux ce service. Mais il n'y a aucune espèce de raison de se mettre aujourd'hui dans la situation de l'extrême froid, tant qu'on ne sait pas ce que sera l'hiver. On s'organisera en conséquence. Et d'ailleurs le plan froid, le plan hivernal qu'on met en place là, il est déjà en place : il y a 20 places, là où d'ailleurs il y a obligation d'en faire 15. On en a fait 20. Les personnes l'occupent et qui y sont déjà pour 8 ou 9 d'entre elles ; donc il reste encore une douzaine de places à Anglet, parce que vous le savez ça se trouve à côté des abattoirs d'Anglet dans le secteur du Lazaret. Nous prendrons les dispositions nécessaires s'il s'avérait qu'on entrerait dans cette période-là. Alors moi je vous dis simplement ceci : ne nous faites pas un procès d'intention ! L'année dernière on n'a pas eu besoin de mettre en place le plan grand froid, parce qu'il n'y a pas eu de grand froid. Et ce n'est pas nous qui décidons s'il fait froid, très froid ou un froid insupportable, ce sont des critères que la météo nous signale, suffisamment à l'avance et c'est en fonction de cela que l'on voit. Parce que voyez-vous, on ne va peut-être pas engager des frais, parce que tout ceci a un coût et vous l'avez ici.

Nous avons des personnes qui assurent la surveillance des personnes parce que ce qui est important dans cette affaire, c'est de venir en accompagnement. Il ne s'agit pas simplement d'ouvrir la porte et de se dire « ça y est, nous avons satisfait à notre obligation morale ». Non. On va plus loin que ça. On met en place des dispositifs, du personnel pour assurer l'accompagnement social. Ceci représente un coût, vous l'avez ici dans ce rapport. Vous voyez que l'Etat y participe, vous voyez que nous-mêmes nous y participons au titre du CCAS et la Communauté d'Agglomération, vous saluerez peut-être son travail ici, a mis à disposition le local qui appartient à la Communauté d'Agglomération et essaie d'assurer une espèce de coordination des politiques de solidarité sur ce plan hivernal. C'est la première fois que ça se fait et je pense que ça méritait également d'être souligné.

Oui, M. Duzert. Un petit mot et puis on va passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions.

M. Duzert : Oui, un petit mot. Je vous ai rappelé que nous allons le voter. Donc déjà et d'un.

M. le Maire : Et bien je m'en doutais quand même.

M. Duzert : Vous avez le droit. Si on doit s'envoyer des noms d'oiseaux, à « grotesque » je vous répondrai « vous venez de sortir le catalogue ». Donc, on va peut-être arrêter ce jeu-là.

J'ai bien parlé de mise à l'abri, seulement. Donc on ne va peut-être pas aller dans un tel débat, mais je vous rappelle que les années précédentes, la Ville de Bayonne n'a rien fait dans cette mise à l'abri. On en a discuté en CCAS : rien fait. Par contre, le plan grand froid, extrême froid, bien sûr qu'on sait ce que c'est : c'est à partir de -15. Il y a d'autres besoins, mais vous êtes quasiment prêts, il va falloir courir. Le froid, comme vous l'avez bien dit, la météo on en est tributaire. Par contre vous parlez d'association, ça me fait l'occasion aussi de rebondir sur un petit constat : quand on demande à des associations supplémentaires d'intervenir en supplément de leur activité où elles sont déjà à saturation, par manque de personnel et par manque de moyens (je m'en fiche, je ne demande pas pour Atherbéa en particulier), mais ces associations qui interviennent, il va peut-être falloir réfléchir aux subventions qu'on leur donne, aux moyens financiers pour continuer à aller plus en avant dans cet accompagnement.

Je ne parle bien que de mise à l'abri à l'heure actuelle. Je ne suis pas rentré, moi dans tous les autres débats, nous l'avons assez dit ici, nous l'avons assez dit au CCAS. Le président du CCAS peut le confirmer. Mme Lauqué, on a fait des propositions. Donc voilà, dont acte. Mais nous voterons, avec soulagement j'ai bien dit.

M. le Maire : Merci M. Duzert. Nous allons donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, des votes contre ? Il n'y en a pas non plus, c'est donc à l'unanimité que nous adoptons ce plan hivernal, je vous en remercie. Alors cette fois, c'est bien le rapport n° 4 et c'est bien M. Arcouet qui va nous parler de la tarification sociale de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

4. Expérimentation de la tarification sociale de l'eau – Modalités de mise en œuvre.

M. Arcouet : Afin de renforcer les solidarités entre les personnes, la Ville a formalisé dans son Agenda 21 dès 2012 son souhait de mettre en place une action ambitieuse pour l'accès à l'eau aux plus démunis. Le conseil municipal a donc saisi en décembre 2014 l'opportunité d'engager une expérimentation sur le volet de la tarification sociale de l'eau telle que prévue par la loi Brottes. L'expérimentation, dont la date de fin est aujourd'hui fixée au 16 avril 2018, s'effectuera dans un premier temps dans le cadre d'un système totalement déclaratif, avec un déploiement équitable entre abonnés directs à la Régie des Eaux et résidents des grands ensembles collectifs.

Les caractéristiques du dispositif (conditions à remplir pour être ayant-droit et modalités de tarification) sont décrites en note explicative de synthèse. L'estimation du coût annuel de l'opération est de l'ordre de 130 000 € HT. La structure actuelle du budget est à même de supporter temporairement cette charge et il ne sera pas nécessaire d'augmenter spécifiquement le tarif de l'eau pour assurer l'équilibre de l'expérimentation. La commission consultative des services publics locaux réunie le 26 novembre 2015 ayant émis un avis favorable au projet, il

est demandé au conseil municipal d'approuver ces propositions relatives aux modalités de mise en œuvre de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, pardon M. Duzert.

M. Duzert : Monsieur le Maire, chers collègues, comme chacun dans ce conseil municipal, nous tenons à remercier les services, en particulier de notre régie, pour la qualité du travail effectué et la volonté pédagogique lors de nos échanges. Même si les explications supplémentaires appellent systématiquement les questionnements supplémentaires.

Cette délibération est l'aboutissement d'une proposition que nous avons, nous aussi dans notre programme, et porté dès le conseil municipal du 30 avril par Mathieu Bergé, oui 2014. Nous la voterons. Nous saisissons les commissions et réunions de travail pour porter notre demande d'étude de progressivité des tarifs. L'objectif de cette mesure est de garantir la quasi-gratuité de l'eau pour les usagers qui en feraient une utilisation vitale. Il s'agit d'une tarification en fonction de l'usage qui découle de l'eau. Son but est d'offrir une baisse de la facture en fonction des comportements vertueux et ainsi d'inciter à contrôler la consommation de cette ressource. Il s'agit bien de travailler sur les usagers gros consommateurs et d'aller au-delà du tarif social pour les ayants-droit définis dans l'étude. La connaissance des usagers, encore améliorée lors de cette étude, doit nous permettre d'aller plus loin dans l'accompagnement des usagers en difficulté concernant les risques de coupure et les risques d'impayés. Il y a quatre remises de créances tout à l'heure dans ce cas là, donc on y travaille. Notre régie y travaille déjà, nous essayerons d'apporter notre contribution. Il nous faudra aussi parler des moyens financiers nécessaires pour aller au-delà de l'expérimentation dans ce service public de l'eau qu'est notre régie.

Je vais terminer en reprenant une phrase prononcée ici même : « On a là l'opportunité de mener une action sur le long terme, d'arriver à une solution d'équilibre qui respecte chacun, qui prenne en compte aussi la nécessité de la préservation de la ressource », et donc avec la Régie des eaux, je pense qu'on a là un chantier qui s'ouvre, qui est intéressant et qui peut être très productif. Merci.

M. le Maire : Merci M. Duzert. M. Iriart.

M. Iriart : Comme tout à l'heure, une simple et courte explication de vote concernant ce rapport important. Nous nous étions associés à la demande exprimée par le groupe BVO et partagée par l'ensemble du conseil municipal, au lancement de cette réflexion sur la refonte de la tarification. Nous avons voté également la candidature à l'expérimentation en décembre 2014. Un an après vous nous présentez une délibération proposant une tarification adaptée aux besoins des Bayonnais les plus en difficulté.

Cette délibération, en plus, prévoit d'adosser la mise en place de ce nouveau tarif à une campagne de sensibilisation au geste économe en eau, afin de contribuer à une plus forte préservation de la ressource. Nous y adhérons pleinement.

Cette délibération aussi, témoigne d'un travail important mené par les élus de votre majorité, qui se sont impliqués dans ce dossier, d'un travail important également effectué par les services de la Régie des Eaux, en particulier. Faute d'avoir pu participer à toutes les étapes de ce travail, nous ne disposons pas, de fait, des éléments techniques qui nous permettraient d'apprécier si d'autres propositions tarifaires n'auraient pas pu être imaginées, et ce malgré les efforts d'information dont ont fait preuve effectivement votre majorité et les services. Je pense en

particulier au scénario concernant une tarification progressive, le prix de l'eau s'élevant en fonction des quantités consommées, c'est le seul regret que j'exprimerai.

Au final, nous voterons pour cette délibération car elle permet une amélioration significative de la situation des Bayonnais les plus en difficulté.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Mme Bisauta, vous avez demandé la parole.

Mme Bisauta : Je voulais juste dire quelques mots. D'abord, vous remercier pour vos interventions. C'est vrai qu'on s'est réuni souvent autour de ce dossier et je comprends aussi la frustration qu'il y a, à ne pas pouvoir rentrer complètement dans la mécanique. Mais même pour nous ça a été un petit peu compliqué. Par rapport à la tarification progressive de l'eau, moi je vous propose qu'on fasse une projection ciblée dans le travail qu'on mènera ultérieurement. On va demander à M. Dubos, grand spécialiste de ce genre de choses, de le faire à partir de la consommation d'une famille, de voir ce que ça pourrait donner sur différentes progressions en fonction de la consommation. C'est un exercice qui nous intéressera aussi et ça enlèvera au moins cette piste. Donc, c'est quelque chose qu'on va continuer, qu'on va évaluer, j'allais dire au fil de l'eau, mais en tout cas au fil du temps. C'est un dossier assez passionnant.

C'est vrai que nous, on l'avait inscrit dans l'Agenda 21 de 2012, mais c'est la loi après qui nous a permis, qui nous a aidés parce que c'était extrêmement complexe et cette possibilité d'expérimentation a été la bienvenue. Je voulais juste rappeler qu'il y a 50 collectivités qui se sont engagées en France, et qu'à la fin normalement, la loi va intervenir au vu des différentes expérimentations. Donc c'est bien d'être dans ce paysage-là et rajouter, parce que je crois que ça n'a pas été dit, je ne sais pas si Serge l'a dit, j'ai peut-être loupé... on vous a expliqué que quand c'est sur du déclaratif, on arrive à atteindre peu des publics concernés ; quand c'est sur quelque chose d'automatique, on va chercher jusqu'à 70 % des personnes concernées. On attendait la réponse de la CNIL, elle est arrivée, elle est positive. Donc on pourra mener cette expérience jusqu'au bout, avec les fichiers de la CPAM. Ça c'est un grand avantage puisqu'on avait un doute et on vient de le savoir, je ne sais pas, ces jours-ci. Voilà. Donc je tenais à rajouter ça.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta. Cette précision était importante, parce que l'accès à des fichiers extérieurs n'est possible que si la Commission nationale informatique et libertés l'autorise. On pensait que ça prendrait beaucoup plus de temps que cela d'avoir cette autorisation, mais on l'a obtenue assez vite. C'est un préalable indispensable parce que l'efficacité du dispositif dépend aussi de la connaissance qu'on peut avoir du public auquel on s'adresse, qui est bien sûr un public dédié.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y a pas de votes contre, ni d'abstentions ; donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Le rapport 5, c'est toujours vous M. Arcouet.

Adopté à l'unanimité.

5. Vente d'eau aux abonnés du service de l'eau potable – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Arcouet : L'engagement de la Régie des Eaux dans l'expérimentation de la tarification sociale a permis de diagnostiquer finement les pratiques tarifaires actuelles et leurs effets sur les factures d'eau pour l'ensemble des abonnés. L'analyse de la typologie des logements d'habitation aboutit à la conclusion que l'indicateur national permettant le calcul du coût unitaire

de l'eau (tarif moyen pour une consommation de 120 m³ par an) ne correspond guère à la réalité des prix constatés pour les usagers. Compte tenu des éléments d'appréciation décrits en note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs de redevance applicables au 1^{er} janvier 2016, à savoir : redevance variable = 1,1293 € HT/m³ - abonnement diamètre 15 mm = 42,23 € HT/an (les autres diamètres étant définis dans l'annexe jointe), de geler les montants ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2018, d'approuver la modification de l'article n° 4 du règlement de service pour prendre en compte la règle de proratisation de l'abonnement.

La commission consultative des services publics, réunie le 26 novembre 2015, ayant émis un avis favorable à ces propositions, il est demandé au conseil municipal de les adopter.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. Sur ce rapport y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, adopté à l'unanimité. Le rapport suivant, toujours M. Arcouet.

Adopté à l'unanimité.

6. Redevances et prestations de services - Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Arcouet : La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon », est venue renforcer la protection des consommateurs. Au-delà de la vente d'eau potable pour laquelle la Régie des Eaux contractualise, il existe deux types de prestations annexes pouvant être exécutés. La première catégorie concerne les actes dans le cadre de la relation aux usagers et la seconde correspond aux travaux réalisés pour le compte de tiers.

La commission consultative des services publics locaux réunie le 26 novembre 2015 ayant émis un avis favorable aux propositions effectuées, il est demandé au conseil municipal d'approuver la grille des tarifs des prestations de service annexée à la note explicative de synthèse, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, de définir pour chaque catégorie de prestations, la formule de révision des prix annuelle présentée et d'approuver la modification nécessaire de l'article n° 18 du règlement de service.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. Sur ce rapport il n'y a pas de questions ? On met aux voix : abstentions ? Votes contre ? Adopté à l'unanimité. Le rapport suivant, M. Ugalde, concerne la culture.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

7. DIDAM – Exposition « Apollo 4 » – Convention de partenariat avec l'association La Maison.

M. Ugalde : Oui, M. Le Maire et en particulier la vie du DIDAM qui n'en finit pas de nous réserver de bonnes surprises comme cette exposition de l'Appolo 4 qui est à l'origine de ce concept excessivement original. Je dis cela à ceux qui pourraient sourire en parlant d'art contemporain, ils trouveront matière à sourire, immanquablement, parce que là on est vraiment dans l'avant-garde la plus totale. Et je vous invite à aller découvrir ce concept très, très inédit et très original avec une confrontation de la musique vivante et de techniques beaucoup plus

modernes. J'en veux pour preuve en particulier un jeu de néons qui n'interviennent qu'en fonction de l'instrument d'une composition musicale que l'on n'entend pas. Donc, effectivement on voit des néons s'allumer en fonction d'un tempo très précis et d'une composition musicale qu'il faut par ailleurs connaître et dont nous vous tiendrons informés avant que l'exposition ne commence pour vous.

Alors, dans le cadre de la programmation prévue en 2015 au Didam, la Ville de Bayonne a souhaité accueillir une exposition proposée par l'association La Maison et conçue par François Loustau, une personne référence, bien connue sur la place et qui nous accompagne souvent sur ce type d'expérience, dans le cadre de la 4^e édition du festival d'art contemporain et musique « Apollo ». La convention de partenariat, jointe à la note explicative de synthèse, formalise les obligations réciproques des parties, la Ville mettant à disposition l'espace du Didam et participant au financement à hauteur de 4 500 €. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention et d'autoriser M. le Maire à la signer avec l'association La Maison. On rappelle que le vernissage de cette exposition avait lieu hier soir, M. le Maire.

M. le Maire : Oui, nous y étions. Y a-t-il des questions, abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. Le rapport n° 8, Mme Castel, concerne le patrimoine et plus spécialement, notre secteur sauvegardé.

Adopté à l'unanimité.

8. Secteur sauvegardé – Modification n° 2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) – Demande de mise à l'enquête publique.

Mme Castel : Donc, ceci en lien direct avec le vaste projet d'extension et de rénovation du musée Bonnat-Helleu. Le conseil municipal a délibéré le 16 juillet 2015 pour demander l'engagement de la procédure visant à une seconde modification du PSMV rendue nécessaire par le projet d'extension et de rénovation du musée Bonnat-Helleu intégrant la création de réserves sur site. Les propositions de modification relatives à l'îlot concerné sont décrites en note explicative de synthèse et portent sur le document graphique et l'insertion d'une emprise variable de construction. Après délibération, la commission locale du secteur sauvegardé, qui s'est réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable sur les modifications présentées, assorti de la recommandation suivante : « envisager la suppression de la protection de l'édifice correspondant au local transformateur EDF », ce local transformateur situé sur la rue Frédéric Bastiat.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de modification du PSMV et de saisir M. le Préfet pour qu'il prescrive l'enquête publique sur la base du dossier de modification n° 2, intégrant la recommandation de la commission locale du secteur sauvegardé.

M. le Maire : Merci Mme Castel. Y a-t-il des demandes d'explication ? M. Etcheto vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

La modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre ancien que vous nous proposez ici, a pour objet de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du musée Bonnat-Helleu. Un projet marqué par vos revirements successifs et soudains que nous avons

déjà eu l'occasion d'évoquer depuis le printemps dernier. C'est un projet que vous voulez faire accoucher aux forceps, prématurément, afin de le faire entrer dans un calendrier politique et électoraliste qui n'a rien à voir avec l'intérêt général, qui n'a rien à voir avec l'intérêt des Bayonnais et de notre ville. Vous voudriez en effet rouvrir à toute force ce musée, que vous aviez vous-même fermé, pour 2019. Mais pourquoi 2019 ? La vérité tient tout simplement dans cette lapalissade : parce que c'est juste avant 2020, année d'échéance de votre mandat municipal.

Et pourtant, cette fuite en avant dans laquelle vous embarquez la ville est dangereuse. Car le projet à ce stade est un projet fragile et très loin d'être suffisamment étayé et abouti. La procédure de modification du PSMV, qu'il est question d'approuver ici, en témoigne. Une réunion convoquée dans l'urgence la semaine dernière, dans la conduite de laquelle les différents services avaient du mal à situer leurs prérogatives respectives, et dont la teneur des discussions est apparue pour le moins confuse.

Mes chers collègues, nous disposons d'un précédent dont le parallèle doit tous nous frapper, c'est celui du dossier du nouvel Atalante. De toute évidence un projet trop vite et trop mal monté, et dont nous payons chaque jour davantage la facture : je n'en dis pas plus, nous aurons l'occasion d'en reparler encore tout à l'heure. Mais un projet qui a ce point commun également d'avoir été manifestement brusqué et bâclé à l'automne 2013, sur des considérations électoralistes similaires. Pour cette restructuration du musée Bonnat-Helleu, nous craignons de vous voir précipiter la Ville dans un projet tout en improvisation, où l'on risque à la fois de sacrifier l'exigence et l'ambition nécessaires à la mise en valeur de ce joyau du patrimoine bayonnais, et de gaspiller dans le même temps un argent public rare et précieux en un médiocre bricolage.

Des questions sérieuses restent en suspens. Vous prétendez engager la Ville sans nous avoir communiqué à ce jour l'estimation du coût du projet. Ce serait pourtant, et chacun devrait en convenir autour de cette table, un préalable minimal. Mais il faudrait aussi nous produire une estimation sérieuse des coûts annexes et induits de cette opération : je pense bien sûr à l'extension du Musée Basque et de ses propres réserves qui sont également affectées par l'abandon du projet des réserves mutualisées, ou encore la relocalisation de l'école élémentaire du Petit Bayonne.

Alors, au passage, à propos de l'école, je vais apporter quelques éclaircissements nécessaires à votre adjoint aux finances. Piqué au vif par la mise en lumière des failles que nous avons relevées dans vos choix d'investissement pour le moins hasardeux, Monsieur Soroste s'est risqué à une réponse un peu courte je le crains dans la presse. L'ordre du jour nous donne l'occasion de reprendre point par point, au fil de cette séance, plusieurs dossiers qui ont été évoqués. Ici donc l'école du Petit Bayonne, dont la relocalisation est intimement liée à la restructuration du musée.

Monsieur Soroste, j'ai lu ça avec gourmandise, voudrait nous reprocher une « méconnaissance du dossier » je le cite. Nous avons, M. Soroste, une telle méconnaissance du dossier que dès le mois de juillet, et sans l'appui technique des services, nous sommes dans l'opposition, nous avons souligné le fait que votre proposition de l'époque de relocalisation au Grand Bayonne était une absurdité. Et vous avez bien été obligés d'y venir. Mais avec un temps de retard ! Quant à notre proposition précise sur le regroupement sur le site de Ravignan, nous l'avions avancée dès cette époque. Pourquoi ? Parce que nous l'avions étayée sur des éléments objectifs que je vais devoir vous exposer en détail. Je suis désolé de ne pas être synthétique, mais puisqu'on nous accuse de méconnaître le dossier, on va vous donner quelques éléments en détail.

Et d'abord, pour commencer, voici les surfaces programmatiques indicatives préconisées par l'Éducation Nationale pour les écoles maternelles et élémentaires. Vous ne devez pas les ignorer, j'imagine, elles sont facilement communicables par l'inspection d'académie ou toute autre institution analogue.

En ce qui concerne l'enseignement : salle de classe : 50 m², salle de repos maternelle : 30 m², salle de jeux maternelle : 100 m², salle de cours spécialisé élémentaire : 25 m², espace commun informatique : 60 m², sanitaires maternelles : 50 m² (base 3 classes), sanitaires élémentaires : 30 m² (base 4 classes), bureaux adultes (direction, salle enseignants, rangements, sanitaires) : 50 m². Soit pour un groupe scolaire de 7 classes, comprenant donc 3 maternelles et 4 élémentaires, ce qui est, je le souligne, davantage qu'aujourd'hui où l'on a seulement 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires), une surface utile nécessaire de 695 m², à laquelle il faut rajouter les espaces de hall d'entrée, circulation et dégagement env. 100m², soit environ un total calculé un peu large de 800 m².

Voici maintenant les espaces extérieurs : cour maternelle pour 3 classes : 600 m², cour élémentaire pour 4 classes : 400 m², elles peuvent se confondre bien entendu, dont 150 m² de préaux, espace de restauration au prorata du nombre d'élèves concernés : 100 m².

Voilà pour les préconisations de l'Education Nationale.

Voici maintenant, en regard, la configuration actuelle du site de Ravignan. L'école maternelle Ravignan se déploie sur une parcelle de 1 470 m² que je détaille : surface intérieure, inclus l'étage des deux ailes du bâtiment, salle de jeu : env. 800 m² ; surface extérieure : 600 m² de cour à l'arrière + 100 m² à l'avant. Ceci c'est donc l'existant. Et il existe des possibilités faciles d'extension, d'abord sur l'espace technique adjacent : 150 m² au sol, proposition que vous reprenez d'ailleurs en partie dans votre projet, et pourquoi pas aussi en surélévation. Quant aux extérieurs, des extensions sont également tout à fait envisageables, à la fois sur le bastion avec un accès sécurisé ou dans l'espace actuellement délaissé au pied du Château-Neuf.

Voilà, la mise en regard des deux séries de chiffres est assez éloquente. Mais je crois que le minimum aurait été de réaliser une étude de faisabilité sur ce site. Vous ne l'avez pas fait et vous vous contentez de manière paresseuse de prétendre que ce n'est pas possible, en dépit des éléments objectifs que je viens de vous rappeler. Quant aux contraintes patrimoniales, elles demandent simplement une discussion avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France, et éventuellement une adaptation du PSMV, on y revient. Et à qui voudriez-vous faire croire que ce qui est possible rue Jacques Laffitte, ne le serait pas rue de Ravignan ? Simplement c'est un dossier qui demanderait à ce qu'on s'intéresse sérieusement à lui. Ce n'est manifestement pas le cas. Je referme la parenthèse nécessaire sur l'école.

Et je reprends sur le projet de restructuration du musée en attirant l'attention de la représentation municipale sur un autre point qui démontre encore toute la négligence ou la désinvolture avec lesquelles est traité ce dossier.

Monsieur le Maire, vous avez voulu faire inscrire ce projet dans le contrat de territoire passé avec le Conseil départemental au titre des avenants qui sont discutés actuellement. À l'occasion de la dernière conférence de territoire, il vous a été communiqué très clairement par le Département que la règle intangible pour y figurer est de déposer un dossier technique complet au 31 mars 2016. Ce que vous vous êtes engagé à faire. Expliquez-nous alors comment ce sera possible, quand on sait que le concours de maîtrise d'œuvre et j'ai la convocation ici même sur la table, n'aura lieu que le 12 mai 2016, que son résultat ne sera publié légalement qu'un mois plus tard ? En comptant ensuite les délais techniques et légaux des études et des procédures d'appel d'offres, on comptera 6 mois au bas mot, la constitution du dossier technique ne sera pas acquise avant le début de l'année 2017, soit un an après la date limite.

On reste sidéré par un tel manque de maîtrise de vos dossiers. Celui-là comme les autres. M. le Maire, mes chers collègues, nous sommes très inquiets, sur ce double dossier musée Bonnat et école du Petit Bayonne, comme sur bien d'autres. Sur la restructuration du musée Bonnat, après avoir brusquement abandonné le précédent, vous vous apprêtez à bâcler un nouveau projet hasardeux qui risque par sa précipitation de ne pas répondre aux ambitions et aux attentes légitimes de notre ville et de nos concitoyens en matière de patrimoine et de culture, tout en engageant des dépenses inconsidérées, à l'image de l'argent que vous avez déjà jeté par les fenêtres sur le premier projet, près de 400 000 € je le rappelle pour des études et un concours de maîtrise d'œuvre qui n'auront servi à rien.

De manière plus générale, nous sommes très inquiets de votre gestion très négligente, indécise et désinvolte de l'ensemble des projets que vous avez en responsabilité, à la Ville comme à l'Agglomération. Des projets qui concernent pourtant au plus près nos concitoyens et dont vous vous désintéressez en vous souciant bien davantage de la présidence du Conseil des élus. Aussi ne faut-il pas vous étonner de voir les Bayonnais dire chaque jour davantage, dans la rue comme dans les urnes, leur défiance à l'égard de votre gouvernance, un an et demi à peine après le début de votre mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Déclaration politique, agressive, comme vous savez en faire et oui, technique. On a l'impression que vous êtes métreur ce soir. Vous m'avez quelques fois reproché d'être un peu trop huissier ; vous avez été un métreur, des mètres carrés qu'on additionne, pour arriver...

Alors évidemment je ne suis pas d'accord avec vous, mais bon je ne sais pas s'il faut vraiment vous rassurer, vous ne souhaitez pas l'être. Vous souhaitez jeter l'anathème sur tous les dossiers dans lesquels nous avons des projets intéressants. Rassurez-vous, ou alors je ne vous rassure pas, nous allons poursuivre. On va poursuivre dans cette direction, parce qu'évidemment c'est la bonne direction. Vous avez voulu, vous n'avez pas confondu, vous avez voulu évoquer et la question du musée Bonnat et la question de l'école.

Alors, s'agissant du musée Bonnat, l'objet de notre délibération ce soir, c'est uniquement de devoir modifier le règlement du plan de sauvegarde, pour rendre possible la réalisation du projet. Vous nous faites le grief de ne pas savoir où on va. Justement, on sait parfaitement où on va ! M. Etcheto, je crois qu'il y a de la méconnaissance chez vous, effectivement comme le disait mon collègue Soroste. Parce que voyez-vous, si aujourd'hui nous en sommes à modifier le plan de sauvegarde, c'est que nous avons fait déjà travailler des architectes programmistes, auxquels nous avons demandé au regard d'une enveloppe que nous avons évaluée comme étant celle des travaux, architectes programmistes qui sont aujourd'hui en mesure de nous dire les mètres carrés dont nous avons besoin pour réaliser notre projet avec les réserves in-situ. Et c'est à la suite de cette étude de programmation que nous avons validé le principe même du projet qu'on envisage de mettre en œuvre.

Quand on est en train de vous dire que nous sommes au stade de devoir lancer la maîtrise d'œuvre, je n'ai pas le sentiment que nous soyons véritablement en retard, mais alors à ce moment-là, vous nous dites : « vous allez trop vite, vous allez tomber ». Il faut savoir, M. Etcheto ! Soit on est inactif, soit on va trop vite. Mais les deux choses ne sont pas possibles. Alors je vous dis, on avance à pas mesurés, mais avec détermination et je vous assure que vous serez certainement très déçu parce qu'au final, tout cela, bien sûr, se fera pour votre plus grand désappointement parce que vous ne souhaitez pas justement que cela puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Donc, ce soir dans la délibération dont il s'agit ici, il

s'agit uniquement de modifier, à la marge, le plan de sauvegarde pour que l'on puisse trouver les mètres carrés dont on a besoin, dont on n'aurait pas eu besoin si on avait fait les réserves mutualisées, mais dont on a besoin dès l'instant où les réserves mutualisées se feront sur le site et ce qui explique le fait qu'évidemment, un des préalable du lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre, c'est bien effectivement la modification de ce plan. Nous avons reçu d'ailleurs du Ministère de la Culture, un coup de téléphone nous confirmant la pertinence de cette demande de modification. Ce qui veut donc dire que c'est aussi le Ministère de la Culture ou la direction compétente du Ministère de la Culture, Direction des patrimoines, qui vient nous dire qu'en effet cette modification ne présente pas de difficulté.

Alors, vous mélangez aussi les choses et vous méconnaissez fondamentalement un des aspects, mais ça on ne peut pas vous en faire grief, vous n'êtes pas juriste et vous ne savez donc pas que lorsqu'on doit construire quelque chose sur les abords d'un monument, voire même contre un monument puisque ce sont les remparts Vauban, nous avons un niveau d'exigence qui n'a rien à voir avec celui du secteur sauvegardé proprement dit. Parce que les contraintes de l'école de Ravignan dont vous parlez, ce sont des contraintes qui tiennent au fait que nous sommes là sur un monument historique. Alors les monuments historiques, c'est le degré extrême de protection dans le droit du patrimoine en France.

Alors, on a étudié cette hypothèse de l'extension sur l'école de Ravignan, on l'a étudiée mais elle n'est pas possible, car l'impact d'un tel projet serait contraire effectivement aux objectifs du patrimoine. L'Architecte des Bâtiments de France s'y opposait, je peux vous le dire et c'est tout à fait naturel qu'il s'y oppose, ou qu'elle s'y oppose parce que c'est une dame, dès l'instant où il y avait un impact qui n'était pas négligeable sur le monument historique. Alors, vous avez l'air de dire qu'au fond, sur la solution qu'on a trouvée, vous ne dites pas : « bravo, vous avez réussi à trouver une solution pour pouvoir relocaliser l'école dans le petit Bayonne ». Il se trouve que les parents d'élèves sont satisfaits, que les enseignants sont satisfaits ; il n'y a que vous qui ne l'êtes pas, et vous auriez été tellement heureux qu'ils ne le soient pas non plus. Alors c'est malheureux pour vous, les choses avancent et pas dans le sens que vous souhaitez. Alors croyez bien que l'on va continuer. D'abord on fera cette école et on la fera dans les meilleures conditions possibles.

On fera également le musée, et d'ailleurs c'est si vrai que nous lançons la procédure de maîtrise d'œuvre et si cela vous intéresse, nous avons 100 candidatures pour la rénovation du musée Bonnat-Helleu. 100 dossiers qui ont été retirés, ce qui veut donc dire qu'il y aura 100 propositions en tout cas, 100 cabinets d'architectes, 100 groupements qui viendront étudier ce dossier, sur la base du cahier des charges qui a été établi. Cahier des charges qui lui-même est bien sûr la conséquence de programmations qui ont été faites par les architectes programmistes dont j'ai évoqué l'existence tout à l'heure. Alors, oui, nous sommes aujourd'hui dans un calendrier qui est parfaitement arrêté. C'est embêtant pour vous, ça avance. Remise des candidatures le 7 décembre 2015, c'est passé, et donc une centaine de candidatures, exactement 97 pour être tout à fait précis. La sélection des 5 candidats à retenir aura lieu dans le cadre d'un jury, et vous savez qu'on en a déjà parlé de la composition de ce jury, ici même. Ça sera le 21 janvier. La proposition d'un lauréat par le jury, ça sera le 12 mai et puis les choses vont se poursuivre et nous reviendrons au conseil municipal. Ça va certainement beaucoup vous déranger M. Etcheto, parce que vous constaterez que nous sommes déterminés et qu'on avance. Alors, oui, vous avez raison, les choses ne vont pas dans le sens que vous souhaitiez.

Vous pensiez qu'on ne trouverait pas de solution pour la relocalisation de l'école. Vous dites que vous le saviez, vous, d'avance qu'on ne pouvait pas relocaliser les trois classes qui nous étaient nécessaires au Grand Bayonne. Mais bon, je pense que vous avez le don de prescience, vous êtes un métreur et vous êtes certainement capable aussi, comme ça d'un seul coup, d'un seul,

de vous rendre compte qu'on ne peut pas caser ces classes là-bas. Ecoutez, les techniciens ont travaillé là-dessus, il y a eu un moment d'hésitation. Du reste, ça aurait été possible, mais c'était à notre avis avec un chausse-pied, et dès l'instant où l'on n'envisageait pas des perspectives de développement de l'école dans le Grand Bayonne, on préférerait renoncer à cette idée et considérer qu'il fallait que cette école élémentaire continue à se trouver dans le Petit Bayonne.

Alors, l'école se fera, le musée se fera. Alors, que ce soit en 2019 et que cela dérange, c'est bien possible, M. Etcheto. Vous préféreriez que ça ne puisse pas se faire en 2019. Ecoutez, c'est notre objectif et on fera tout pour qu'il en soit ainsi. On s'en expliquera le moment venu, notre programme était celui là, et bien j'espère qu'il sera, j'en suis certain, dans notre bilan également. Mais, je ne suis pas là pour faire de l'électoratisme et faire de l'attaque politique basique, parce que vous m'y invitez par le ton que vous employez, il vous caractérise. Et bien écoutez, prenez la responsabilité. Je ne trouve pas que lorsqu'on souhaite accéder à des responsabilités importantes, il est souhaitable nécessairement de rentrer dans des attitudes de cette nature. Bon soit, continuez comme ça, moi ça ne me pose aucun problème. Je vous ai donné les explications concernant la modification du plan de sauvegarde.

Je voudrais dire une chose. C'est qu'à la commission locale du secteur sauvegardé, vous avez des représentants, et c'était donc à la fois Mme Sophie Herrera qui a eu connaissance de ces éléments, et c'est fait pour ça une commission locale et il y avait également M. Iriart. Donc c'est pour dire que le dossier qui est présenté ici, il est d'une transparence absolue. Vous avez l'air de dire qu'on a réuni la commission très tardivement. Je n'en ai pas du tout le sentiment, on a respecté les délais légaux pour la réunion de cette commission. Donc les choses se passent normalement. On respecte la procédure et on va donc maintenant prendre une décision.

Alors, y a-t-il d'autres demandes d'explication ? Mme Herrera, vous pouvez prendre la parole.

Mme Herrera Landa : Ca va être très court. Vous évoquez notre participation à la commission, donc nous avons eu toutes les informations à caractère technique, il n'y a pas de souci. Maintenant, moi ce qui me pose souci, c'est qu'on a fait plusieurs interventions, j'en ai fait personnellement, mais d'autres membres du groupe sur la problématique du musée Bonnat, alors à plusieurs occasions d'ailleurs. On vous a demandé très tôt dans votre prise de mandat quels étaient vos projets concrets pour ce musée, la difficulté c'est qu'on n'a pas eu de réponse précise à nos questions. Le temps est passé et tout d'un coup, on voit un projet qui est relativement ficelé qui arrive et qui nous semble, justement... alors il est bien évident qu'on ne va regretter que ça aille trop vite. L'ouverture du musée Bonnat est un enjeu essentiel pour la ville de Bayonne en matière culturelle, touristique et on est bien d'accord là-dessus, c'est un élément très fort d'attractivité et aussi d'accessibilité des populations à la culture. Maintenant, il s'agit de comprendre pourquoi on a l'impression que ce dossier n'a pas avancé et pourquoi il n'y a pas eu de communication en ce sens. On voit quand même qu'il y a des éléments du dossier qui arrivent très tard sur l'agenda, avec une certaine, on va dire précipitation, alors qu'il y a eu un grand temps de latence, sur ce dossier-là.

Et pourquoi maintenant, on sent tout à coup une précipitation ? Donc c'est ça qui nous pose problème. Parce que cette précipitation nous semble générer, finalement, des revirements dans ce dossier dont tout le monde conviendra ici, qu'il s'agisse de l'école ou des réserves, qui témoignent d'un manque de temps de réflexion et qui est totalement paradoxal par rapport au temps pendant lequel il ne s'est pas passé grand-chose sur ce dossier. Je ne parle pas des aspects techniques et du travail qui est fait en interne au musée Bonnat autour des œuvres, je parle bien de la conduite du dossier sur l'agenda public.

M. le Maire : Merci Mme Herrera. Bien écoutez... Oui, vous voulez intervenir, M. Etcheto, allez-y.

M. Etcheto : Bien entendu. Mètreur, comptable, non juriste, pas trop, c'est vrai ! Mais enfin, M. le Maire vous n'êtes pas en position de donner des leçons à quiconque. Depuis un an et demi dans cette ville, vous volez de fiasco en fiasco. Il ne se passe pas une semaine, un mois sans qu'un dossier mal embouché ne revienne à la surface. Alors de grâce, un petit peu d'humilité. C'est nous que ça dérange ? Non ce n'est pas nous que ça dérange, c'est les Bayonnais que ça dérange ! Et je vous le dis, nous ne vous laisserons pas abîmer cette ville comme ça. Et dans ce dossier et comme bien d'autres, on aura l'occasion d'en rediscuter, y compris au fil de ce conseil, ça vous embête peut-être, mais on ne lâchera pas le morceau. Alors bien entendu, là je vais reprendre quelques points.

Votre technique habituelle, qui est celle du rideau de fumée et de la confusion, par laquelle vous essayez de vous dédouaner et d'échapper aux questions précises qui vous sont posées. Le coût de ce projet ? L'estimation aujourd'hui ? Pas de réponse, comme nous n'avons d'ailleurs toujours pas eu à ce jour de réponse sur le coût global du projet de l'Atalante. Le coût des projets afférents et induits ? Pas de réponse. L'inscription de ce projet dans le contrat territorial passé avec le département ? Question précise : pas de réponse. Voilà, ça fait beaucoup, ça M. le Maire.

On va reprendre les choses quand même au départ. Bien entendu, que ce projet a été mal embouché. Cette histoire de vouloir déplacer l'école, et puis finalement vous étiez tellement sûr de vous, que vous changez d'avis quelques semaines plus tard. Tous les gens qui connaissent un petit peu Bayonne et qui s'intéressent un peu au dossier ont bien compris que de toute manière, ce n'était pas possible de mettre 80 enfants de plus à l'école du Grand Bayonne. Et que non seulement ce n'était pas possible, mais ce n'était pas souhaitable non plus du point de vue de la vie du quartier du Petit Bayonne. Et nous avons proposé, et de manière constructive et dès le mois de juillet, des propositions, pas seulement celle de Ravignan, il y en avait certainement d'autres possibles. Et vous choisissez, c'est un fait sans doute, celle qui est la moins satisfaisante des trois. Nous nous sommes quand même félicités que vous ayez, dans la partie de propositions que vous faisiez, admis le fait qu'il fallait garder cette école au Petit Bayonne. Et ça, en effet, c'est une chose intéressante. Mais il aurait mieux valu la positionner sur le site de Ravignan.

Alors, je note bien, j'espère que ça sera inscrit au PV, que vous avez indiqué avoir interrogé, l'ABF, sur la question de l'école. Voilà, parce que moi j'ai des informations qui ne sont pas exactement les mêmes. Mais nous pourrions vérifier ça, tout ceci au PV. Bien sûr qu'il y a des exigences patrimoniales, bien sûr qu'elles existent. Cela dit, si vous avez bien écouté le mètreur que je me suis fait pendant quelques minutes, vous auriez remarqué que sans même d'autre extension que celle que vous proposez vous-même dans votre projet, il est possible de loger plus que les effectifs actuels de l'école maternelle et élémentaire. Voilà, c'est simplement entrer un petit peu dans le dossier.

Quant à la question du musée Bonnat, personne ici autour de la table ne va aller à l'encontre de la nécessité, bien sûr, à rénover et rouvrir ce musée, encore une fois, que vous avez vous-même fermé. Le projet initial, c'est vous qui avez renoncé. Peut-être pour de mauvais calculs financiers, parce que moi je ne suis pas certain qu'au total, c'est pour ça qu'on vous demande le coût de toutes ces opérations, je ne suis pas certain qu'au total le coût global coûtera moins cher que le projet initial. Et là on peut prendre le pari. Donc, attention aussi, sur la question de la précipitation. Parce que ce projet-là, qui n'est manifestement pas beaucoup mûri, vous voulez le sortir très vite, pour les raisons que j'ai rappelées. Ça vous gêne que je les rappelle, mais on va quand même le dire : ça correspond peut-être à votre intérêt à vous, mais ce n'est pas

l'intérêt des Bayonnais qui ont besoin, eux, d'avoir un beau musée à la fois pour l'épanouissement culturel de la population et également pour l'attraction de la ville. Et je crains bien qu'avec cette méthode et ce calendrier forcé, on n'en prenne plus du tout le chemin. Alors bien entendu, je suis peut-être un médiocre juriste ou pas juriste du tout, mais je connais parfaitement les procédures réglementaires pour pouvoir passer un projet à l'intérieur du secteur sauvegardé. Donc j'ai parfaitement compris à quoi servait cette modification du PSMV. Je siégeais d'ailleurs en commission du secteur sauvegardé, on ne s'est pas réuni beaucoup, lors de la dernière mandature, donc je connais un petit peu ces questions, et figurez-vous, même que je m'y intéresse, voyez.

Donc voilà, très honnêtement, au lieu de vous défendre confusément et toujours avec la même tactique du rideau de fumée, entrez un petit peu dans les dossiers, dans celui-là comme les autres. On va parler tout à l'heure certainement du parking. A l'Agglomération, on parle du transport en commun en site propre, voilà ça, ça concerne la vie des Bayonnais et des Bayonnaises, ils vous attendent là-dessus. Et malheureusement, c'est eux qui sont dérangés en ce moment par tous ces dossiers, soit qui n'avancent pas, soit qui avancent mal.

M. le Maire : Bien M. Etcheto, j'espère que vous vous sentez mieux. Non, j'ai l'impression là qu'il y a une thérapie qui s'exerce, une thérapie dans ce conseil municipal. Si vous vous sentez mieux, ça aura servi à quelque chose.

Je ne veux pas être long, il y a trois points. Je le dis par item seulement pour aller extrêmement vite. Sur la question que vous dites dans l'inscription dans le contrat territorial, écoutez, vous n'êtes plus dans la majorité du Conseil départemental, alors vous ne savez peut-être pas que la nouvelle majorité a décidé de ne pas poursuivre le contrat dans les mêmes conditions que vous le faisiez, sur le plan de la méthodologie. Alors, ce qui est certain c'est que les engagements que vous aviez pris, il faut dire aussi que c'était un montage. Vous parlez d'écran de fumée, voilà une usine à gaz qui était proposée. Parce qu'il était proposé de porter 2 200 000 € ... il était prévu pardon, de prévoir un certain nombre d'investissements qui en réalité, ne se retrouvent pas dans la ligne tel que vous l'imaginez. Je m'explique. Le contrat territorial, dans la méthodologie tel qu'il a été mis en place lorsque vous étiez aux affaires, prévoyait effectivement une forme de rationalisation que j'ai appelée de mes vœux, effectivement que j'ai trouvée être une excellente chose. En l'occurrence dans ce contrat territorial, nous avons effectivement inscrit une somme pour les réserves mutualisées. La question que vous posez, c'est de savoir : mais que va devenir cette somme qui était prévue dans ce contrat territorial ? Vous l'avez perdue dès l'instant où vous ne faites pas les réserves mutualisées. Alors je vous rassure, ou je ne vous rassure pas, nous ne l'avons pas perdue. Et ça c'est la première chose. Nous ne l'avons pas perdue.

Ce qu'on a perdu, on a perdu quelque chose : on a perdu toutes les sommes que l'Etat, que vous soutenez, nous avait promises. Il avait un Plan Musées, Frédéric Mitterrand s'était déplacé à Bayonne pour nous dire qu'on entrait dans le Plan Musées, et vous êtes arrivés aux affaires et nous avons tout perdu. Les réserves mutualisées devaient coûter 6 500 000 €. Lorsque vous avez un financement de l'Etat qui intervient à hauteur de 500 000 € sur les 6 500 000 €, vous ne pouvez plus tenir l'opération. L'Etat est en faillite, vous le savez. Vous parlez de la gabegie des affaires bayonnaises ; moi je vais vous parler de la gabegie des affaires nationales. Car si effectivement, nous n'avons pas perdu ou n'allons pas perdre les 12 000 000 € sur trois ans, l'Etat va nous enlever 12 000 000 € pour l'exécution de nos politiques publiques, notamment ce sujet. Et vous intervenez ici, comme un censeur pour venir nous dire qu'on est incapable de mener... c'est vrai vous avez raison, c'est très difficile de faire un budget avec un Etat qui retire toutes les subventions. Alors, oui, nous avons renoncé aux réserves mutualisées et je n'ai aucun regret dans ce renoncement. Aucun. Dès l'instant où effectivement, si nous avons fait les

réserves mutualisées, nous aurions fait effectivement des réserves, on n'aurait pas fait le musée. Avouez quand même que c'est assez extraordinaire, le but c'est avant tout bien évidemment de restructurer nos musées. Et donc en effet, mais ça vous le savez, M. Etcheto, comme tous nos collègues, les réserves vont se trouver dans chacun des musées. Et elles se trouveront aussi pour le Musée Basque, ne vous inquiétez pas.

Le deuxième point, vous disiez tout à l'heure que je suis beaucoup plus président du Conseil des élus que de la Communauté d'Agglomération. Ça vous dérange ?

M. Etcheto : Non, que maire.

M. le Maire : Ça vous dérange ? Ca vous dérange que je sois président du Conseil des élus du Pays Basque ? Répondez à cette question ! Est-ce que ça vous dérange de savoir que le maire de Bayonne...

M. Etcheto : ... et je vous répondrai en temps voulu, dès que vous aurez fini votre propos.

M. le Maire : Voilà. Si vous voulez, mais ça m'intéresse d'avoir votre avis sur le sujet. J'en ai terminé avec les quelques explications que je voulais donner et vous pouvez donc intervenir tout de suite, puisque vous le souhaitez. Allez-y M. Etcheto.

M. Etcheto : Je réponds tout de suite. M. le Maire, ce qui me dérange, à moi comme à beaucoup de Bayonnais, c'est que vous ne soyez pas maire de Bayonne surtout et que vous n'agissiez pas en tant que tel. Et si vous parlez de l'Agglomération, je crois que ce sentiment est aussi partagé. Voilà. Et pas seulement par des Bayonnais.

Allez, l'Etat ! On a l'habitude avec vous, il faut toujours reporter la faute sur quelqu'un d'autre. L'Etat ! Moi je ne vous parlerai pas des 1 800 milliards de dettes que vos amis pour le coup ont laissé en 2012 et qu'il faut bien évidemment purger d'une manière ou d'une autre, mais on en revient sur le Plan Musées. Franchement, vous avez bien fait, parce que ça j'avais oublié. Le Plan Musées, pour pouvoir émarger au Plan Musées, il fallait inscrire le projet avant le 31 décembre 2013. Et qu'est-ce qu'on nous a dit au Ministère ? Que ce projet n'avait pas été porté politiquement. Et du coup, on est passé à partir du 1^{er} janvier 2014 et on ne pouvait plus émarger au Plan Musées. Qui était le premier adjoint en charge de la Culture jusqu'au 31 décembre 2013 qui n'a pas porté ces projets ?

M. le Maire : Oui, Monsieur c'était moi. Vous connaissez le maire, qui était maire. Vous allez lui dire aussi !

M. Etcheto : Moi en l'occurrence, je m'adresse à vous, qui étiez premier adjoint en charge de la Culture à l'époque et je vais peut-être même terminer mon propos. Alors ce que vous avez commencé à dire sur le contrat de territoire, je pense que personne n'y a compris grand-chose, c'est d'une confusion... Moi ça ne me rassure pas sur votre connaissance des dossiers. Alors, par contre moi je vais vous rassurer peut-être. Je suis peut-être conseiller départemental d'opposition à l'heure actuelle, mais il se trouve que je connais très bien le dispositif des contrats de territoire pour les avoir suivis particulièrement, avec Marie-Christine Aragon sur ce territoire. Et figurez vous qu'au Conseil départemental les choses se passent de manière un petit peu différente. On reste quand même associé dans une certaine mesure par la majorité, par nos collègues de la majorité, avec lesquels on a des échanges sur la manière dont ça fonctionne.

Ce contrat de territoire il est tellement mauvais, que finalement il est reconduit. Ce qu'on fait intervenir, ce sont des avenants que nous avons prévu nous-mêmes de mettre en place, parce qu'on sait bien qu'en 4 ans, c'est la durée d'un contrat de territoire, les projets, les besoins et les disponibilités évoluent. Alors, vous avez voulu un petit peu vous échapper sur la question, mais ce que je vous dis en plus, parce que pour des raisons professionnelles je n'étais pas à la dernière conférence de territoire, mais il se trouve que j'ai eu des échanges avec des collègues de l'opposition mais également de la majorité pour tout vous dire. Ce qui est très clair, c'est qu'il y a des avenants, bien sûr. Mais ces avenants, ils se réalisent dans les conditions, c'est la nouvelle majorité qui vient de les donner, que j'ai énoncées tout à l'heure. Dépôt du dossier technique pour le 31 mars 2016. Or nous, on commence le concours de maîtrise d'œuvre en mai. Voilà. Et vous, à cette même conférence de territoire, vous disiez « oui, il n'y a pas de problème, on va pouvoir y arriver ». C'est assez éloquent, quand même sur la maîtrise ou la non-maîtrise des dossiers que vous pilotez. Voilà.

Maintenant pour en revenir là-dessus, je crois franchement, oui, ici l'opposition n'est jamais que la porte-parole de ce que les Bayonnais ressentent dans la rue ou dans les urnes d'ailleurs. Et ils le montrent aussi à ces occasions-là. Oui il y a une colère sourde. Un an et demi déjà qu'on entend à chaque fois les mêmes propos : « vous verrez, vous allez voir ce que vous verrez ». Comme sur Kulture Sport et à l'arrivée, qu'est-ce qu'on voit ? Les fiascos s'accumuler. Voilà. Et ça ce n'est pas tolérable et M. le Maire et chers collègues de la majorité, soyez sûrs d'une chose, c'est que nous ne vous lâcherons pas.

M. le Maire : Bien, on va mettre cette délibération aux voix. On l'aurait peut-être oublié mais il s'agit de la modification du plan de sauvegarde. Alors, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Alors vous ne prenez pas part au vote, c'est le sens de votre votation. Y a-t-il des abstentions en dehors de ça ? Des votes contre, il n'y en a pas, donc adopté à la majorité requise. Je vous remercie. Le rapport qui suit, Mme Castel, concerne le projet scientifique et culturel.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

9. Musée Bonnat-Helleu – Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l'État pour validation.

Mme Castel : Le projet scientifique et culturel (PSC) d'un musée de France définit la politique du musée en cohérence avec ses missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections, les rendre accessibles au public, organiser des actions d'éducation et de diffusion, contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche et décrit les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Dans ce cadre, une première version du PSC du musée Bonnat-Helleu a été adoptée par le conseil municipal le 30 janvier 2014. Compte tenu du choix de réalisation des réserves au sein même du musée, certains aspects du PSC, devaient être reformulés, tout en rappelant l'objectif d'une réouverture en 2019. Les actions projetées durant la fermeture ont également été actualisées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à transmettre à la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine le projet scientifique et culturel du musée Bonnat-Helleu tel que présenté en annexe de la note explicative de synthèse, afin d'en obtenir la validation par les services de l'État.

M. le Maire : Merci Mme Castel. Sur ce rapport, Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a ... Oui. M. Etcheto.

M. Etcheto : Nous voterons pour ce rapport, mais nous aimerions, à l'avenir, que les documents nous soient communiqués de manière plus rapide. Voilà.

M. le Maire : Alors sur ce point, je voudrais, avec les services... j'entends ça et c'est important que vous ayez les éléments d'information le plus vite possible. Alors le PSC en l'occurrence, dont on parle ici, il y a modification du précédent PSC puisqu'il s'adapte à la situation eu égard à ce que vous avez vous-même indiqué tout à l'heure. Mais, il faudrait qu'on puisse dématérialiser ces documents et faire en sorte qu'on puisse vous les communiquer plus rapidement que nous ne l'avons fait. Alors effectivement, je prends acte de votre demande et d'autres me l'ont faite également et on fera le mieux possible. Je vous recommande d'ailleurs, même si c'est après coup, de lire ce projet scientifique et culturel qui est une très belle écriture, celle de notre conservatrice et c'est un document très intéressant, pour savoir beaucoup de choses sur notre musée.

On met aux voix. Je n'ai pas compris le sens de votre vote ? Vous votez pour. C'est ça. Donc abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Le rapport qui suit, Mme Castel, c'est toujours vous.

Adopté à l'unanimité.

10. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un dessin de Paul Bazé par Monsieur Jean-Michel Lacoste.

Mme Castel : Oui, tout à fait M. le Maire, et je tiens à signaler que pour les quatre prochains rapports, nos amis internautes vont avoir la possibilité d'avoir la présentation des œuvres. Voilà, c'est une première.

Formé à l'école des Beaux-Arts de Bordeaux, puis à Paris, Paul Bazé s'installe à Bayonne et devient directeur du musée Bonnat en 1967. M. Jean-Michel Lacoste, ancien agent du musée Bonnat-Helleu, souhaite faire don au musée d'un dessin au fusain de l'artiste présentant la chanteuse et danseuse de flamenco Carmen Amaya, valeur d'assurance 500 m². Donc ...

M. le Maire : Madame !

Mme Castel : Je crois que j'ai tellement entendu parler de mètres carrés, donc excusez-moi, 500 €. Il s'agit plus particulièrement d'un portrait de Carmen Amaya qui a été réalisé lors de sa venue au théâtre de Bayonne en 1952. Ce tableau venant compléter les tableaux de Paul Bazé déjà exposés, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don pour le musée Bonnat-Helleu et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France aura préalablement émis un avis favorable et de remercier, au nom de la Ville, M. Jean-Michel Lacoste.

M. le Maire : Merci Mme Castel, je pense qu'il ne faut pas parler trop près du micro, c'est un des points qui, m'a-t-on dit, puisse expliquer le fait qu'il puisse y avoir des coupures. Je vous le livre comme on me l'a moi-même indiqué.

Mme Castel : Ok.

M. le Maire : Pas d'abstentions, pas de votes contre cette délibération ? Vous poursuivez Mme Castel.

Adopté à l'unanimité.

11. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un tableau de Léon Bonnat par la Société des Amis du musée Bonnat-Helleu.

Mme Castel : La Société des Amis du Musée Bonnat-Helleu a fait l'acquisition en vente publique, le 25 mars 2015, d'une huile de Léon Bonnat, valeur d'assurance : 2 500 €), et dont elle souhaite faire don au musée. Cette œuvre représentant une esquisse de son tableau *Le Bon Samaritain* déjà exposé, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don pour le musée Bonnat-Helleu et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires, étant entendu que la commission scientifique régionale des collections des musées de France a préalablement émis un avis favorable et de remercier, au nom de la Ville, la Société des Amis du musée Bonnat-Helleu.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstentions, pas de votes contre, adopté. Mme Castel toujours.

Adopté à l'unanimité.

12. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un dessin de Tony Robert-Fleury représentant l'arrestation de Charlotte Corday et demandes de subventions.

Mme Castel : Le musée Bonnat-Helleu souhaite faire l'acquisition, au prix de 1 000 €, d'une aquarelle du peintre Tony Robert-Fleury, artiste proche de Léon Bonnat, représentant *L'arrestation de Charlotte Corday*, comme vous le savez suite à l'assassinat de Jean-Paul Marat. Ce tableau venant compléter une autre œuvre du peintre relative à Charlotte Corday et conservée dans les collections, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France aura préalablement émis un avis favorable ainsi qu'à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, notamment au titre du Fram Aquitaine.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Adopté. Rapport 13, toujours Mme Castel.

Adopté à l'unanimité.

13. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau d'Achille Zo représentant une vue de Bayonne et demandes de subventions.

Mme Castel : Un particulier propose au musée, pour un montant de 2 000 €, une *Vue de Bayonne* montrant l'Hôtel de Ville et l'Echauguette depuis la rue Frédéric Bastiat, peinte par l'artiste Achille Zo qui fut notamment le fondateur puis le directeur du musée municipal de peinture alors installé à l'Hôtel de ville.

Compte tenu de l'aspect historique attaché à la représentation du lieu, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France aura préalablement émis un avis favorable à cette acquisition ainsi qu'à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, notamment au titre du Fram Aquitaine.

M. le Maire : Merci Mme Castel. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité. M. Ugalde, vous prenez la parole pour la présentation du rapport 14.

Adopté à l'unanimité.

14. Hommage à Roland Barthes – Contrat de dépôt de l'exposition « Roland Barthes à Bayonne : Il n'est pays que de l'enfance » avec la commune d'Urt.

M. Ugalde : Merci M. le Maire et c'est l'occasion pour moi de rappeler que c'est certainement aussi la vocation de Bayonne que l'on retrouve à travers ce rapport, à savoir un rayonnement autour de notre Pays Basque et de notre Pays Charnegou aussi, puisque c'est d'Urt qu'il va s'agir, à travers cette opération que nous avons montée en collaboration avec les élus et les responsables associatifs et culturels d'Urt qui en sont enchantés et nous aussi. C'est une chose particulièrement précieuse, puisqu'à travers cette opération c'est une exposition qui n'aurait pas trouvé de pérennité chez nous et qui en trouve une à Urt.

Dans le prolongement des événements organisés à Bayonne en hommage à Roland Barthes, la commune d'Urt, où il est enterré, a également proposé une série de rencontres autour de l'anniversaire de sa naissance le 12 novembre 1915 et a sollicité le dépôt de l'exposition « Roland Barthes à Bayonne : Il n'est pays que de l'enfance ». A l'issue de ces journées commémoratives, elle a souhaité conserver les objets présentés afin de les exposer dans les futurs locaux de la médiathèque qui portera le nom de Roland Barthes. Compte tenu de l'intérêt indéniable pour la Ville de Bayonne de s'associer à cette œuvre de mémoire, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce dépôt et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Abstentions, votes contre ? Adopté à l'unanimité. Le rapport suivant, c'est le 15.

Adopté à l'unanimité.

15. Concert du 20 décembre 2015 à la salle Lauga – Convention de partenariat avec l'association Novae.

M. Ugalde : J'enchaîne M. le Maire. C'est du concert du 20 décembre 2015 à la salle Lauga qu'il s'agit plus particulièrement, mais à travers lui la volonté de donner à ces fêtes de fin d'année et de Noël à Bayonne, une dimension culturelle. Nous travaillons main dans la main avec la politique touristique et commerciale de la ville depuis un mois et demi pour que justement cette dimension-là porte aussi les événements et on s'aperçoit que les synergies se produisent avec beaucoup de bonheur. En particulier les commerçants qui jouent le jeu de la fréquentation des salles et le succès des spectacles.

Dans le cadre des festivités de Noël, deux concerts seront donnés. Le premier, « Noël basque/Noël russe », se déroulera le samedi 19 décembre à l'église de Sainte-Croix à 20h30, (entrée gratuite). Né d'une proposition de Peio Serbielle sur la base de son album intitulé « Zara », le second concert, payant cette fois, est programmé le dimanche 20 décembre à 17h00 à la salle Lauga et viendra clôturer la journée des chorales. La convention de partenariat, annexée à la note explicative de synthèse, formalise les engagements de l'organisateur, l'association Novae, et de la Ville qui participera notamment financièrement aux coûts de mise en œuvre à hauteur de 20 000 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec l'association Novae, pour l'organisation de ce concert, dont France Inter parlait encore hier soir.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité. Mme Langlois vous avez le rapport n° 10 qui concerne le pôle d'archives de Bayonne et du Pays Basque.

Adopté à l'unanimité.

16. Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque – Avenant n° 3 à la convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour la gestion des archives communales.

Mme Langlois : Conformément à la délibération du conseil municipal du 25 octobre 2007, la Ville a transféré en mars 2010 ses fonds municipaux d'archives publiques et privées au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque. Un dépôt de fonds complémentaires d'archives communales décrites en note explicative de synthèse est aujourd'hui envisagé.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 3 correspondant et d'autoriser M. le Maire à le signer avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Adopté à l'unanimité. M. Ugalde vous reprenez la parole pour la médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

17. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB).

M. Ugalde : Depuis 2011, la Ville reçoit de l'OPLB, une subvention pour l'acquisition de publications diverses en langue basque, afin de compléter les collections de la médiathèque municipale. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Office Public de la Langue Basque, une subvention au taux le plus élevé possible pour les acquisitions de l'année 2015.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, votes contre ? Adopté à l'unanimité. Le rapport suivant, toujours la médiathèque. Rapport 18, M. Ugalde.

Adopté à l'unanimité.

18. Médiathèque – Actualisation des tarifs.

M. Ugalde : C'est une procédure très administrative, mais qui mérite votre aval. En complément de l'offre traditionnelle d'accès au public et de prêt d'ouvrages, la médiathèque propose d'autres prestations telles que la reproduction de documents patrimoniaux et le prêt interbibliothèques. On insiste beaucoup sur ce point parce que toutes les médiathèques n'ont pas cette activité-là, il se trouve que la centralité de cette médiathèque, le fait qu'elle soit particulièrement urbaine conduisent à ce qu'elle doive répondre très fréquemment à ce type de demandes. Il est proposé une actualisation des tarifs de ces prestations, telle que présentée en note explicative de synthèse, les tarifs de la lecture publique restant pour leur part identiques. Il

est demandé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle grille tarifaire qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Adopté à l'unanimité. Le rapport suivant, Mme Bisauta, on passe au développement durable.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

19. Création et exploitation d'un réseau de chaleur – Construction de la chaufferie bois – Autorisation de dépôt des dossiers d'urbanisme.

Mme Bisauta : Par délibération en date du 12 décembre 2013, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public afférent à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur avec le groupement Dalkia France/Valmy Défense 41. Ce contrat a été signé le 15 janvier 2014. Le délégataire est maintenant en mesure d'engager l'ensemble des procédures en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la chaufferie.

La Ville étant devenue, depuis peu, propriétaire du terrain sur lequel la construction doit être édifiée (parcelle AW 569), il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser la société Valmy Défense 41 à déposer, sur cette parcelle, l'ensemble des dossiers visant à obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'équipement.

M. le Maire : Merci. M. Nogues, vous avez la parole.

M. Nogues : La Ville a utilisé de l'argent public pour devenir propriétaire, d'un terrain, et de l'accès à ce terrain, au profit de la société Dalkia. J'ose espérer que vous demanderez un loyer à cette société, pour l'occupation de ce terrain. Je voterai contre, en ce qui concerne les délibérations 19 et 20, car vous savez que, mes colistiers du premier tour et moi-même, nous sommes contre la délégation de service public, pour la société Dalkia, pour une durée de 24 ans. Et donc, ayant de la suite dans les idées, nous continuons à voter de la même façon.

M. le Maire : Merci M. Nogues. Mme Bisauta.

Mme Bisauta : Je vais rassurer M. Nogues qui est plus facile à rassurer que d'autres : oui il y a un loyer qui sera versé par la société délégataire.

M. le Maire : Je crois que ça ne change pas le sens de son vote, que ça reste une DSP...

Mme Bisauta : Il est rassuré.

M. le Maire : Voilà. Bien. Il n'y a pas d'autres questions ? On passe aux voix. Des abstentions, donc vote contre, on vient de comprendre. Donc adopté à la majorité requise. Le rapport 20 c'est toujours vous, Mme Bisauta.

*M. Nogues vote contre.
Adopté à la majorité.*

20. Création et exploitation d'un réseau de chaleur – Convention tripartite Dalkia/SVD41, Habitat Sud Atlantic et Ville de Bayonne pour la mise à disposition d'installations.

Mme Bisauta : Par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal a retenu le groupement Dalkia/SVD41 comme délégataire de service public, en charge de la création et de l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique sur le quartier des Hauts de Bayonne. Depuis, les nombreuses démarches administratives, financières et règlementaires nécessaires ont été conduites. Il reste au délégataire à obtenir le permis de construire de la chaufferie bois-énergie en début d'année prochaine pour que les travaux puissent être lancés et les premiers immeubles raccordés pour l'hiver 2016-2017.

Les études de détails conduites par la société Dalkia l'ont amenée à imaginer que les chaudières, propriété de Habitat Sud Atlantic (HSA) et installées dans les chaufferies des résidences Breuer pouvaient constituer un appoint intéressant au réseau de chaleur, permettant de le secourir en cas de panne de la chaudière biomasse principale. Il est donc envisagé que celles-ci deviennent partie intégrante du réseau pour l'alimentation de secours en énergie calorifique des quelque 1 100 appartements et locaux des résidences Breuer. Ce faisant, il s'agit d'un complément significatif au réseau de chaleur, propriété de la Ville de Bayonne, pour lequel la Ville se doit de donner son accord.

HSA et Dalkia proposent donc à la Ville de Bayonne une convention tripartite mettant à disposition du second les chaudières du premier pour la durée de la police d'abonnement de HSA au réseau de chaleur. L'entretien et l'exploitation en seront assurés par Dalkia ; elles retourneront à HSA en fin de contrat. Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de la convention correspondante ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, M. le Président d'HSA a l'air d'accord.

M. le Maire : Si l'un des cosignataires est d'accord, il n'y aura pas de problème. C'est une étape supplémentaire, Mme Bisauta, dans un dossier complexe, très complexe et qui va arriver, lui aussi à son terme. Parce que les phases les plus difficiles sont maintenant derrière nous.

Mme Bisauta : En tout cas moi je retiens une chose, que c'est l'hiver prochain. Je regarde M. Wittenberg, l'attente est longue, mais normalement l'hiver prochain ça sera en fonctionnement.

M. le Maire : Très bien Mme Bisauta. On met aux voix. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas donc... Ah oui, pardon, alors, pour cause DSP, M. Nogues j'avais bien compris mais bon... Voilà, je tentais de voir si la conversion était possible, mais la conversion est absolument inenvisageable. Merci en tout cas pour ce vote qui ne se fait pas à l'unanimité mais à la majorité requise. Et le rapport 21, vous prenez la parole, Mme Destin, pour ce rapport.

*M. Nogues vote contre.
Adopté à la majorité.*

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

21. Plaine d'Ansot – Plan de gestion – Demandes de subventions pour l'année transitoire 2016.

Mme Destin : Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015 du site d'Ansot par la Ville, lequel est suivi et contrôlé par le conseil de site qui se réunit tous les ans. 2016 sera une année transitoire entre deux plans de gestion : l'un touchant à sa fin et le nouveau en cours d'élaboration. Pendant cette période charnière, les

opérations de gestion seront menées conformément au plan de gestion sortant, les dépenses estimées pour l'année 2016 étant de 412 000 €.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun des partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. Le 22, Mme Martin-Dolhagaray, il s'agit de la charte des temps périscolaires qu'il nous faut approuver.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

22. Approbation de la Charte des temps périscolaires.

Mme Martin-Dolhagaray : Conformément au code de l'éducation et afin d'organiser la complémentarité des temps éducatifs, la Ville a impulsé la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT), adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 17 juillet 2014 et qui prévoit l'élaboration de la Charte des temps périscolaires. Cette dernière vise à rendre plus lisibles les objectifs éducatifs partagés par l'ensemble des acteurs intervenant sur ces temps, ceux-ci ayant été étroitement associés à son écriture.

Les grands principes de ce document ayant été présentés en commission Action éducative et solidarités du 29 septembre 2015, il est demandé au conseil municipal d'approuver la Charte des temps périscolaires telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Oui, M. Bergé.

M. Bergé : Oui, juste une intervention rapide sur ce dossier. Nous en approuverons bien évidemment le document qui a une rédaction très intéressante et qui fixe des objectifs justement que nous validons.

Par contre, je voudrais vous alerter sur le risque souvent que la pratique sur le terrain puisse aller à l'encontre de ces objectifs. Comme vous le savez, ces derniers temps j'ai été très occupé, donc, je n'ai pas pu passer beaucoup de temps avec mes enfants et j'avais l'occasion, notamment, je crois que c'était lundi soir, d'aller les inscrire moi-même aux activités périscolaires à l'école Jules Ferry. Donc je suis arrivé à 16h30, et qu'est-ce qui se passe à ce moment-là ? Tous les élèves descendent en courant dans les salles de classe, se mettent en ordre, avec l'assistance bien évidemment du personnel des activités périscolaires qui est d'une très grande qualité et les encadre très bien dans toutes les activités. Et premier arrivé, premier servi ! J'avais prévu d'inscrire mes enfants à trois activités périscolaires : un choix principal et des choix secondaires. Et au moment d'arriver, et bien les places étaient déjà prises. C'était 20 minutes après le début et de toute manière, je n'allais pas faire la course avec des enfants de 6/8 ans. Vu mon grand âge, de toute manière, ils m'auraient battu. Mais la réalité fait que, et je vois le schéma que vous avez dans la charte des rythmes périscolaires et que vous parlez du projet de l'élève, comment un élève peut-il avoir un projet, à partir du moment où sa participation à des activités périscolaires est liée à sa capacité à descendre les escaliers plus vite que ses camarades ? Cela pose quand même un vrai problème.

L'autre problème que je voudrais également souligner c'est le fait que pour avoir un projet de l'élève, encore faudrait-il que l'élève puisse avoir une vision sur l'année des activités auxquelles il pourrait postuler. Or, comme vous le savez, nous sommes avertis des activités une semaine, dix jours avant cette fameuse inscription. Donc il n'y a aucune visibilité annuelle et aucune possibilité, donc, d'avoir un véritable projet de l'élève quant à ses activités périscolaires.

Entendez bien, je tiens à le souligner quand même, parce que je suis confronté à ça au quotidien, je trouve que les activités sont d'une très grande qualité, les personnels qui encadrent et les intervenants sont également d'une très grande qualité et jamais je n'ai eu aucune remarque à faire sur le contenu et sur la qualité des encadrements. Par contre, je tiens à vous le signaler, il y a un vrai problème d'égalité ou d'équité à l'accès aux activités et à l'heure actuelle, il n'y a aucune possibilité d'avoir un véritable projet de l'élève dans le cadre des activités périscolaires, puisqu'il n'y a aucune visibilité à long terme.

M. le Maire : Merci M. Bergé, vos questions sont claires et elles sont au nombre de deux. Mme Martin-Dolhagaray, est-ce que vous voulez répondre ?

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, bien sûr. Donc premier point, concernant les inscriptions, il est vrai que ce souci nous a déjà été mis en avant, lors de conseils d'école et lors de discussions avec les directeurs et les enseignants. Donc, ce qui est à l'étude pour l'année à venir peut-être, je pense qu'il ne faut pas trop s'avancer sur l'année 2015-2016, ça serait de pouvoir avoir la possibilité de s'inscrire en ligne, si ce n'est qu'il faut tenir compte également quand même des gens qui n'ont pas encore cette possibilité. Donc nous tenons absolument à avoir un système à deux entrées. La difficulté est là, c'est de réussir à trouver un système qui soit à la fois juste et égalitaire. Donc, sachez que nous avons tout à fait conscience de cette difficulté et que nous travaillons dessus.

Ensuite, pour le deuxième point, sur la lisibilité sur une année scolaire entière, il est vrai que l'année dernière, nous avons à cœur de pouvoir avoir un projet par période, de manière à avoir aussi un retour par rapport à la qualité des intervenants, sachant que, en cours d'année, il s'est avéré que quelques intervenants n'ayant pas fait l'affaire, nous n'avons pas continué avec eux. Donc avoir un projet sur l'année certes, mais on n'a pas cette possibilité d'intervenir, ce qui paraît quand même assez dommage. Donc, ceci pour vous expliquer. Après, il est vrai quand même que nous travaillons sur une projection à peut-être plus long terme, de manière à ce que les enfants, en cas... parce que bien entendu, là il s'agit de gérer la frustration dans les inscriptions dans les activités. Mais ça fait partie aussi, je veux dire d'un système éducatif où on ne peut pas faire tout ce qu'on veut, quand on veut, et donc, permettre aux enfants de se projeter sachant qu'un atelier, qui est proposé sur une période, pourra peut-être être reproposé sur une autre et donc permettre aux enfants de patienter.

M. le Maire : Merci. Bon écoutez, les réponses sont claires aussi. On est dans un temps de remise à niveau, ce n'est que le deuxième trimestre. On n'a pas beaucoup de recul encore, mais vous l'avez dit, il y a des qualités et des référents dans ces activités, vous l'avez dit et on se réjouit, nous aussi, de la qualité de ces référents. C'est un vrai nouveau métier, en définitive à l'intérieur même de la communauté éducative, mais c'est vrai aussi qu'il faut avoir ce souci de gérer ces flux qui sont assez importants. M. Bergé, allez-y.

M. Bergé : Moi, je pense, c'est juste peut-être un aspect technique l'inscription informatique, et bien conscient de la fracture numérique mais elle existe déjà pour l'inscription pour la cantine scolaire, donc c'est quand même le même public et c'est ce mode d'inscription.

On pourrait amener également une réponse à la fois sur le type d'activité scolaire et la planification et le projet annuel de l'élève. Puisque si on lui demandait, tout en gardant l'idée par période scolaire, quel est le type d'activité auquel il voudrait participer, en première période de 6 semaines, en deuxième période de 6 semaines, en troisième période de 6 semaines, ça permettrait également de planifier le recrutement et les interventions dans les établissements scolaires. Donc quelque part, l'outil pourrait faciliter ça.

Je pense que c'est vraiment des ajustements. Mais quand on produit un document de cette qualité et je pense que nous n'avons pas qu'à nous nourrir de mots quand nous sommes élus, c'est bien de se rendre compte qu'il faut sur le terrain mettre en place les outils qui permettent que ce que nous mettons sur le papier devienne une réalité. Et à l'heure actuelle, les conditions matérielles ne permettent pas qu'il y ait un projet de l'élève. Voilà, tout simplement.

M. le Maire : Merci de ce qui est une contribution au débat et intéressante. M. Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : On a eu l'occasion d'échanger déjà en commission sur le contenu de ce texte qui est un texte bien structuré et de qualité, donc qu'on approuve sans réserve. En examinant ce texte, on mesure aussi combien la qualité de ces activités périscolaires repose sur l'implication et l'engagement des agents de la Ville, en fait, qui partagent et qui vivent avec les enfants qui sont scolarisés dans les écoles. Donc, Mathieu Bergé soulignait la qualité de ce travail-là. J'y souscris également.

Peut-être pour signaler que ceci n'empêche pas d'être très soucieux de la formation permanente de ces mêmes agents. Parce qu'en fait on est en milieu éducatif, dans un système mouvant, évolutif : il y a des sensibilités et des particularités de plus en plus diverses qui se présentent aussi dans les profils des familles et qu'au-delà de ce souci de qualité déjà garanti, c'est évoqué dans le texte, mais je pense... Je tenais simplement à rappeler que ce point-là méritait de relever d'une préoccupation permanente en particulier pour ces agents-là qui travaillent au quotidien avec des enfants de nos écoles.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Vous n'avez rien à ajouter Mme Martin-Dolhagaray ?

Mme Martin-Dolhagaray : Oui, de toute façon, c'est quelque chose que nous avons vraiment à cœur, de continuer la formation de nos agents, tout en sachant justement que ce poste de référent est un poste à part entière et qui nécessitera là également, on va dire, une spécificité peut-être par rapport à ce poste. Nous l'avons déjà envisagé de toute façon de manière à ce que ces personnels qui ont un rôle essentiel puissent également avoir une reconnaissance et un statut peut-être particulier. C'est quelque chose qui est déjà envisagé.

M. le Maire : Merci Mme Martin-Dolhagaray. Mme Durruty, vous allez apporter une précision ?

Mme Durruty : Un simple complément d'information à ce qu'à demandé Mathieu Bergé. Pour éviter que dans le futur il nous dise que c'est lui qui a amené l'idée, nous sommes d'ores et déjà aujourd'hui bien sûr à travailler sur l'inscription numérique. Mais comme vous le savez, à chaque fois il faut bien évidemment se donner le temps, parce qu'il faut effectivement que la solution proposée ne crée pas davantage de difficultés qu'elle n'amène de solutions et soit surtout accessible à tous les parents et tous les enfants.

M. le Maire : Oui, rapidement, M. Bergé.

M. Bergé : Quant on n'a pas les idées, on a Mathieu Bergé !

M. le Maire : Oh ! Très bien ! Apporter un peu d'humour, c'est sympathique.

Mme Durruty : La campagne ne se termine que demain soir Mathieu.

M. le Maire : Voilà on a bien compris qu'il y avait des propos de campagne, aussi de temps en temps. Bon. On met aux voix ce rapport. J'ai bien compris qu'il n'y avait ni abstention, ni vote

contre, qu'il était approuvé. Je vous en remercie. Le rapport 23, c'est toujours vous Mme Martin-Dolhagaray.

Adopté à l'unanimité.

23. Forfait communal – Année scolaire 2015-2016.

Mme Martin-Dolhagaray : Les dépenses de fonctionnement ou forfait communal, s'élèvent pour l'année 2014 à 1 758 494,33 €. Rapportées au nombre d'élèves : 2 560, elles font apparaître un coût moyen par élève de 687 €, sans variation par rapport à 2013. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et notamment le montant du forfait de fonctionnement fixé à 687 € par élève, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2015-2016, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

M. le Maire : Merci. Oui, M. Pallas, vous avez la parole.

M. Pallas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vote de cette délibération, toute obligatoire et habituelle soit-elle, appelle quelques réflexions de notre part.

Arrêter le montant du forfait communal, cela revient à déterminer, comme le prescrit la loi, le coût moyen d'un élève externe scolarisé dans les écoles publiques bayonnaises. Je dis bien élève externe ; l'adjectif n'apparaît pas dans la rédaction de la délibération. Il est pourtant essentiel et nous osons espérer que son oubli n'est pas intentionnel. Car chacun comprendra aisément que le forfait communal sera plus ou moins élevé selon les dépenses, certaines obligatoires, d'autres facultatives, prises en compte pour son calcul. Ainsi, la loi n'impose pas d'y intégrer les dépenses tenant au service de cantine (aide au repas, surveillance), d'où l'intérêt de l'adjectif externe. De même, le coût des ATSEM, les agents territoriaux spécialisés en école maternelle, qui gonfle sensiblement le montant du forfait communal, ne doit y être répercuté que parce que la Ville a fait, il y a quelques années, le choix d'élargir le contrat d'association aux classes maternelles de l'enseignement privé.

Un choix, dont certes vous héritez, mais dont vous êtes aussi garant et comptable. Il n'échappera en effet à personne que l'objet essentiel de cette délibération est de statuer sur le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Et c'est bien là, que se situe le nœud du problème. Car cette contribution communale pourrait être bien moindre si la Ville de Bayonne se contentait strictement d'appliquer la loi. La loi, toute la loi mais rien que la loi, laquelle n'impose le versement du forfait communal qu'aux écoles élémentaires privées, pas aux maternelles. La Ville de Bayonne va au-delà de ses obligations légales et alloue en conséquence une coquette enveloppe budgétaire à l'enseignement privé.

Nous ne sommes pas surpris forcément que vous soyez moins sourcilleux que nous sur la défense de la laïcité. Mais, en tant que garant de l'utilisation des deniers publics, les difficultés budgétaires actuelles, dont vous vous plaisez régulièrement à vous défaire en les mettant sur le dos de l'Etat et vous vous êtes d'ailleurs, M. le Maire, livré à nouveau à cet exercice tout à l'heure sur le musée Bonnat, en taxant l'Etat de retirer toutes les subventions si j'ai bien compris, donc ces difficultés budgétaires actuelles ne devraient-elles pas vous inciter à être davantage regardant et exclure que l'argent public ne serve aux convenances personnelles et intérêts de quelques particuliers ?

D'autant que s'y rajoute, et en cela vous n'êtes en rien responsable bien sûr, une manne financière supplémentaire versée aux écoles privées des communes voisines fréquentées par des élèves bayonnais depuis, rappelons-le, l'unique loi Carle de 2009, votée sous la présidence de Nicolas Sarkozy : vous savez, Nicolas Sarkozy, celui qui, dans la transmission des valeurs, disait « placer le curé avant l'instituteur ». Ceci expliquant sans doute cela. L'application de cette loi, en consacrant la concurrence scolaire dans une logique toute libérale de l'éducation, a foulé un peu plus au pied, la laïcité. La laïcité : à l'heure où une actualité tragique remet à l'honneur les vertus de cette grande et belle idée constitutive de la République, dont la traduction juridique a fêté ses 110 ans hier mais qui, je crois, est plus que jamais l'idéal garant de notre bien-vivre ensemble, je crois qu'on s'accordera tous ici sur ce plan-là, il me semble qu'il est désolant de constater combien cette laïcité est encensée dans son principe et tellement malmenée quand il s'agit d'assurer concrètement son respect dans les faits.

Alors, en son nom, et pour les raisons exposées, certaines de principe, d'autres de désaccord avec vos choix municipaux, notre groupe Bayonne Ville Ouverte s'abstiendra donc sur cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci. M. Nogues.

M. Nogues : M. le Maire et cher collègues, je ne m'attendais pas à la déclaration de M. Pallas qui m'a précédé, mais nous allons dans le même sens. Puisqu'effectivement, ce que j'avais l'intention de vous dire, c'est que moi j'ai toujours été contre la loi qui met au même niveau les écoles publiques et les écoles privées, notamment confessionnelles. Vous avez rappelé tout à l'heure, qu'il était difficile de me convertir, encore plus au niveau religieux, vous l'avez compris. Bien, je pense que l'argent public doit servir uniquement à financer les écoles publiques et c'est pourquoi je voterai contre cette délibération. J'irai au-delà de l'abstention de mes camarades de BVO, je voterai contre donc, pour les mêmes raisons exposées d'ailleurs par M. Pallas il y a quelques minutes.

M. le Maire : M. Iriart, êtes-vous de cet avis ?

M. Iriart : Les deux interventions précédentes m'obligent à préciser mon vote. Je partage avec les collègues qui se sont exprimés, et c'est le point de vue qu'on avait défendu tout au long de la campagne électorale, l'importance pour la ville d'investir pleinement sa responsabilité dans le domaine de l'enseignement public, par les responsabilités que la loi lui confère en la matière. Donc concernant là la fois, la bonne qualité des locaux et en même temps je fais référence aussi au fameux plan prévisionnel d'amélioration des écoles publiques, que l'on souhaite sortir de terre et mettre en œuvre, parce que c'est une vraie priorité de notre point de vue dans les responsabilités communales. Responsabilité aussi en matière de restauration scolaire et en matière d'activités périscolaires. Donc, nous adhérons pleinement à ce principe-là.

Sur ce qui concerne les aides au fonctionnement, donc le forfait communal ou les aides à caractère social qui sont délivrées, non pas aux établissements scolaires mais en fonction de la situation aussi des différentes familles, peut-être parce que dans notre démarche de Baiona 2014, nous sommes aussi conscients que l'enseignement privé sous contrat n'héberge pas simplement que les établissements confessionnels, nous considérons important le principe de l'égalité de traitement de l'ensemble des écoliers bayonnais, quelque soit le choix du système d'enseignement. C'est pour ça que cette délibération étant conforme par rapport à ce principe-là, donc moi je voterai cette délibération.

M. le Maire : Bien. M. Iriart, on a entendu. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Ugalde : Je représentais la Ville de Bayonne hier, à l'amicale des Petits Bayonnais, puisqu'il y avait un pot de l'amitié vers 18h00, à l'issue d'une très belle journée fondée sur la laïcité avec 160 jeunes Bayonnais. L'ensemble des responsables s'est plu à saluer la façon dont, à chaque fois que cela était nécessaire, la Ville de Bayonne s'est trouvée aux côtés de ce type d'opération. La laïcité est un élément important de notre engagement aussi, je tiens à le rappeler ici.

M. le Maire : Bien. Mme Martin-Dolhagaray, est-ce que vous ajoutez des précisions par rapport aux interventions ?

Mme Martin-Dolhagaray : Non, la seule chose, la réflexion qui me vient c'est de me dire qu'avant tout ce sont des enfants et je pense qu'il est très important que le fait de traiter de manière égale tous les enfants de Bayonne, c'est un principe qui a été retenu jusqu'ici et il me paraît très important de le maintenir.

M. le Maire : Très bien. M. Etcheto, vous voulez dire quelque chose ? Ou M. Pallas ? Allez-y.

M. Pallas : Donc dans mon propos, j'avais soulevé le fait que c'était le calcul du coût moyen d'un élève externe, scolarisé dans les écoles publiques bayonnaises. Donc, est-ce que vous pouvez juste me confirmer que c'est bien uniquement ça qui a été pris en compte ?

M. le Maire : Oui, j'allais vous le dire, mais c'est exactement ça. C'est vrai que la précision mérite d'être indiquée dans la délibération, dont acte. Donc autant que de besoin, on rectifie la délibération pour bien indiquer qu'il s'agit du forfait externe. Y a-t-il d'autres explications ?

Ecoutez, on va passer aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas... oui, excusez moi, je vais trop vite. Vous, vous votez contre ? Abstention, contre pour M. Nogues, pour, pour M. Iriart. Excusez-moi, ce n'est pas très simple, il y a des transversalités qui peuvent quelquefois m'échapper. Et la majorité vote donc pour, sans problème. Donc adopté à la majorité requise.

Nous passons maintenant aux bourses, et c'est notre benjamin qui va nous parler de ça.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

24. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2015-2016.

M. Boutonnet : Etudiant, mais je ne touche pas ces bourses ! Qu'à Bayonne, on a maintenu comparé à d'autres villes.

Comme suite aux propositions effectuées par la commission d'attribution réunie le 25 novembre dernier, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2015-2016, pour les 82 dossiers retenus, soit un total de 36 668 €, conformément au tableau joint à la note explicative de synthèse. Sur les 82 dossiers, juste à préciser que 6 d'entre eux dépassaient très légèrement les quotients familiaux utilisés pour valider ou pas l'attribution d'une bourse, et qu'ils ont tout de même fait l'objet d'une attribution pour léger dépassement, puisque nous ne sommes pas des ordinateurs et nous pouvons avoir une petite marge d'appréciation.

M. le Maire : Merci, M. Boutonnet. Oui, Mme Herrera.

Mme Herrera Landa : Je voudrais juste mettre un peu d'humour en disant que ces bourses vont leur permettre de payer les parkings. Donc c'est un peu dommage, voilà...

M. le Maire : Bon, on ne va pas rouvrir un autre débat, mais sur le ton de l'humour, c'est bien. Je mets aux voix... Oui, M. Nogues.

M. Nogues : Je vais poursuivre avec ce que vient de dire Mme Herrera. J'abonde dans son sens parce qu'on ne peut que regretter la maigreur du montant de ces bourses municipales, sachant que de plus en plus d'étudiants ont de plus en plus de mal à financer leurs études et sont même obligés d'occuper des emplois précaires. Je suis rassuré puisque que Mme Durruty m'a dit qu'ils pourront travailler le dimanche.

Vous allez me répondre M. le Maire que le budget de la Ville n'est pas extensible, et moi je vous rétorquerais ici qu'il s'agit bien d'une volonté politique et d'un choix : le choix entre l'aide aux étudiants bayonnais en difficultés financières ou l'aide par exemple, je n'en citerai qu'un, à un club sportif professionnel bayonnais lui aussi à hauteur de 684 000 €, faut-il le rappeler. Toutefois, puisque aide il y a, même si je déplore le faible montant de cette aide, je voterai pour cette délibération.

M. le Maire : Ah, bien ! Explication de vote qui est claire. Bon, on met aux voix. Donc abstentions, il n'y en a pas et votes contre, il n'y en a pas non plus. Donc adopté à l'unanimité. Merci. Le rapport 25, Mme Monia Belbaraka.

Adopté à l'unanimité.

25. Convention de partenariat avec la société Studyrama pour le Bureau Information Jeunesse.

Mme Belbaraka : La société Studyrama organise pour la 9^e année, le 16 janvier 2016, le salon Studyrama, dédié à l'information des étudiants et lycéens et permettant la rencontre avec des représentants de nombreux établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Elle sollicite un partenariat avec la Ville, et tout particulièrement son Bureau Information Jeunesse dont les missions s'adressent au public ciblé. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la note explicative de synthèse et qui fixe les conditions de ce partenariat.

M. le Maire : Merci Mme Belbaraka. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas ; donc adopté. Mme Julie Bensoussan, vous avez le rapport suivant.

Adopté à l'unanimité.

26. Convention de partenariat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain pour l'Espace socio-culturel municipal.

Mme Bensoussan : L'Espace socio-culturel municipal de la Ville de Bayonne participe à l'impulsion d'une dynamique participative en faveur de la population des quartiers des Hauts de Bayonne et s'appuie sur les compétences de divers partenaires notamment la Scène nationale du Sud-Aquitain, afin de proposer une programmation annuelle de spectacles variés et de qualité. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat, annexée à la note explicative de synthèse qui vise à définir le planning de la saison

et le tarif préférentiel auquel seront achetées les places qui seront ensuite proposées par l'Espace socio-culturel municipal à ses usagers.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ? Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Millet-Barbé vous prenez le rapport suivant, sur la politique de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

27. Contrat de ville de l'Agglomération Côte Basque-Adour 2015-2020 – Convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires au profit d'Habitat Sud Atlantic.

M. Millet-Barbé : Les divers partenaires ont signé le Contrat de ville 2015-2020, le 25 septembre 2015. Ce contrat prévoit l'établissement d'une convention portant sur la qualité de service dans les quartiers prioritaires et conditionnant la mise en place d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des organismes HLM présents sur ces quartiers. L'utilisation de ce dispositif fiscal doit par ailleurs s'articuler avec les Gestions Urbaines de Proximité. Ces dernières, pilotées par les collectivités et l'Etat, ont pour vocation de coordonner et organiser les interventions, afin de répondre aux besoins spécifiques des quartiers concernés. C'est en cours de réalisation, notamment sur la question des usages et des circulations entre quartiers prioritaires.

Afin de permettre à Habitat Sud Atlantic de bénéficier de cet abattement dès 2016 pour les quartiers de Maubec-Citadelle et de Mounédé-Sainte-Croix, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention nécessaire dans les conditions décrites en note explicative de synthèse. Donc ces abattements permettront en particulier un meilleur entretien des quartiers considérés et des résidences HLM considérées.

M. le Maire : Merci. Ça fait partie de nos contributions significatives dans les quartiers prioritaires et donc population en difficulté, puisqu'aussi bien il s'agit là des deux quartiers prioritaires, Christian Millet-Barbé vient de l'indiquer, Maubec/Citadelle d'une part, Mounédé/Sainte-Croix d'autre part. Si on baisse de 30 % la taxe, ça veut donc dire que ce sont les charges des locataires qui diminuent également puisque l'aide que l'on apporte de cette manière au bailleur social, c'est autant d'argent qu'ils n'ont pas besoin de recouvrer sur les locataires. Et je vois bien que le président d'Habitat Sud Atlantic nous remercie. Il n'est pas tout à fait d'accord, il trouve que ce n'est pas assez mais c'est normal.

M. Lalanne : Pas que je trouve que ce n'est pas assez, c'est que si on lit bien il faut cacher que ça se compense par des actions sociales sur le terrain. Donc en fait ce n'est pas de l'argent qui va à la Ville mais qui va sur le terrain.

M. le Maire : Merci de cette précision, M. le Président. Nous mettons aux voix. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

28. PNRQAD – Ilot 12 - Acquisition d'un immeuble sis 26 rue Victor Hugo – Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Lacassagne : Afin de permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 12 (périmètre des rues Victor Hugo, Lormand, Orbe et de la ruelle Gardin), l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition de l'immeuble sis 26 rue Victor Hugo, appartenant à Madame Nicole Rouso, au prix de 631 325,90 € TTC. Il est rappelé que le local commercial est aujourd'hui occupé de manière temporaire par une boutique éphémère de créateurs « Les Jolies Choses », dans l'attente de la mise en œuvre des travaux de requalification.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage foncier correspondante.

M. le Maire : Les choses se poursuivent dans le cadre de ce programme national de requalification des quartiers anciens dégradés pour notre secteur sauvegardé.

Mme Durruty : M. le Maire, je me permets de préciser que demain soir a lieu l'inauguration du troisième renouvellement de créateurs puisque vous le savez, ce sont à chaque fois 10 créateurs qui se renouvellent et donc je vous invite à venir découvrir à partir de samedi matin, la nouvelle collection des designers locaux.

M. le Maire : M. Duzert, vous avez visité cette boutique éphémère visiblement puisque vous voulez prendre la parole.

M. Duzert : Je me suis fait amené dans ces endroits-là ; de moi-même je n'irais pas, à part dans le cadre de mon mandat, mais je subis un harcèlement dans ma famille pour aller voir tous ces magasins. Par contre, nous sommes contents d'apprendre que demain il y a un changement et qu'il se passe quelque chose parce que nous n'étions pas au courant. Donc on aurait pu avoir un peu de communication interne. Merci.

Mme Durruty : Alors ce n'est pas la Ville qui organise bien évidemment, ce sont les créateurs eux-mêmes. Donc ils invitent leurs propres clients donc. Peut-être que vous n'êtes pas dans le fichier client, je ne sais pas ; en tout cas nous, nous y sommes, c'est certain.

M. le Maire : M. Duzert n'est pas encore assez addict. Merci. On met aux voix. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

29. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 19 306 € et 75 056,50 € précisément ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

Et ici je précise que l'on peut noter que le montant induit des travaux est de l'ordre de 3 412 000 €. Donc vous voyez l'impact important sur un, la rénovation du centre ancien, sur la qualité de l'habitat et du commerce puisqu'on peut, comme on l'a vu avec « Les Jolies Choses » mettre à disposition des locaux, ce qu'on continuera à faire, et à la fois revaloriser le travail des artisans et donner aussi du travail à l'ensemble du secteur du bâtiment.

M. le Maire : Merci M. Lacassagne. Pour ces attributions de subventions, y a-t-il des indications ou explications de vote ? M. Nogues.

M. Nogues : Oui depuis que j'ai été élu conseiller municipal, j'ai toujours été gêné par la présentation de ces rapports concernant l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. En effet, autant je peux entendre qu'il est normal d'aider des propriétaires occupants qui ont du mal à faire face aux nombreuses dépenses dans le cadre de cette amélioration et de cette préservation, autant j'ai du mal à comprendre que la Ville de Bayonne puisse indistinctement financer des investisseurs et spéculateurs privés qui sous couvert d'amélioration et de préservation empochent une manne d'argent public. Ce rapport devrait, à mon goût, appeler à deux délibérations distinctes, l'une concernant les petits propriétaires occupants, et l'autre concernant les gros propriétaires bailleurs. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Maire : Bien. D'autres explications de vote ? Abstentions ? Une, celle de M. Nogues. Votes contre ? Il n'y en a pas.
On arrive maintenant aux sujets financiers...

*M. Nogues s'abstient.
Adopté à la majorité.*

M. Lacassagne : M. le Maire tant que j'avais le micro s'il vous plaît, je voulais informer mes collègues, puisqu'on en a parlé en commission Développement durable et urbanisme, du lancement des portraits de quartiers, sur les différents quartiers. Nous avons lancé le premier portrait de quartier, au quartier Polo Beyris/Saint-Amand. Comme vous le savez, il s'agit d'obtenir un diagnostic enrichi du vécu et de la perception des citoyens. Quel quartier avons-nous ? Quel quartier voulons-nous ? Il s'agit également de sensibiliser les publics à l'évolution de l'urbain et du cadre de vie avec un diagnostic urbain qui permettra de déterminer ce qui fait leur identité des quartiers, ce qui pourra évoluer et ce qui pourra être préservé. Alors bien sûr nous avons des idées mais ce que nous voulons, c'est un diagnostic partagé. Et c'est vrai qu'on a lancé ces portraits de quartiers, ces ballades urbaines et cela fonctionne bien. Aujourd'hui on est sur le quartier du Polo Beyris et à partir de fin janvier on commencera sur Saint-Esprit et ensuite suivront les quartiers Saint-Bernard, les Arènes, Marracq, voilà et tous les autres quartiers. Je peux peut-être laisser la parole à Mme Bisauta qui veut faire part d'une réaction et du suivi de ces ateliers.

Mme Bisauta : Non, non, tu as tout dit. Simplement il y a un site dédié. Ca, ça me paraît important parce qu'il est très interactif ; donc on peut contribuer, on peut mettre des photos, on peut lire les comptes-rendus des réunions. Il y avait 150 personnes à la première réunion, il y a eu du monde à la balade urbaine, il y avait aux ateliers 80 à 90 personnes avant-hier. Donc c'est très suivi mais même si on n'est pas du quartier ou si on n'a pas pu aller aux réunions, on peut déposer des photos, des contributions, et surtout lire aussi les contributions des autres. Donc on fait des portraits de quartiers et ça le fait. Il y aura bientôt un lien du site de la Ville car justement c'est dommage d'avoir cet outil et qu'il reste confidentiel. Donc il y aura un lien sur le site de la Ville, mais là en faisant Portraits de quartiers, vous allez le retrouver.

M. le Maire : Précision importante. Je disais qu'on rentrait dans le volet financier si M. Lacassagne n'a plus rien à ajouter. Il nous autorise à poursuivre les débats, donc merci. M. Soroste, vous allez nous présenter la DM2.

FINANCES

30. Exercice 2015 – Budget principal – Décision modificative n° 2.

M. Soroste : Merci M. le Maire, mes chers collègues, la deuxième délibération concernant le budget principal, donc la décision modificative n° 2.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2015 du budget principal, il vous est proposé une décision modificative n° 2 qui s'élève aux montants suivants : pour l'investissement c'est 400 K€, pour le fonctionnement c'est 395 K€, soit un total de 795 K€.

En résumé, mais vous avez tout le détail. En section d'investissement, deux points : des opérations d'ordre pour 229 K€ et des remboursements d'emprunt accélérés pour 171 K€. Total : 400 K€.

En section de fonctionnement, en recettes nous avons ajusté à la hausse les prévisions de recettes pour les droits de mutation et nous ajoutons 191 K€ et nous avons également à la hausse en recettes de fonctionnement 190 K€ pour la dotation de solidarité qui est attribuée par la Communauté d'agglomération. Les autres chapitres sont ajustés à la marge.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a deux choses. Nous proposons une inscription de 272 K€ pour les achats et charges externes : en fait il s'agit notamment de 98 K€ de complément pour la restauration scolaire et de 161 K€ pour le contrat de prestations de communication qui a été conclu avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Et également il est nécessaire d'abonder de 67 K€ les charges de gestion courante, pour permettre l'admission en non-valeurs d'un certain nombre de créances anciennes et de 64 K€ la dotation aux provisions pour dépréciation de créances.

Au final, la section de fonctionnement s'équilibre à 395 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de l'étalement, sur une durée de cinq ans, des frais de location des bâtiments modulaires utilisés dans le cadre de la restructuration de l'Office de tourisme, d'un montant prévisionnel de 194 K€.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : Juste très rapidement pour vous dire que notre groupe ne prendra pas part au vote sur l'ensemble des délibérations budgétaires, de la 30 à la 36 incluse, à une exception près que nous vous dirons au moment où la délibération viendra. Merci.

M. le Maire : On met aux voix ce rapport et donc je constate que vous ne participez pas au vote, que M. Iriart...

M. Iriart : On s'abstiendra sur l'ensemble des délibérations budgétaires.

M. le Maire : Abstention sur l'ensemble des délibérations budgétaires. Les choses sont claires. On poursuit.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

31. Exercice 2015 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 2.

M. Soroste : Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2015 du budget annexe de l'eau, il vous est proposé une modification des budgets pour l'annexe de l'eau : l'investissement à hauteur de 141 K€, et le fonctionnement à hauteur également de 141 K€, soit un total de 282 K€. En fait, il s'agit de compléter les dépenses de fonctionnement pour un montant à la marge et surtout de constater l'ajustement d'une provision pour gros entretien et grandes révisions à hauteur de 141 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Donc le même mode de votation que ce qui a été indiqué tout à l'heure. Les services ont bien noté ça, il n'y a pas de problème.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

32. Exercice 2015 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 2.

M. Soroste : Pour les parcs de stationnement, il est également proposé une décision modificative n° 2 : en fonctionnement 0, pas de modification, en investissement 1 170 000 €. En fait, il s'agit d'inscrire les crédits destinés au paiement des deux premières échéances de l'acquisition du parc de stationnement avenue Paul Pras, dans le cadre de l'opération Adalpa. Le financement est assuré par un complément d'inscription de 195 K€ pour les produits des amendes de police, au vu du montant effectivement perçu, et par l'emprunt pour le reste, soit 975 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Mme Herrera.

Mme Herrera : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération relative au stationnement qui nous est soumise ce soir constitue le dernier épisode pour l'année 2015, d'une longue et très mauvaise série, pour le contribuable et les finances bayonnaises, de délibérations soumises à notre vote, au gré des différents conseils municipaux sans qu'aucune stratégie, des objectifs

pouvant justifier ces propositions opérationnelles ne nous aient été préalablement présentés. Il s'agit du vote du budget des parkings, donc l'augmentation substantielle des tarifs pour les différentes catégories d'utilisateurs, sans véritable justification économique et politique.

Et je profite de l'occasion qui m'est donnée ici puisqu'il a été dit que le prix des stationnements de surface restait très raisonnable malgré une augmentation substantielle, pour attirer votre attention et celle de l'ensemble des conseillers sur les grandes difficultés qu'ont les abonnés de surface quand ils veulent revenir y stationner entre 18h45 et 22h30/23h00, il est impossible de trouver une place. Les personnes roulent pendant 10 minutes, ¼ d'heure, 20 minutes, ½ heure sans trouver une place de proximité, ce qui pour des jeunes sans enfants ne pose pas de problème, mais ce qui pose de graves problèmes pour des personnes qui peuvent avoir des enfants et des colis à porter et autre. Donc j'invite les conseillers municipaux à prendre leur voiture et à essayer de trouver une place sur du stationnement de surface de proximité du centre ancien à cette heure-là. C'était une remarque que je voulais faire....

Tu y es confronté tous les jours ? ... Entre 19h00 et 22h30 ? Alors comme on habite dans la même rue, tu m'inviteras et je chercherai la place avec toi.

M. le Maire : Mme Herrera poursuivez, on ne va pas vous interrompre.

Mme Herrera : Donc ça c'était le premier élément. Le deuxième, c'est l'achat pulsionnel, passez-moi l'expression, mais on parle d'achat pulsionnel dans plusieurs domaines, donc sans une véritable analyse des besoins pour la somme faramineuse de 4,7 M€ TTC, soit 28 000 € TTC la place, de 169 places de parking construites dans le cadre d'un projet immobilier avenue Paul Pras, sur un terrain vendu il y a un an et demi aux opérateurs par la Ville de Bayonne pour la modique somme de 400 K€. Places dont rappelons l'achat par la Ville de Bayonne intervient par défaut puisque aucun acheteur privé n'était intéressé. Cela sent effectivement la bonne affaire. Rappelons quand même que dans ce domaine, ça ne peut pas être la faute de l'Etat puisque c'est souvent la faute de l'Etat, puisque cet achat se fait sans subventions possibles.

Cette décision modificative de dernière minute ne constitue que la traduction économique d'une opération incompréhensible et stupéfiante en période de restriction budgétaire pendant laquelle les ressources devraient être recentrées sur de véritables besoins d'intérêt général et en l'occurrence, sur une réflexion globale sur la politique du stationnement et son pendant, la politique des transports et des déplacements urbains

Pour ces différents motifs, nous ne commenterons pas le contenu technique de cette délibération, le débat n'est pas là mais nous voterons contre.

M. le Maire : D'accord, ici c'est un vote contre. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Parce que concernant la décision sur le parking Paul Pras, on a eu un long débat ici même. On a échangé de part et d'autre, donc je vous propose qu'on passe au vote. M. Etcheto. Je pensais que vous ne preniez pas la parole.

M. Etcheto : Non, mais je vais quand même la prendre puisque nous avons annoncé dans la presse, il y a quelques jours, le dépôt d'un recours gracieux dans un premier temps afin de vous demander de renoncer à ce projet, un recours qui devrait vous parvenir de manière imminente. Et bien entendu, dans le cas où vous n'accéderiez pas à ce recours, nous sommes bien décidés à déposer un recours contentieux cette fois-ci devant la justice administrative pour défendre jusqu'au bout les intérêts des Bayonnais et pour nous opposer à ce gaspillage de l'argent public, à cette gabegie parce que ça est bien une, ne vous en déplaise.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, avec votre élégance coutumière, je ne suis pas juriste ; cela dit, j'exerce une profession qui trouve en général beaucoup moins grâce à vos yeux puisque je ne suis qu'enseignant, je dis ça sur le ton de l'ironie, bien entendu, pour faire écho à la vôtre habituelle en général sur ce genre d'arguments. Mais non seulement le prix de cette acquisition est tout à fait excessif et très insuffisamment injustifié, Sophie l'a rappelé, mais surtout, il nous semble, sans être juriste, que le montage de cette opération se situe aux franges de la légalité. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de notre point de vue, d'une commande publique déguisée et destinée ni plus ni moins, à se soustraire aux règles des marchés publics et à leurs exigences de transparence. Et comme les intérêts de notre collectivité s'en trouvent très fortement lésés, notamment au vu du coût anormalement élevé de cette acquisition, nous sommes bien décidés à utiliser tous les moyens en notre possession pour défendre les intérêts des Bayonnais.

M. le Maire : Ecoutez, ce n'est pas un avocat qui vous contestera le droit de faire un recours, M. Etcheto. Si vous voulez faire un recours et bien vous faites un recours. Et on analysera les moyens juridiques parce qu'un recours doit normalement être motivé, mais il le sera, je n'en doute pas et ensuite, et bien, on verra la réponse qui sera faite et puis voilà. Laissons faire. Si vous estimez que le juge doit être saisi, et bien il sera saisi et il tranchera.

En dehors de ces menaces de contentieux, sur le fond du dossier, y a-t-il des précisions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.
MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

33. Exercice 2015 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative n° 2.

M. Soroste : Je vous rappelle que c'est la première année que nous allons faire un budget annexe des fêtes et de la temporada.

Dans le cadre de l'exécution de ce budget, un petit ajustement vous est proposé en DM2 et cet ajustement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 30 K€. Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit d'abonder de 50 K€ de crédits ouverts pour les charges refacturées du budget principal et de 10 K€ de charges exceptionnelles. En compensation, nous avons 30 K€ d'économie sur les dépenses de personnel. Parallèlement, les prévisions de recettes sont majorées à hauteur de 30 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Bien. Merci. Sur ce rapport, on revient à la non-participation au vote en ce qui vous concerne, c'est bien ça. Abstentions ?

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

34. Temporada – Bilan de la saison 2015 et perspectives 2016.

M. Soroste : La modification principale, vous vous en rappelez, en 2015 a porté sur le calendrier des spectacles, avec la programmation de trois temps forts, afin de gagner en lisibilité et en attractivité. Renouant en fait avec la tradition taurine de notre cité, cette nouvelle formule a rencontré le succès espéré et recherché, avec une fréquentation en hausse substantielle, se traduisant par une augmentation de + 12 % pour le nombre de spectateurs des corridas par rapport à 2014 et + 14 % pour les recettes. La fréquentation cumulée des spectacles taurins s'établit donc à 30 877 entrées payantes pour un total de recettes de 1 301 K€, la marge brute étant la différence entre le coût des spectacles direct et la recette, la marge brute ressortant à 362 K€, quasiment multipliée par deux par rapport à 2014. Le bilan financier de la temporada 2015 dégage ainsi un résultat positif de 85 K€ avant amortissements, contre 25 K€ en 2014. Par ailleurs, la Commission extramunicipale taurine propose les dates suivantes pour la saison 2016 : Feria des Fêtes de Bayonne les samedi 30 et dimanche 31 juillet, corrida goyesque le lundi 15 août et Feria de l'Atlantique les samedi 3 et dimanche 4 septembre.

Je voudrais rajouter à ce rapport évidemment pour ces excellents résultats et joindre à mes remerciements Yves Ugalde je n'en doute pas, nous tenons particulièrement à remercier l'ensemble des équipes municipales qui ont été très sollicitées notamment pour la corrida goyesque, tout le monde a répondu avec enthousiasme et efficacité. On tient particulièrement à les remercier, à remercier également notre prestataire de service, à remercier toutes les équipes dédiées à l'organisation de ces spectacles qui se dévouent pour l'atteinte de tels résultats et également bien sûr la commission taurine extramunicipale qui a été renouvelée l'an dernier et qui apporte, avec notamment toutes ses variétés d'âge et d'origine, qui apporte beaucoup d'idées nouvelles et un éclairage toujours intéressant qui nous permet de suivre toutes les évolutions nécessaires pour l'amélioration de notre temporada.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Et vous devez aussi recevoir des remerciements et des félicitations puisque ce gain de 85 000 €, il vaut mieux qu'il soit dans notre poche que dans la poche du délégataire de service public. On va se satisfaire de ce résultat, en s'en réjouissant, parce que ce qui est important, c'est moins le bilan financier que le bilan artistique, et le bilan artistique est absolument exceptionnel cette année, de l'aveu même de tous ceux qui ont l'aficion, et vous l'avez M. Bergé. Alors on vous écoute.

M. Bergé : Oui, oui, je ne sais pas si c'était pour nous l'allusion à la délégation de service public, mais je vous rappelle que c'est davantage une régie que nous prônions. Mais par rapport à ça, je veux juste m'associer quand même aux félicitations et aux résultats positifs de la temporada pour la deuxième année consécutive parce que c'est la meilleure façon de défendre notre tradition que d'équilibrer les comptes. Je voudrais également m'associer aux félicitations à Alain Lartigue, Olivier Baratchart et toutes les équipes qui ont permis justement de donner une belle image et de renforcer l'identité de cette plaza qui est celle de Bayonne. Nous continuerons pour notre part à militer pour une autre forme de gestion qui est la régie mais il n'empêche que nous nous associons à ces félicitations et ce retour à l'équilibre financier avec un contenu artistique de grande qualité.

M. le Maire : Merci M. Bergé. On ne vote pas, vous avez raison de me le rappeler. C'est un bilan, on ne vote pas.

Pas de vote.

35. Exercice 2015 – Budgets principal et annexes – Admission en non-valeurs.

M. Soroste : Chaque année, malheureusement nous constatons des admissions en non-valeurs et il est proposé au conseil municipal d'approuver ces admissions en non-valeurs qui sont présentées pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier municipal et telles que vous les avez détaillées en note de synthèse et accompagnées de l'état des restes à recouvrer au 30 juin 2015. Je vous rappelle les chiffres qui sont quand même relativement modestes par rapport aux volumes des budgets, puisque le budget principal ça ressort à 32 000 €, pour le budget annexe de l'eau nous sommes autour de 50 000 € ou 80 000 €. Donc ce sont des montants qui restent modestes mais que nous devons évidemment constater, M. le Trésorier ayant fait le maximum pour recouvrer ces sommes et nous informe que malheureusement il ne peut pas aller plus loin. Donc voilà ce qui est proposé au conseil municipal.

M. le Maire : Voilà l'exercice malheureusement habituel à cette période de l'année. Le sens des votes, c'est comme tout à l'heure. Donc on en prend acte.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

36. Exercice 2015 – Budgets principal et annexes – Approbation des montants pour les provisions comptables.

M. Soroste : Comme chaque année depuis déjà de nombreuses années, nous nous rapprochons un peu des comptabilités classiques du plan comptable français, à savoir que nous provisionnons. Nous anticipons un certain nombre de choses et donc il y a des provisions dont vous avez tout le détail en annexe.

Il y a eu une provision qui a été faite pour litige puisque nous avons 900 000 € toujours de litige pour le legs de Mme Howard-Johnston. Nous avons une provision pour grosses réparations, nous sommes à 1 110 000 €. Provision pour dépréciation des stocks, le montant est maintenu à 16 000 €. Provision pour dépréciation des comptes de tiers, nous sommes provisionnés, le montant des créances s'établit à 425 000 €, mais une provision de 415 000 € avait été faite au bilan 2014. Il convient d'effectuer une reprise sur cette provision à hauteur de 254 000 € correspondant aux créances soit qui ont été encaissées plus favorablement qu'on ne pouvait le craindre, soit admises en non-valeurs, c'est-à-dire définitivement abandonnées. D'autre part à l'inverse on a une dotation complémentaire de 264 000 €, donc nette la provision n'augmente que de 10 000 €.

Au niveau du budget annexe de l'eau, deux provisions : une provision pour dépréciation des comptes de tiers, toujours sur les créances à hauteur de 291 000 € et une provision pour gros entretien et grandes révisions d'un montant de 335 000 €. Et on a fait une reprise là-dessus de 267 000 €, et un petit complément : donc on se retrouve avec une provision de 268 000 €.

Budget annexe des parcs de stationnement, nous n'avons qu'une provision qui s'élevait à 5 000 € et nous avons une reprise de 2 300 €. Vous voyez que la provision est stable, ce sont donc des montants relativement faibles par rapport au budget que nous avons.

Il est donc demandé au conseil d'approuver le maintien de la provision pour litiges de 900 000 € sur le budget principal, d'approuver le maintien d'une provision pour grosses réparations de 1 110 000 € sur le budget principal, d'approuver le maintien d'une provision pour dépréciation

des comptes de stocks de 16 000 € sur le budget principal, d'approuver une reprise d'un montant de 267 000 € pour la provision pour gros entretien et grandes révisions constitué sur le budget annexe de l'eau et d'approuver, au titre de la provision pour dépréciation des comptes de tiers, des reprises de 254 000 € sur le budget principal, de 108 000 € sur le budget annexe de l'eau et de 2 300 € sur les parcs de stationnement et les compléments de 264 000 € sur le budget principal, 156 000 € de l'eau et 2 300 € sur les parcs de stationnement.

Voilà M. le Maire, l'ensemble des provisions.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Nous sommes toujours sur les mêmes positions de l'opposition. Cette délibération est donc adoptée à la majorité.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

37. Exercice 2015 – Subventions aux associations.

M. Laiquillon : Le conseil municipal doit se prononcer sur de nouvelles demandes de subventions transmises par plusieurs associations et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des projets spécifiques. Il est également proposé de procéder au reversement de la quote-part de la subvention FISAC, revenant à chacun des partenaires dans le cadre de l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat bayonnais. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions telles que présentées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions ou avenants relatifs au reversement partiel de la subvention FISAC.

M. le Maire : Merci. Mme Herrera vous avez la parole.

Mme Herrera Landa : Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sera courte puisqu'elle ne consistera qu'à reprendre les 3 arguments développés ici l'année dernière, en particulier un sujet pour lesquels nos questions et nos propositions sont restées à ce jour sans réponse.

J'y ajouterai simplement une réflexion, plutôt une interrogation sur le mode de calcul et l'effet levier d'une subvention de 271 € au titre d'une contribution aux frais de transport d'un groupe d'élèves de Largenté à Daytona (Floride), ville jumelée avec Bayonne mais située quand même à 7 028 kms j'ai pris le temps de regarder. Donc nous nous interrogeons sur l'effet levier de cette subvention en matière d'aide au transport.

M. le Maire : Vous faites beaucoup dans l'humour ce soir !

Mme Herrera Landa : Pourquoi pas ?

Deuxième élément et qui est le sujet principal de notre questionnement, c'est pourquoi intégrer la délibération relative à l'aide financière destinée à la mise en œuvre des rythmes scolaires au sein des 2 ikastola, Baionako Oihana Ikastola et Hiriondoko Ikastola au chapitre « subventions aux associations » alors qu'il s'agit bien d'une question qui relève de l'éducation et de la politique générale de la commune dans ce domaine. On l'avait déjà dit l'année dernière.

Qu'en est-il de notre demande d'ouverture aux élèves des écoles publiques bilingues, voire de mutualisation, des activités proposées par l'ikastola et financées en partie par la commune. La délibération d'ailleurs ne nous permet pas d'apprécier dans quelle proportion la subvention communale intervient, à quelle hauteur elle intervient. La proximité des ikastola et des établissements publics bilingues à Sainte-Croix et au Polo Beyris constitue pourtant un facteur facilitant sur les deux quartiers et ne présenterait que des intérêts.

Le premier intérêt, c'est d'enrichir qualitativement et quantitativement l'offre d'activités proposée aux élèves des deux établissements bilingues qui reste à ce jour très insuffisante. Et pour reprendre un mot de mon collègue à droite, non pas à droite mais qui est situé à ma droite, Jean-Claude, je reviens aux éléments de caractère inégalitaire de l'offre et on peut dire qu'aujourd'hui il y a une offre qui est totalement inégalitaire entre les élèves qui fréquentent l'enseignement public bilingue et l'enseignement immersif associatif, pour ne pas dire privé, mais privé associatif. Pour le coup, on est ici sur non seulement de l'inégalité mais également de l'iniquité. Donc l'avantage de mixer les élèves serait en fait d'encourager l'usage de l'euskara dans les activités périscolaires, faciliter également son usage au sein des établissements scolaires mais, aussi et surtout à l'extérieur, entre publics qui fréquentent des écoles d'un même quartier ...

M. le Maire : Allez-y madame.

Mme Herrera Landa : Je suis désolée, je suis un peu habituée professionnellement à attendre qu'on m'écoute...

M. le Maire : Mme Herrera, j'écoute tout le monde et pendant autant d'heures qu'il le faudra.

Mme Herrera Landa : ... donc faciliter également son usage au sein des établissements scolaires mais, également à l'extérieur, entre publics qui fréquentent des écoles d'un même quartier, qui pratiquent la même langue mais restent paradoxalement contraints dans des structures cloisonnées, hors initiatives ponctuelles organisées par le quartier, je pense en particulier à l'Olentzero donc Ihauteri, San Pantzar, etc....

Donc l'argument technique, la difficulté à harmoniser les créneaux horaires en raison des délais trop courts, opposée l'année dernière en réponse à notre proposition ne peut plus être avancé. A défaut de mise en œuvre, où en est votre réflexion et celle des établissements concernés dans ce domaine ? Je vous remercie

Je fais de l'humour parce que vous me tendez la perche !

M. le Maire : Merci. Mais écoutez, moi j'apprécie l'humour. D'ailleurs je ne répondrai pas sur les 271 € et je ne ramènerai pas ça au nombre de kms parce que ça deviendrait effectivement ridicule. Il y a des mécaniques, qui avec un certain nombre d'automatismes, expliquent ça.

Par contre, moi je suis d'accord avec vous. D'ailleurs on a un peu hésité, pour tout dire, de mettre les deux subventions qui concernent Baionako Oihana ikastola et Hiriondoko Ikastola dans les mêmes délibérations que les associations. Dont acte effectivement, ça concerne les affaires scolaires et on aurait pu le mettre dans une délibération à part et on entend ce que vous dites.

Cela dit la vraie question c'est la troisième, et je vais demander à Mme Martin-Dolhagaray éventuellement d'y répondre, si elle peut.

Mme Martin-Dolhagaray : Dans la mesure de mes possibilités. Simplement il y a un travail qui est mené justement sur cette réflexion, justement par rapport à un enseignement en langue basque et une mutualisation. Ce travail est en cours, des réunions sont prévues de manière à pouvoir échanger à ce niveau-là, tout en sachant que cette année sur le périscolaire, il y a eu un effort notable qui a été fait par rapport à l'enseignement en langue basque. Nous nous trouvons quand même en butte, c'est assez paradoxal de le dire, mais à un manque de moyens humains en capacité d'enseigner en langue basque. Donc ces difficultés nous les connaissons bien, nous en sommes tout à fait conscients et nous souhaitons aussi vivement que vous que les choses puissent avancer dans ce domaine.

Mme Herrera Landa : Justement on est confronté peut être à un déficit de recrutement et à des compétences mais le paradoxe c'est qu'elles sont à proximité immédiate. Les écoles sont fréquentées par des enfants qui habitent le même quartier et on a certainement en matière de mutualisation ou du moins d'ouverture, des moyens de résoudre des problèmes de manière proche et à mon avis économiquement intéressante. Alors l'économie dans ce domaine-là n'est pas essentielle mais s'il s'agit plus d'un problème de compétences. Je pense que la solution est toute trouvée, il suffit après d'harmoniser, ce qui avait été demandé il y a un an maintenant.

M. le Maire : Moi j'approuve ce que vous dites Mme Herrera. A priori les choses devraient être très simples. En fait elles le sont beaucoup moins qu'il n'apparaît, c'est en tout cas ce qu'il me revient. Moi aussi, je fais le constat comme vous qu'il ne devrait pas avoir de difficultés à régler cette question mais c'est vrai qu'on a un manque de moyens humains et Mme Martin-Dolhagaray a raison de le dire. Je vous demande effectivement qu'on puisse essayer de voir plus avant un petit peu les difficultés qui se présentent et pour voir comment on peut éventuellement les lever.

M. Bergé, vous êtes déjà intervenu sur ce sujet dans les précédentes réunions du conseil.

M. Bergé : Juste très rapidement, et je veux bien accepter qu'on dise que ça ne soit pas mon idée après, mais je voudrais juste suggérer si c'est possible, qu'on organise une commission Langue basque qui soit dédiée peut-être à cette problématique des activités périscolaires en langue basque et qui permette justement d'envisager toutes ces questions avec l'ensemble des interlocuteurs que nous avons autour de la table, dans cette commission. Mais comme je vous dis : je suis prêt à dire que ce n'est pas mon idée.

M. le Maire : C'est peut être aussi l'idée de Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : Il serait opportun effectivement de réunir la commission Langue basque qui ne l'a pas été depuis fort longtemps. Effectivement, le sujet me donne l'occasion de le rappeler, pour autant j'ai lu récemment et c'est peut être une évolution qui nous mettra tous d'accord, que le Gouvernement préparait un amendement à l'actuelle loi de finances qui est en discussion au Parlement, en prévoyant une augmentation des crédits pour abonder le fonds d'aide aux communes concernant les activités périscolaires à partir du moment où les communes pourraient y intégrer les effectifs des écoles privées sous contrat qui auraient accepté d'appliquer les rythmes scolaires et pour lesquelles la municipalité organiserait les activités périscolaires de la même manière qu'elle les organise pour les écoles publiques. Donc effectivement si cet amendement était prochainement, il a peut-être déjà été voté je ne saurais le dire, mais je pense que c'était très avancé. Ça signifierait que nous aurions forcément tout intérêt, compte tenu d'une augmentation de recettes liée à la mise en œuvre de cet amendement, à organiser ensuite les activités en langue basque, à la fois pour les écoles publiques et pour les ikastola puisqu'une aide financière nous permettrait d'y faire face plus facilement.

M. le Maire : Sur ça moi je retiens, parce que c'est la délibération qui est l'occasion d'évoquer cette question et vous avez complètement raison. Moi je propose qu'on y réfléchisse et qu'on fasse une réunion avec y compris ceux qui dans l'opposition s'intéressent au sujet, qu'on voit ensemble, qu'on mette à plat tranquillement les choses et qu'on essaie de voir où sont les difficultés et comment on peut les surmonter. Je suis complètement incapable, au moment où je vous parle, de savoir comment on peut les surmonter mais en tout cas elles existent et c'est quand même un peu dommage qu'on ne puisse pas aujourd'hui régler cette question. On y reviendra. On passe au vote qui est dans le même sens que les précédents.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

38. Remises gracieuses de créances.

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et de leur accorder les remises gracieuses de créances telles que fixées en note explicative de synthèse, mais le montant total ne représente que 1 060,71 €.

M. le Maire : Sur ce rapport ? C'est financier normalement. Vous l'adoptez. Les remises gracieuses, j'ai toujours constaté que lorsqu'il s'agit d'offrir de la grâce, lorsqu'il s'agit d'être gracieux, ce n'était pas un souci pour vous. Merci de votre grâce. Pas d'observations.

Adopté à l'unanimité.

39. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. Laiguillon : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : M. Pallas.

M. Pallas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, autant vous le dire de suite, nous approuvons la quasi-totalité de ces exonérations. Toutes sauf une, et vous avez sans doute deviné sur laquelle portent nos objections.

M. le Maire : Aidez-nous.

M. Pallas : Nous ne serons pas généreux. C'est bien évidemment l'exonération de la redevance d'occupation du palais des sports de Lauga au bénéfice du Service diocésain de l'aumônerie de l'enseignement public d'Aquitaine que nous ne cautionnons pas.

Il est de votre droit de mettre cette salle à disposition de ce rassemblement. Cependant, eu égard à son caractère éminemment confessionnel, la célébration de la Toussaint 2015 je rappelle, il est beaucoup plus discutable d'exonérer ses organisateurs de toute contribution. Nous en contestons pour notre part le bien-fondé sur le principe. Et encore plus quand on considère le montant de l'exonération : 4 392 €. Une somme conséquente vous l'avouerez, que l'association avait, je suppose, dû intégrer à son budget prévisionnel.

C'est assurément un bien beau cadeau fait à une manifestation qui, bien qu'organisée par une association rattachée à l'enseignement public, n'en conserve pas moins un caractère confessionnel incontestable : Toussaint 2015. A vrai dire, cela pour nous s'apparente fort à une subvention indirecte à un culte particulier qu'en tant que représentant local de la puissance publique, vous auriez dû vous faire un devoir d'éviter. « La République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte ». M. le Maire en éminent juriste que vous êtes, je pense qu'il est superflu de vous rappeler la valeur constitutionnelle de ce principe.

Et ne vous méprenez pas sur le sens de notre intervention : aucun parti-pris anticléricale là derrière. Et rien, contre la nature de ce rassemblement. Ni pour, d'ailleurs. Ce n'est pas notre rôle ; c'est affaire privée et ça relève de la libre conscience de chacun. C'est la raison pour laquelle nous prônons pour notre part la stricte neutralité laïque de l'espace public et de la puissance publique. Il appartient je crois aux élus que nous sommes d'y veiller afin d'éviter toute discrimination entre options spirituelles, celles des croyants, quel que soit leur Dieu d'ailleurs, mais aussi celles des agnostiques et des athées, trop souvent oubliés. Cette exonération pour une manifestation inspirée par une religion nous semble contrevenir à ces principes.

En conséquence, le groupe Bayonne Ville Ouverte votera donc contre et je précise, uniquement sur cette exonération, puisque toutes les autres n'appellent pas de remarque de notre part.

M. le Maire : Vous connaissez bien le fonctionnement des conseils municipaux et vous savez qu'une délibération est unique...

M. Pallas : Oui, mais je crois qu'il y a moyen auprès du contrôle de légalité de passer exonération par exonération. Je pense que ça ne posera pas de problème.

M. le Maire : Oui, on aurait pu passer une délibération à part. Vous avez raison, ça c'est sûr. On peut faire autant de délibérations.... Si vous voulez qu'on termine à minuit, on peut faire autant de délibérations qu'il y a d'exonérations.

M. Pallas : Non, non, ou alors vous rappelez juste dans l'aspect décisionnel de la délibération que pour notre part, notre groupe a voté contre mais uniquement cette exonération-là. Je pense sous couvert des services que cela est tout à fait envisageable.

M. le Maire : De toute façon il y a le verbatim mais tout ce que vous dites est enregistré, ne vous inquiétez pas là-dessus.

M. Pallas : Si vous permettez, je vais juste prolonger mon propos. J'entends bien M. le Maire que cette question est quand même très délicate d'appréciation à l'heure actuelle puisqu'il s'agit de la conciliation, on va dire, de la liberté d'association et de réunion d'une part et d'autre part du principe que j'ai rappelé selon lequel, la République ne doit subventionner aucun culte. Je crois d'ailleurs que l'Association des Maires de France vient de demander une clarification sur ce point car jusque là le juge administratif, en l'occurrence le Conseil d'Etat, admettait la mise à disposition de salles aux associations culturelles.

Néanmoins, il était recommandé, quand c'était le cas de faire payer une contribution aussi minime soit-elle. Alors M. le Maire, le juriste que vous êtes, ne peut ignorer la dernière ordonnance du Conseil d'Etat sur la fête de l'Aïd-el-Kebir en date du 23 septembre 2015 qui apporte, je crois, une précision importante, en rappelant l'interdiction de la gratuité pour ces mises à disposition, d'où au-delà d'un désaccord de principe, la fragilité juridique peut-être de

cette exonération. Alors loin de nous de vouloir contester sur le plan juridique mais je tenais quand même à le rappeler, sur la base de cette jurisprudence-là, comme c'est rappelé d'ailleurs par le vade-mecum sur la laïcité élaboré par l'Association des Maires de France qui je pense peut justement donner quelques réponses à ces questions-là. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. Pallas. M. Nogues, c'est à vous.

M. Nogues : Décidément je vois qu'avec M. Pallas ce soir, nous nous rejoignons puisque moi aussi j'avais l'intention de faire une intervention à ce sujet-là puisque dans tout ce qui nous est proposé là, moi j'étais d'accord pour tout, sauf bien évidemment pour, vous vous en doutez bien, le service diocésain de l'aumônerie, les 4 392 €. C'est non ! Donc j'espère effectivement que l'on peut voter contre uniquement cette exonération puisque c'est celle-là qui me pose problème dans l'ensemble de ce qui nous est proposé.

M. le Maire : On note clairement votre opposition. Elle est claire. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Il n'y en a pas.

Je voudrais dire juste quelques mots sur votre positionnement que je comprends. Il ne faudrait pas croire que nous soyons quelques-uns ici qui seraient les grands défenseurs de la laïcité et puis en face de vous des personnes de la droite, considérées comme étant proche effectivement d'une certaine religion. Alors vous aurez constaté que la majorité est composée de personnes qui n'ont pas toutes les mêmes sensibilités et d'un et que la laïcité c'est bien à condition de ne pas devenir laïcard.

Et je voudrais ici vous dire que lorsque vous pointez le doigt sur cette délibération, en disant qu'indirectement c'est un soutien qui est apporté à une religion, il faut vraiment pousser le bouchon un peu loin pour venir dire que lorsque soi-disant parce que c'est le service diocésain de l'aumônerie. Mais c'est également un lycée derrière, c'est forcément des lycées qui sont concernés, qu'il ne s'agit pas d'un lieu de culte. Parce que ce qui serait embêtant c'est effectivement qu'un espace public, et ça vous pouvez compter sur moi, parce que je suis attaché à la laïcité, et que chaque fois que sur l'espace public il peut y avoir des manifestations en faveur d'une quelconque religion, j'y suis opposé, fermement opposé. Mais par contre, lorsqu'on vous demande la mise à disposition d'un lieu, d'un lieu public, ici la Maison des associations, ou plutôt le palais des sports de Lauga pardon, pour une manifestation qui concerne en l'occurrence la jeunesse, bien évidemment même si les jeunes dont il est question appartiennent à un lycée, qui lui-même renvoie effectivement à une confession, c'est pousser le bouchon un peu loin.

Le maccarthysme a fait de grands dégâts, je pense qu'il faudrait peut-être arrêter. Vous avez le droit de prendre cette position, j'ai le droit également de vous indiquer que vous allez trop loin. Maintenant vous allez voter contre, il n'y a pas de difficulté et votre position est très claire et elle est respectable. Je ne la partage pas, c'est tout.

M. Pallas : Je pense que quand même vos propos ont un peu dérapé. Je m'en explique. Nullement dans mon propos il n'a été de dire je crois, et ma précédente intervention en témoigne aussi, que dans cette assemblée il n'y avait que nous qui portions les valeurs de la laïcité. On reprendra les procès-verbaux. Tout bonnement, on met juste en avant le fait que sous couvert de cette manifestation, cette exonération-là, quand même je rappelle le montant 4 392 €, ce qui n'est pas rien, ça peut s'apparenter à une subvention indirecte à un culte car je crois qu'ici autour on sera tous d'accord quand même pour reconnaître quelque part un caractère confessionnel à cette manifestation-là. La Toussaint n'est pas célébrée que je sache par tout le monde.

Vous nous traitez ensuite, je le prends de façon collective, de laïcards. Je crois M. le Maire que ça montre quand même une certaine vacuité, excusez-moi du propos, de l'argumentaire et chaque fois qu'on adjectivise la laïcité, ça la fait reculer. Je dirai également que vous ne pouvez pas nous taxer, comme vous l'avez fait, de manque d'ouverture ou de dogmatisme sur le sujet. A preuve, je vous rappelle que sur la précédente délibération, sur le forfait communal, nous nous sommes uniquement abstenus. Et nous nous sommes abstenus justement parce que pour nous la laïcité est conçue comme un processus d'émancipation, comme un vecteur de concorde entre les hommes et en aucun cas comme un dogme. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. On vous a écouté et vous avez bien sûr le droit de tenir ce propos comme j'avais aussi le droit de tenir le mien. Pour le coup, vous avez dit que vous votez contre ce point là et vous avez été très précis : ce point-là. Donc dans le procès-verbal on va l'indiquer ainsi, je ne vois aucune espèce de difficulté. Même chose pour M. Nogues. M. Iriart vous votez pour et les membres de la majorité votent pour. Donc elle est adoptée avec toutes les réserves que vous avez indiquées et je vous promets que... M. Boutonnet ne prend pas part au vote non plus. C'est avec toutes ces indications-là que cette délibération est néanmoins adoptée.

M. Boutonnet ne prend pas part au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent favorablement à l'exclusion de l'exonération accordée au Service Diocésain de l'Aumônerie de l'Enseignement Public Aquitain.

M. Nogues vote favorablement à l'exclusion de l'exonération accordée au Service Diocésain de l'Aumônerie de l'Enseignement Public Aquitain.

Adopté à la majorité.

40. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2016.

M. Soroste : Comme chaque année, vous savez qu'on est obligé de faire cette délibération pour nous permettre de faire la jointure entre aujourd'hui et le vote du budget primitif pour pouvoir honorer les règlements.

En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du CGCT et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées en note de synthèse. Ces dépenses seront inscrites dans le budget primitif 2016. Pour le budget principal c'est 3 950 000 €, pour le budget annexe de l'eau c'est 855 000 € et pour le budget annexe des parcs de stationnement c'est 295 000 €.

M. le Maire : Merci, sur ce rapport il n'y a pas d'observations ?

M. Etcheto : Juste pour vous dire qu'on ne prendra pas part au vote sur ces deux rapports 40 et 41, qui sont des anticipations du budget primitif 2016.

M. le Maire : C'est logique, monsieur Etcheto. Donc vous ne participez pas au vote.

M. Iriart : Abstention pour le 40.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

41. Versement d'avances sur subventions et sur participations par anticipation au vote du budget primitif 2016.

M. Laiguillon : Merci M. le Maire. Chaque année, courant janvier, une avance sur subventions et sur participations est versée aux principales structures financées par la Ville, associations et clubs sportifs professionnels, Centre communal d'action sociale, organismes de regroupement, afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil municipal. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement de ces avances pour l'année 2016, telles que détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Sur ce rapport, on a bien compris que vous ne participiez pas au vote. M. Iriart pour ce qui vous concerne ?

M. Iriart : On va voter en faveur de ce rapport-là pour la raison suivante : c'est effectivement un rapport budgétaire, pour autant il est fondé sur la volonté de permettre aux associations de fonctionner dans de meilleures conditions sur le début de l'exercice. Alors comme la décision ne porte que sur un acompte, on préfère accompagner cette décision-là, sachant qu'on aura peut-être, voire certainement des avis différents sur le vote des décisions finales mais sur le principe de permettre aux associations de fonctionner en début d'exercice, on votera en faveur de cette délibération.

La deuxième raison c'est qu'on aurait été peut-être plus réticent si une nouvelle fois il avait fallu rappeler l'importance pour nous de travailler la fameuse définition des critères d'affectation des subventions aux différentes associations. Il s'avère qu'on a été mis au courant qu'une réunion était prévue au mois de janvier, pour qu'effectivement en matière d'associations sportives, une première réflexion nous soit présentée. Comme le processus même s'il nous semble assez long, semble en marche, donc on patientera un mois de plus et on verra de quelle manière on pourra contribuer ou pas à cette réflexion. Merci.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Je vous confirme que la procédure pour ce qui concerne la critérisation est en marche et qu'il y aura une réunion. M. Laiguillon, vous pouvez nous rappeler le calendrier des réunions à venir sur ce dossier.

M. Laiguillon : La première réunion sera le 14 janvier, en fait cette réunion a mis un peu de temps car c'est plus que les services techniques, c'est une équipe technique qui a fait un énorme travail et je tiens à les remercier. M. le Maire s'est engagé avec moi à faire de la coconstruction, donc voilà on vous attend le 14 janvier pour apporter votre pierre à l'édifice. Et je suis vraiment aussi content qu'on ait appliqué cette démarche qui est lourde de sens et je pense que si tout le monde arrive à mettre les couleurs politiques de côté, je pense que les associations bayonnaises et tous les Bayonnais en seront plus contents.

M. le Maire : Merci M. Laiguillon. Le sens des votes est bien précisé là pour les services.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

42. Cimetières – Actualisation des tarifs de concessions funéraires.

M. Esmieu : Je vais attendre 30 secondes, que les sourires s'arrêtent. Merci beaucoup.

Il est proposé au conseil municipal de décider la revalorisation des tarifs municipaux relatifs à la gestion des cimetières, en incluant, pour répondre à la demande des familles, la création de concessions pour les cavurnes. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs des concessions funéraires applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, tel que présentés en note explicative de synthèse.

Mme Durruty : Sur ce rapport y a-t-il des questions. Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

43. Animations de Noël – Conventions de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques et l'association Le Marché Equitable de Bayonne.

Mme Meyzenc : A l'occasion des animations de Noël, la Ville de Bayonne œuvre pour dynamiser et promouvoir le commerce et l'artisanat bayonnais. A ce titre, un partenariat a été concrétisé d'une part avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'installation d'un Village des artisans d'art au cœur du Village de Noël place du Réduit, on a 12 chalets à ce niveau et d'autre part avec l'association Le Marché équitable de Bayonne pour l'organisation du Marché de Noël équitable et solidaire qui lui est sur l'esplanade Roland Barthes du 19 au 23 décembre. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

Et si vous m'autorisez M. le Maire à garder la parole un tout petit peu plus longtemps, je voudrais insister sur le fait qu'on ne peut que se féliciter de ce succès qui a été le premier week-end des animations de Noël sur la ville de Bayonne avec beaucoup de monde. Il est vrai aussi que pour la première fois nous avons fait une publicité côté espagnol et donc nous avons eu une forte affluence de nos voisins. D'autre part Sylvie Durruty me faisait part qu'effectivement l'Office de tourisme avait eu une affluence record puisqu'en 9 jours, entre le 1^{er} et le 9 décembre, ils ont fait 4 000 visiteurs, soit le double de l'année dernière. Et puis ce qui nous semble important aussi, c'est de montrer cette visibilité de l'offre qui a été proposée sur l'ensemble des quartiers de Bayonne avec évidemment un grand succès pour la grande roue, qui vient de s'éteindre mais c'était un fort supporter de l'Aviron Bayonnais qui est parti au match. Je terminerai juste sur une phrase, disant que pour l'ensemble du conseil municipal, vous allez avoir une carte VIP qui vous permet d'acheter au sein des commerçants de la ville de Bayonne, bien évidemment sur un cagnottage de 3 % pour tout achat et ça vous permet aussi d'être sur les listes de ces commerçants pour pouvoir être invités.

M. le Maire : Merci Mme Meyzenc. On met aux voix cette délibération. Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

44. Maison des associations – Actualisation des tarifs de location applicables au 1er janvier 2016.

M. Laiguillon : Merci M. le Maire. D'habitude je fais des gratuités, là je fais une augmentation.

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé les différents tarifs afférents à la mise à disposition de la Maison des associations. Au vu du fonctionnement et de l'évolution des indices à la consommation, il apparaît nécessaire d'actualiser la grille et de la compléter telle que présentée en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

PORT DE BAYONNE

45. Enquête publique - Avis du conseil municipal sur le projet d'extension de l'aciérie et la construction d'un laminoir à chaud par la société Celsa France sur les communes de Tarnos et de Boucau.

M. le Maire : Je vais aller relativement vite dans ce dossier parce que vous savez tous que notre port a une vocation industrielle, et que la société Celsa France, qui a succédé à d'autres composantes précédemment, veut implanter et exploiter deux laminoirs à chaud, chauffés par des tours à gaz naturel et destinés à l'élaboration de produits en acier, laminés sur le site même de production de l'aciérie du port de Bayonne.

En fait aujourd'hui vous aurez parfaitement compris, ce port reçoit effectivement et directement à quai, toutes les matières qui sont nécessaires pour que ce lieu Celsa puisse effectivement fondre ces matériaux. Aujourd'hui, Celsa produit près de 700 000 tonnes de billettes d'acier et 70 % de ces productions sont expédiées à des laminoirs extérieurs, non seulement à notre territoire mais également la France, puisqu'ils regagnent le groupe Celsa en Galice.

L'objectif, on l'aura bien compris, c'est que ces deux laminoirs qui sont projetés, permettraient in situ de poursuivre l'activité de cette société, dans des hangars de laminage et de stockage. Ces terrains sur le port existent, vous les connaissez, ils correspondent d'ailleurs aux anciennes forges de l'Adour, ce qui permet de se souvenir de l'histoire de ce lieu et qui permet aussi de voir qu'au fond c'est une forme de retour en quelque sorte à la vocation industrielle de ce lieu. Alors je vais très vite en disant que la capacité de production annuelle par l'opération dont je vous parle serait portée à 1 200 000 tonnes, ce qui veut donc dire que pour le port de Bayonne, dont l'activité de l'aciérie représente 50 % du tonnage, et bien c'est bien évidemment une opportunité.

Ce n'est pas la seule raison pour laquelle nous proposons de donner un avis favorable à cette proposition. Certes nous regardons, et le pour et le contre, comme dans toute délibération et lorsqu'il s'agit dans le cadre d'une enquête publique d'émettre un avis, nous sommes ici amenés en élus responsables à émettre un avis sur un projet d'importance. Il faut voir bien sûr l'impact que ce projet peut avoir à tous égards, sur le plan de l'environnement, sur le plan économique, sur le plan social etc. Donc je vais vite parce que vous avez déjà lu ce rapport.

Il y a un premier point sur lequel personne ne pourra venir en contestation, c'est que cette extension de l'aciérie intervient dans un site déjà fortement anthropisé. Certes, nous avons des

espaces d'habitat qui ne sont pas bien loin mais l'espace dont on parle fait partie intégrante bien évidemment du port. Si le projet de laminoir, et nous en avons parfaitement conscience, comporte des garanties en matière environnementale ou de risques industriels, on regrette, on le regrette et on veut que ce soit dit dans le rapport et on le dit, que le dossier ne pose pas de solutions détaillées pour réduire les nuisances actuellement signées, en particulier à Tarnos et également à Anglet. Notamment en matière de bruit. Ces questions sont connues par les exploitants. Les exploitants, que moi j'ai rencontrés avec d'autres élus de la communauté d'agglomération, nous ont donné des explications, nous ont donné des assurances sur ce point mais n'empêche qu'il faudrait que ce dossier puisse rassurer davantage les élus et la population sur ce point. C'est le sens de mon propos à l'instant.

Je constate et je vais très vite que l'étude des risques sanitaires et des effets sur la santé, qui est jointe au dossier d'enquête publique, conclut à une qualification du risque comme non préoccupant à Tarnos, à Boucau et à Anglet. Je constate aussi à la lecture des différents rapports dont j'ai eu la synthèse, qu'il y aura vraisemblablement un problème de gestion des eaux pluviales avant rejet puisque comme vous le savez, ce type d'activité industrielle suppose effectivement du refroidissement par l'eau et donc bien sûr il faudra que des précisions soient données sur les conditions dans lesquelles ces rejets d'eau pluviale sont effectués dans le milieu. Mais ces points ont déjà des débuts de réponse dans le dossier qui a été présenté.

En matière environnementale, on ne perdra pas de vue évidemment, il faudra qu'on ait une approche un peu globalisante car la suppression du transport des billettes de Bayonne vers la Galice, puis du mouvement retour, puisqu'aussi bien ces billettes ensuite, ces produits ensuite reviennent en Europe, autant de déplacements qui bien sûr génèrent des gaz à effet de serre, vous l'aurez parfaitement compris et donc un impact positif pour le coup sur l'environnement si effectivement les laminoirs se trouvaient directement sur le site. Et puis je l'ai dit tout à l'heure, l'implantation des laminoirs sur un site qui est utilisé par les anciennes forges de l'Adour, qui a fonctionné comme chacun le sait de 1881 à la fin du 19^e siècle, jusqu'en 1965, date à laquelle effectivement ces forges ont fermé.

Nous voyons, parce que c'est la vocation industrielle aussi de ce port, quelque chose de positif dans la pérennisation de la filière sidérurgique du port de Bayonne. De même je l'indique aussi la garantie de trafic pour le port de Bayonne. Je rappelle les investissements lourds réalisés par la Région, n'est-ce pas M. Bergé, investissements réalisés aussi par le concessionnaire de son côté pour les responsabilités qui sont les siennes et que donc il y a une certaine logique à rentabiliser ces investissements aussi, et puis ce n'est pas secondaire, les emplois. L'exploitant parle de 195 emplois directs qui pourraient générer très rapidement 270 emplois et il y a bien sûr toute la liste des sous-traitants, on nous parle de 20 sous-traitants, on parle d'un doublement possible effectivement entre les emplois directs et les emplois indirects.

Alors l'avis du conseil municipal qu'on vous propose, mes chers collègues, est à mon sens un avis équilibré, favorable pour les raisons que je viens de dire mais avec des recommandations. Des recommandations qui touchent à ce que je viens de dire, je n'y reviens pas, à savoir cette question du bruit. Il faut qu'on ait davantage de précisions sur la limitation du bruit puisqu'effectivement ces matériaux comme vous le savez quittent le navire et sont déposés ensuite sur le quai et c'est au moment de cette manipulation que la plupart des nuisances de bruit sont observées.

Et puis, il y a aussi bien sûr les questions de suivi et nous suggérons, nous demandons très clairement au préfet des Landes et des Pyrénées-Atlantiques car cette affaire est à cheval sur les deux départements, vous l'aurez compris à cause de Tarnos, et bien nous demandons aux deux préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques de constituer un comité de suivi de site.

Nous avons vécu ce type de procédure dans d'autres situations ici à Bayonne et une commission de suivi de site prévue par le code de l'environnement évidemment permettrait à l'ensemble des industriels, des services de l'Etat, des collectivités locales, des riverains également, et aussi du personnel de l'entreprise de suivre un petit peu la construction des laminoirs et puis d'y avoir une espèce de suivi jusqu'à l'issue bien évidemment de la construction de ces installations.

Voilà les observations que je voulais faire tout en les commentant. Je ne reprendrai pas la parole ensuite, je vous la donne en revanche avant bien sûr de passer au vote. M. Bergé vous avez demandé la parole, vous avez la parole.

M. Bergé : Merci beaucoup, M. le Maire. Tout d'abord d'accord avec vous sur la vocation du port, vocation industrielle, mais j'irai au-delà : vocation industrielle et commerciale puisqu'il y a également les trafics qui sont organisés sur le port et que ça fait partie notamment des ressources du port et également une vocation que nous sommes en train de développer qui est celle sur les énergies marines renouvelables et notamment sur les hydroliennes estuariennes et sur le houlomoteur.

Donc on se rend compte que c'est un port qui se développe, qui a un avenir et qui a également 40 ha de foncier disponible. Je pense que tous les acteurs économiques de notre territoire sont bien conscients de cela et je tiens à rappeler que ces 40 ha ne sont pas des hectares supplémentaires mais c'est juste une réorganisation des terrains du port qui ont permis justement d'avoir 40 ha de potentiel industrialisable. C'est quand même une donnée très importante et je pense que, qui que ce soit qui sorte vainqueur du scrutin des élections régionales à la fin de la semaine aura intérêt notamment à lancer un appel à manifestation d'intérêt sur l'industrialisation de ces terrains et également sur les projets d'énergies marines renouvelables.

Ensuite, je voudrais quand même nous féliciter globalement, collectivement, sur la maturité avec laquelle ce dossier est traité et la qualité du travail et des interventions des élus de la commune de Bayonne, que ce soit dans le cadre de leur représentation dans les instances du port, comité stratégique, conseil portuaire ou dans l'agglomération. Je pense également à Jean-Paul Salducci, Michel Soroste avec qui, Sylvie Durruty également avec qui on a l'occasion de travailler mais... comment j'ai pu oublier Sylvie Durruty, c'est quand même quelque chose... je ne sais pas si vous aviez remarqué, je ne l'ai pas fait tout à l'heure parce que ce n'est pas des blagues mais au début dans les décisions du maire, il y avait les notifications sur les concessions funéraires : les deux premiers noms c'étaient Bergé et Durruty. Vous vérifierez mais tout à l'heure je ne l'ai pas mentionné, mais c'est vrai.

Je reviens à mon propos. Donc cette maturité et l'investissement et la rigueur avec lesquels nous avons des exigences pour ce port et nous avons raison d'être exigeants et c'est le cadre de cette délibération, quelque part ça s'inscrit dans la démarche globale que nous avons collectivement mis en place avec le schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne qui a été voté à l'unanimité. Je tiens à rappeler justement peut-être, si on peut avoir à l'heure actuelle des débats aussi qualitatifs sur le fond, c'est parce que ce projet a suivi une procédure que nous avons mise en place collectivement, c'est-à-dire qu'avant d'arriver dans les différents conseils municipaux, ce projet a été présenté par les industriels en comité stratégique du port de Bayonne où nous siégeons tous comme collectivités. Il a été présenté devant le S3PI du port où nous siégeons comme collectivités et où les associations environnementales sont représentées ainsi que les associations de représentants des salariés et des entreprises. Donc nous ne découvrons pas à la dernière minute un projet, ce qui dans le passé nous a peut-être amené à refuser des fois à raison et peut-être d'autres fois à tort des projets. La méthode est à

mettre en avant et prouve que c'est peut-être une manière de faciliter l'intégration de nos projets en ayant dès le début des exigences environnementales dans les procédures de construction de nos outils économiques.

Vous l'avez très bien dit M. le Maire, c'est quand même intéressant de voir à notre époque qu'on connaît la crise de la sidérurgie en France, en Europe, de voir que nous sommes en capacité sur le port de Bayonne de renforcer notre pôle sidérurgique avec l'ouverture du futur laminoir des Landes, avec plus de 300 000 tonnes de production et de trafic potentiel. Ce sera la même chose avec cet autre laminoir. L'aspect intéressant c'est de remarquer qu'il ne vient pas consommer du foncier supplémentaire puisqu'il se fait sur du foncier qui était déjà la propriété du groupe Celsa ; donc là-dessus on reste quand même sur un périmètre que nous avons, nous-mêmes, figé et nous l'assurons dans le cadre de ce projet.

Dire quand même que quand on parle de la sidérurgie, elle peut avoir une image négative puisqu'on imagine souvent ces grandes cheminées mais c'est de l'économie circulaire ; c'est de la ferraille que nous recyclons avec laquelle nous faisons des billettes et une fois laminées, ça nous permet justement d'être réintroduit pour l'activité économique. Donc on est totalement dans le champ de l'économie circulaire et de quelque chose qui est vertueux.

Juste concernant l'avis favorable et les trois recommandations. Sur les deux premières aucun problème. J'en rajouterai peut-être une troisième avant de parler de la quatrième : c'est d'inciter le groupe Celsa à importer ses ferrailles par voie maritime plutôt que par camions. Vous avez mentionné le ferroviaire, mais ce qui a un impact sur la vie économique du port, c'est son trafic maritime. Donc là-dessus, nous nous sommes réunis avec le groupe Celsa pour leur faire part avec le délégataire, la CCI, de notre volonté justement de développer ce trafic maritime. Des arguments ont été amenés mais nous ont également manifesté peut-être la capacité à la marge, mais même si c'est à la marge, à l'heure actuelle tous les trafics sont bons pour le port, donc il serait bon de rappeler justement peut-être cette nécessité de privilégier le trafic maritime plutôt que le trafic camions pour les ferrailles.

Concernant le dernier point, je n'y vois aucun inconvénient. Simplement en terme pratique, est-il nécessaire de créer une nouvelle instance alors que le S3PI du port, qui regroupe l'ensemble des acteurs que vous évoquez, pourrait assumer cette fonction de suivi du chantier. Puisque comme vous le savez, le S3PI est un outil d'Etat dans lequel siègent les deux préfets, Pyrénées-Atlantiques et Landes, l'ensemble des collectivités territoriales, associations de riverains, représentants des syndicats des salariés, représentants des employeurs. Il se trouve que nous, collectivité publique, nous finançons un permanent à cette association du S3PI, ce qui lui donne également une capacité de travail. Donc selon moi, plutôt que de créer une instance supplémentaire et au regard de nos agendas remplis, parce qu'élus nous travaillons dur pour beaucoup d'entre nous, je penserais que ce serait peut-être plus cohérent de demander que le suivi soit fait par le S3PI du port plutôt que de créer une instance ad hoc qui ne ferait que siéger les mêmes personnes qui siègent au S3PI.

M. le Maire : Vous estimez que c'est redondant. Moi je n'ai pas le sentiment, parce que moi je me suis posé la question comme vous mais je ne suis pas un spécialiste. Oui Mme Bisauta sur ce point.

Mme Bisauta : Moi je ne dis pas non, parce qu'effectivement c'est toujours ennuyeux de créer des instances complémentaires mais sur un suivi de chantier comme ça, avec ce qu'on en attend, parce que beaucoup des engagements pris par certains industriels à ce jour sont plus ou moins remplis, et plutôt moins que plus, donc moi j'avoue que j'ai beaucoup renâclé avant d'arriver à un avis favorable même si on emploie au sujet de ce dossier des mots comme

« circuit court » et « cercle vertueux », il ne faudrait peut-être pas trop, trop exagérer. Donc je veux bien qu'on aille vers un... bon j'étais convaincu à partir du moment où il y a des réserves de donner un avis favorable. Mais moi je pense que cette instance a sa valeur, elle doit être sur le chantier et uniquement sur le chantier et on doit vraiment obtenir dans l'intérêt de tout le monde mais surtout dans le lien environnement/santé, on doit vraiment obtenir de cette entreprise de grandes améliorations et notamment par rapport à nombre de particules fines qui sont encore dissimulées dans l'atmosphère. Alors on a besoin d'économie, on a besoin d'emplois. On a aussi besoin de survivre et je ne suis pas sûr qu'autour du port les riverains soient particulièrement protégés contre certaines activités portuaires.

M. le Maire : Voilà, Mme Bisauta plaide pour le maintien de cette idée de commission de suivi. Alors les services me font passer une disposition du code de l'environnement qui prévoit en effet, je vous le lis « le représentant de l'Etat dans le département peut créer », alors c'est peut créer, « autour d'une ou des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) » c'est le cas ici, « une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par cette ou ces installations ou dans les zones géographiques, au regard des intérêts protégés, le justifient. Cette décision est prise après consultation de la commission consultative permanente, etc. ».

A priori ce n'est pas tout à fait redondant, effectivement.

Mme Bisauta : Pour moi c'est important parce que ce sera une commission qui sera liée à cette seule entreprise et pas à l'activité portuaire. Je pense qu'il faut qu'on devienne plus que contraignant, intransigeant, intransigeant parce qu'il y a trop de choses qui se passent qui ne sont pas acceptables. Ici comme ailleurs. On est vraiment à un moment où si on ne prend pas conscience des enjeux qu'il y a et de la situation dans laquelle on est par rapport à certaines activités, on n'est pas cohérent dans nos choix. Moi je veux bien donner un avis favorable, mais je plaide pour que, ce qui est prévu par les textes, nous soyons vraiment demandeur de cette instance sur ce site particulier.

M. le Maire : Bon pour qu'on soit sur une unanimité ce serait bien sur un dossier comme ça, qu'on ait un comité.... M. Bergé, vous demandez la parole mais je vous suggère que ce comité de suivi, on soit d'accord, d'ailleurs vous n'étiez pas contre. Vous vous posez la question sur la redondance éventuelle de cette création mais qu'en revanche sur la proposition que vous faites concernant l'utilisation de la voie maritime et non pas de la route, je crois que c'est un complément qu'on peut ajouter à la délibération. Enfin, en tout cas moi je le propose parce qu'elle est tout à fait sensé, et je pense qu'il faut la mettre.

M. Bergé : On votera. C'était juste une proposition et une suggestion et pour moi l'idée c'est quand même aussi dans le cadre d'un travail qualitatif de renforcer les instances qui existent déjà sur le port et pour leur donner plus de pouvoir. C'était pour donner plus de pouvoir au S3PI, qui est quand même l'instance qui vérifie ça et c'était pour la missionner spécifiquement sur ça. Je n'ai aucun problème.

M. le Maire : Mme Bisauta a dit que c'est généraliste et qu'elle considère qu'il faut...

M. Bergé : C'est généraliste et c'est Marie-Ange Thébaud qui le préside, qui est une élue boucalaise, je ne l'ai pas évoqué avec elle. Je ne veux pas du tout polémiquer là-dessus car pour moi ça ne nous pose aucun problème pour créer une instance supplémentaire par rapport au suivi de ce dossier. Simplement, il me semble que comme élu, quand nous siégeons déjà dans des instances, si on veut leur donner de la visibilité et de la force, il faut avoir une logique de les renforcer. En créer des différentes, il me semble que ça peut les affaiblir et donner

beaucoup moins de visibilité à notre action. Tout simplement. C'est mon avis personnel. Il n'y a aucun problème, si jamais j'ai l'occasion de siéger dans ce comité ad hoc, j'y siégerai.

Et je tiens juste quand même à dire que, tout à l'heure, je n'ai pas utilisé un mot fantaisiste. Je n'ai pas parlé de « cercle vertueux » ou de « circuit court », j'ai parlé d'économie circulaire qui est un concept tout à fait validé à l'heure actuelle. On peut aussi parler d'écologie industrielle pour faire allusion à ce type de processus. Ne vous inquiétez pas, je n'essaie pas de reprendre envers des choses... non, non parce par exemple j'ai remis en question et je suis tout à fait d'accord qu'on fasse référence aux nuisances de la gestion du parc à ferrailles. C'est-à-dire qu'il y a des... et notamment au moment où il y a un projet d'une telle ampleur d'avoir des exigences. Mais c'est pour cela d'ailleurs, que j'ai demandé qu'on ait une exigence supplémentaire notamment sur l'importation des ferrailles par voie maritime parce que si on doit parler environnement, et bien il vaut mieux que la ferraille arrive par bateau que par camion.

Mme Bisauta : Ca commence demain j'espère.

M. le Maire : Alors pour les services et pour mes collègues évidemment, je souhaite donc, on note bien que la proposition faite par M. Bergé, c'est-à-dire l'importation par voie maritime des ferrailles, soit ajoutée dans les recommandations que nous formulons.

Est-ce qu'ainsi rectifié vous êtes d'accord avec ça ? M. Nogues. On va passer au vote ensuite.

M. Nogues : Justement avant les votes, je vais faire une petite explication.

Lundi, il y a eu une présentation par Celsa et une de mes colistières y était. Si le développement industriel du port de Bayonne me semble de première importance, il n'en demeure pas moins que ce projet de Celsa France n'est pas sans risques. Dans le rapport qui nous est présenté, vous insistez sur je cite « les questions restant pendantes : la limitation du bruit des laminoirs, les dispositifs d'aspiration et la suppression du rejet des eaux pluviales dans l'Adour par injection dans le sol ». Dans ces conditions je ne peux m'empêcher de penser aux riverains de ces installations et ne croyez-vous pas que notre beau fleuve l'Adour est déjà assez pollué pour ne pas en rajouter ?

En l'état actuel de ce projet, je voterai donc contre, quitte à rompre votre belle unanimité qui était de vos souhaits pour ce rapport n° 45. Voilà.

M. le Maire : Merci M. Nogues. Jean-Claude Iriart et M. Bergé. Mais s'il vous plaît rapidement, le match a commencé.

M. Iriart : Deux mots très rapides pour expliquer pourquoi sur cette délibération, je me situerai du côté de la quasi-unanimité, pour rappeler quand même très rapidement qu'il est habituel de distinguer dans le moteur du développement économique à l'échelle du territoire, ce qu'on appelle d'un côté les activités productives, industrie, agriculture, service à l'entreprise et de l'autre les activités dites résidentielles, services à la population, tourisme etc. L'économie de notre agglomération et celle du Pays Basque en général est aujourd'hui fragilisée par le fait que c'est principalement les activités résidentielles qui tirent aujourd'hui le développement économique au détriment d'une activité productive, qui elle est fragilisée et plutôt en repli. D'où notre attachement fondamental pour le bon équilibre du développement économique à l'échelle de notre territoire, à la nécessité de consolider des activités productives, des activités bien sûr agricoles, les services à l'entreprise et bien entendu l'activité industrielle en particulier sur l'agglomération et a fortiori sur le port de Bayonne.

Donc à partir de là effectivement, il s'agit d'être très exigeant par rapport à l'accompagnement des projets de développement industriel. Donc nous adhérons globalement à cette délibération parce qu'en même temps elle exprime aussi les insuffisances du projet telles que vous les avez analysées et un certain nombre de préconisations qui nous semblent aussi importantes à rappeler. Pour autant, elles semblent trouver le bon équilibre pour à la fois accompagner le développement industriel sur le port, en exprimant effectivement comme le disait Martine Bisauta et Mathieu Bergé à l'instant, une forte exigence sur le respect des qualités environnementales. Merci.

M. le Maire : M. Bergé, ensuite Mme Durruty.

M. Bergé : Notamment la qualité de l'eau a été évoquée. Je n'avais pas prévu de le faire, mais je voudrais savoir où on en est par rapport au contrat portuaire qu'on doit signer avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, M. le Maire et Président de l'Agglomération. Parce que je ne sais pas si c'est parce que vous attendiez le résultat des élections régionales avant de vous prononcer sur ce fameux contrat, mais comme vous le savez, ce contrat portuaire succède à l'observatoire de l'estuaire de l'Adour, que nous avons collégialement créé pour faire justement un suivi environnemental sur la qualité de l'eau en matière bactériologique mais également physico-chimique ; estuaire de l'Adour qui a également permis de faire un monitoring des dragages et des clapages et qui nous a permis d'arriver à l'achat de la drague, de la fameuse drague du port de Bayonne. Or la suite logique et avec un abondement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, c'est la possibilité de signer un contrat portuaire, financé à 75 % sur l'ensemble des opérations. Comme vous le savez, nous avons eu un petit désaccord sur les modalités purement administratives plus que politiques et ça retarde ce projet. Donc je voudrais savoir si l'arbitrage a été fait, ou s'il sera fait lundi.

M. le Maire : Non, dimanche soir juste après...

M. Bergé : Dimanche soir bon !

M. le Maire : Il faudrait savoir à qui adresser le courrier quand même !

M. Bergé : Mais que je tiens quand même à vous dire, M. le Président de l'agglomération et M. le Maire...

M. Le Maire : Non je plaisante M. Bergé, on a discuté ensemble de cette affaire...

M. Bergé : Mais je n'ai toujours pas reçu la réponse.

M. le Maire : Parce qu'elle n'est pas partie.

M. Bergé : Ah vous voyez, parce que vous attendez bien les résultats. Ce que je veux dire par là, c'est qu'au moment où on a dissout l'observatoire de l'estuaire de l'Adour, on avait eu comme exigence que très rapidement se mette en place un contrat portuaire pour continuer à avancer sur toutes ces problématiques environnementales et de suivi de la qualité de l'eau, tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique. Et ces petits désaccords politico-administratifs ont quand même retardé d'un mois, un mois et demi, nos actions.

M. le Maire : Ce ne sont pas des désaccords monsieur, vous verrez très prochainement que tout ça va aboutir. Mme Durruty.

Mme Durruty : Deux mots. Tout le monde connaît ma position sur l'importance, comme l'a souligné Jean-Claude Iriart, du développement industriel puisqu'on ne peut pas être en permanence en contradiction et vouloir développer l'emploi, vouloir soutenir l'emploi et s'opposer farouchement à tout développement industriel. Il se trouve qu'à Bayonne, notre port est au cœur de la ville, pour l'ensemble de l'agglomération, et aussi pour le sud des Landes. Donc effectivement cela justifie d'autant plus l'attention que nous devons portée à essayer de faire cohabiter au mieux l'ensemble des activités que sont nos activités économiques résidentielles, présentes et bien sûr l'activité industrielle.

Il n'empêche que Mathieu Bergé, c'est normal, ne peut pas le dire compte tenu du calendrier, il faut absolument souligner le fait que le développement du trafic du port est un objectif prioritaire que nous devons tous avoir. Parce qu'à aujourd'hui, depuis 2009, le trafic du port a baissé d'un peu plus de 35 % si je ne m'abuse, avec une stabilisation c'est vrai en 2014, mais c'est vrai qu'on est face à une baisse énorme de trafic et que sans regain de trafic, clairement, le positionnement de notre port comme outil développement économique sera affecté. Donc moi je ne suis pas là pour lancer des polémiques stériles mais pour dire qu'effectivement, il faut que nous soyons en capacité d'accompagner ce développement industriel, mais aussi de proposer dans notre territoire, les formations professionnelles notamment qui vont bien avec les activités qui sont proposées. Et c'est pour ça que récemment le bac pro chaudronnerie qui existe à Tarnos était menacé. Je crois qu'il est sauvé Mathieu, heureusement parce que très sincèrement, c'est aussi en développant des activités de ce type que nous serons en capacité à former nos jeunes et à pouvoir leur porter aussi des emplois qu'ils attendent ou en tout cas dont le territoire a besoin.

Reste que comme Martine l'a souligné, au niveau de l'agglomération nous avons bien sûr travaillé sur ce dossier de Celsa et du laminier, M. le Président, et bien évidemment pour nous il n'est pas question de soutenir le principe que ce soit le S3PI qui porte la commission mais que ce soit bien une commission ad hoc qui soit dédiée au suivi de ce projet. Donc je souscris aux propositions qui ont été faites et soutenues par Martine Bisaut.

M. le Maire : Parfait. Merci on va passer au vote. Il y a un vote contre de M. Nogues et vous m'arrêtez si je me trompe mais tous, on vote tous pour. Adopté dans les conditions rappelées à l'instant.

M. Salducci, c'est pour moi l'occasion en vous donnant le rapport pour vous remercier vous et M. Wittenberg du travail que vous faites. Vous, parce que vous êtes au S3PI, que vous suivez de près tous ces dossiers industriels, ce n'est pas simple, il faut un peu d'expertise dans ce domaine et vous l'avez et puis dans nos services, M. Wittenberg, qui a le mérite de faire le point dans un dossier particulièrement complexe, parce que moi je n'ai regardé que la synthèse qu'il m'a faite évidemment. Ce dossier est extrêmement complexe et nous avons dans nos services, je voudrais quand même le dire de temps en temps, de l'expertise et je salue ici ceux qui passent toutes ces heures à comprendre et à faire un petit peu la part des choses pour fonder les décisions que l'on prend.

*M. Nogues vote contre.
Adopté à la majorité.*

46. Acquisition à la société ICF Habitat Atlantique d'une parcelle située 32 avenue Camille Delville.

M. Salducci : La création d'une liaison cyclable entre le quai de Lesseps et la limite avec la commune de Boucau nécessite d'effectuer des aménagements de voirie au droit du 32 avenue Camille Delville et d'acquiescer préalablement un terrain de 24 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée AC 353. Un accord est intervenu avec le propriétaire, la société ICF Habitat Atlantique, moyennant le prix total de 3 840 €, conforme à l'avis de France Domaine. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse, l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec la société ICF Habitat Atlantique ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : Merci M. Salducci. Il n'y a pas d'observations sur ce rapport ? Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

47. Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis 16 et 17 quai de Lesseps – Avenant n° 4.

Mme Lauqué : Dans l'attente de la réalisation définitive du projet Rive droite Adour, et afin de ne pas laisser l'immeuble sis 16 et 17 quai de Lesseps inoccupé, l'EPFL Pays Basque a conclu avec la Ville, une convention de mise à disposition du rez-de-chaussée de ces locaux. Cette occupation arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays Basque, l'avenant n° 4 à la convention, prorogeant cette dernière d'une année.

M. le Maire : Merci. M. Murat vous avez la parole.

M. Murat : Oui sur le point 47 et le suivant, une rapide intervention rassurez-vous vu l'heure. Ces deux points concernent la mise à disposition de locaux pour le CCAS de Bayonne de manière à faire de la distribution de denrées de la Banque Alimentaire.

D'abord j'indique que nous voterons pour ces deux rapports et M. le Maire j'ai juste une question et une remarque que je vais faire rapidement sans lire ce que j'avais prévu.

Concernant la Banque Alimentaire, bien évidemment tout le monde connaît les difficultés de locaux de cette association qui fait un travail très important puisque je vous rappelle que grâce à cette association, c'est 7 800 personnes sur l'arrondissement qui bénéficient de la distribution des denrées dont 1 700 Bayonnais d'ailleurs. Il se trouve donc que fin septembre, l'ACBA avait voté l'acquisition d'un terrain à Saint-Frédéric de 3 000 m² pour mettre à disposition à cette association des locaux adaptés puisqu'aujourd'hui cette association gère trois locaux, trois sites différents, ce qui est très complexe. Il se trouve qu'il y a 15 jours, la presse nous informe que cette vente ne pourra pas se faire pour des raisons que vous allez peut-être rappeler très rapidement. La question que je pose c'est : est-ce qu'on peut avoir des informations sur l'avenir des locaux concernant cette association ? Parce que bien évidemment, comme vous je pense, nous sommes interpellés par des bénévoles de cette association, par le conseil d'administration qui nous demande où on va, où on en est. Donc si vous pouviez très rapidement nous donner quelques informations.

La remarque que je voulais faire, c'est que sur le site de Bayonne il y a 5 voire 6 associations humanitaires qui font de la distribution de denrées alimentaires ou de repas chauds. Nous pensons personnellement qu'il serait souhaitable que ces associations et que nous les élus, puissions mener une réflexion sur les objectifs de ces associations, leur stratégie de manière à coordonner ces distributions de denrées et de repas dans la mesure où, nous l'avions proposé, il y a nécessité de coordonner toutes ces distributions. Je n'ai pas le temps d'évoquer ici les difficultés qu'il peut y avoir mais les objectifs et les stratégies de ces associations doivent être réfléchis, avec nous, de manière à ce que les choses soient claires.

La commission Solidarité ne s'est pas réunie depuis deux ans, donc je le regrette. Peut-être que ce sera l'occasion de travailler sur ce sujet, nous l'espérons. Je m'en tiens là pour ne pas allonger le débat.

M. le Maire : Oui M. Murat, je vais laisser tout à l'heure Mme Lauqué répondre à une partie de vos interrogations.

Pour ce qui me concerne parce que vous évoquez deux sujets qui sont respectivement : quid de l'avenir de la Banque Alimentaire, qui aujourd'hui se trouve éclatée sur 3 sites, certains qui sont dans des situations qui sont indignes, des personnes qui travaillent sur ces sites-là, enfin l'un d'entre eux en particulier et je vais vous répondre sur ce premier point et après je vous dirai un mot sur la coordination, sur ce que je peux vous dire sur ce point.

J'ai été très amer, M. Murat, du fait que nous n'ayons pas pu acquérir ce bien qui se trouvait à la zone Saint-Frédéric. J'ose le dire : j'ai échoué. On peut se tromper quelquefois ; enfin se tromper, ne pas réussir, se tromper c'est autre chose. Je n'ai pas réussi à faire en sorte que nous puissions devenir propriétaire de ce bâtiment qui se trouve sur la zone Saint-Frédéric, qui était idéalement placé, proche de l'autoroute, bref, il y avait toutes les qualités que l'on souhaitait. Les personnes qui travaillent à la Banque Alimentaire et dans toutes les associations caritatives d'ailleurs, parce que vous les citiez aussi, attendaient effectivement ce résultat puisque c'était l'occasion que nous avions, enfin de faire en sorte que vous ayez une véritable Banque Alimentaire du Pays Basque car comme vous le savez il y a des personnes en situation de précarité qui sont également aidées par la Banque Alimentaire à l'intérieur du Pays Basque, et de plus en plus. Donc c'était pour nous une occasion de rassembler tout ça. Les élus de l'agglomération en étaient d'accord et le principe même de l'acquisition de ce bien pour la somme de 1 470 000 € était acquis. Ca ne s'est pas fait tout simplement parce que le vendeur a considéré qu'il y avait un autre acquéreur qui pouvait intervenir : c'était une activité commerciale industrielle, c'était tout à fait louable certes. Moi j'avais le sentiment que notre projet était certainement beaucoup plus défendable encore. Néanmoins il faut tirer les conséquences de cette situation.

Aujourd'hui nous sommes sur deux à trois sites dont l'un d'entre eux se trouve à Bayonne et non loin de cet endroit. Evidemment je ne ferai aucune déclaration parce que j'aurais beaucoup trop peur qu'effectivement ça puisse se retourner contre nous. Nous travaillons sur ça et nous avons conscience qu'il faut trouver une solution. Je vous rappelle d'ailleurs que mon prédécesseur, Jean Grenet, avait déjà travaillé à la recherche d'une solution, et qu'on était, on est d'ailleurs toujours sur un des sites qui se trouve à Saint-Bernard, du reste tout près des endroits dont on parlait tout à l'heure, à Saint-Bernard, où nous avons les anciens entrepôts Larré, que nous sommes en train d'acquérir. J'ai signé avec une partie de la famille, il se trouve que c'est une indivision, c'est complexe les indivisions, une partie de l'indivision ne veut pas vendre. Enfin bref, nous ne sommes pas encore propriétaires de ce terrain. C'est bien dommage, parce que la Banque Alimentaire se trouve déjà en partie, c'est l'un des trois sites

dont vous parliez tout à l'heure et il m'apparaissait que ça pouvait être la bonne solution. Mais comme c'est à plus long terme, je voulais trouver une solution immédiate. Celle-ci en était une, on ferme le dossier, malheureusement. On est sur d'autres sites, je viens de vous le dire, je pense qu'on va pouvoir d'ici peu donner une réponse là-dessus.

Le deuxième sujet que vous connaissez fort bien, c'est la coordination des actions associatives et caritatives dans ce domaine qui fait défaut. Je l'ai vécu. Parce que moi, je ne suivais pas ce dossier de près, bon mais comme président de l'Agglo, j'ai voulu voir un petit peu comment les choses se présentaient. Et bien vous avez des actions qui interviennent, d'une manière un peu désordonnée on va le dire, par des gens qui sont animés des plus belles intentions, ça aussi, il faut le dire et qu'il faut remercier du travail qu'ils effectuent. Vous connaissez bien ces personnes-là, vous en faites partie d'ailleurs et donc ce qui était nécessaire, à mon avis, c'est que le jour où on aura un lieu pour une banque alimentaire, on pourra régler ce type de questions. Du reste, Monsieur, j'ai déjà rencontré un certain nombre de responsables d'autres associations, je pense aux Restos du Cœur en particulier qui sont installés à Anglet et qui ont des problèmes aussi de développement, et bien je les ai rencontrés pour essayer de voir comment on pouvait imaginer une solution. Donc, moi je suis persuadé que même les questions de coordination dont vous parlez, qui fait défaut actuellement, même cette question-là sera plus facile à régler lorsque nous aurons une banque alimentaire du Pays Basque, parce que ça va générer à mon avis les plus grandes synergies entre les acteurs qui n'existent pas aujourd'hui. M. Murat et ensuite Mme Capdevielle.

M. Murat : Très rapidement une phrase avant peut-être de laisser la parole à Mme Lauqué. Personnellement, moi je dissocie l'affaire de la Banque Alimentaire et de la coordination. Pour que vous compreniez, en une phrase : il se trouve qu'aujourd'hui il y a une association, que j'ai créée il y a 25 ans, qui fait de la distribution de repas le soir et il faut que vous sachiez que les associations dont nous parlons sont aujourd'hui en réflexion sur l'intérêt d'une distribution de repas gratuits le soir ou à midi. Et il y a aujourd'hui une majorité de ces associations qui pense que pour des raisons que je n'ai pas le temps d'expliquer vu l'heure, qu'il est probablement plus intéressant et pertinent d'aller sur des repas le midi. Tout ça pour dire qu'on est à côté de la problématique de la Banque Alimentaire.

Il y a, de mon point de vue, nécessité rapidement de réfléchir à des problèmes tels que celui que je viens d'évoquer et je ne suis mandaté par personne pour évoquer ce problème. C'est simplement pour illustrer mon propos. Il y a nécessité d'un travail de réflexion sur ce que font ces associations comme vous le dites avec une énergie phénoménale, avec un grand cœur. Ça c'est un autre problème, mais aujourd'hui pour les associations dont nous parlons, la Table du Soir a été créée il y a 25 ans à une époque où on a été dans des difficultés que nous n'avons plus aujourd'hui qui sont complètement différentes et plus délicates, il est urgent qu'on puisse sereinement, tranquillement, avec des élus et des bénévoles réfléchir à tout ça.

M. le Maire : Je partage votre avis, M. Murat. Complètement. On prend acte de ce que vous dites et voilà. Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : A l'Agglomération, nous avons voté l'acquisition de ce local, il y a une délibération. Moi, je ne comprends pas, vous êtes juriste, je suis juriste, mais je ne comprends pas que vous n'ayez pas, sur le plan juridique, vous connaissez la vie des affaires, sécurisé cette transaction avant que de la présenter pour vote au conseil de l'Agglomération. On connaît la vie des affaires : dès lors qu'il y a un échange des consentements, un accord sur la chose et sur le prix, on sait tous comment faire. On n'a même pas besoin d'aller chez un notaire, on signe un sous-seing avec des clauses qui engagent. Alors je ne sais pas si vous l'avez fait, j'espère que oui, auquel cas vous avez sécurisé cette vente et comme vous l'avez indiqué peut-être à la

Banque Alimentaire, vous disposez peut-être néanmoins désormais de moyens juridiques pour peut-être ...

Alors si vous ne l'avez pas fait, franchement c'est assez incompréhensible et ce n'est pas tout à fait normal que, à partir du moment où vous aviez trouvé ce local qui est idéalement placé, on avait voté à l'unanimité à l'ACBA, il y a tout le système de réfrigération, l'accès pour les camions, c'était parfait, c'était idéal. Je ne comprends pas comment avant de présenter la délibération, de le déclarer officiellement, vous n'avez pas sécurisé cet échange, cette vente, par tout simplement un sous-seing qui engageait chacun et auquel cas si l'une des parties, on est juriste, se dédie, je pense qu'on avait des moyens juridiques de se retourner, d'annuler la vente qui va sûrement se faire et à tout le moins demander des dommages et intérêts. Vous connaissez le code civil aussi bien que moi.

M. le Maire : Voilà, sauf que ce n'est pas le code civil qui s'applique parce que... oui mais tout le problème, Madame, ce n'est pas une affaire de droit public, ce n'est pas une affaire de droit privé. Et moi je suis un spécialiste de droit public et pas de droit privé, vous le savez. Et vous savez que l'accord sur la chose et sur le prix vaut contrat : oui, c'est dans le code civil mais un maire, un président de communauté d'agglomération ne peut pas s'engager, c'est une délibération de l'assemblée délibérante. C'est ainsi et c'est ainsi que chaque fois on doit être en possession de la délibération avant de pouvoir passer au contrat.

Mais, Mme Capdevielle, n'insistez pas, vous êtes dans l'erreur. Vous faites une erreur de droit, mais bon ce n'est pas très grave, on ne va pas se disputer sur des questions de cette nature. Par contre, je suis d'accord, je suis furieux que cette affaire nous soit passée sous le nez. J'en suis furieux. Maintenant, pour autant, je ne me blâme pas tous les jours en me levant, en me disant « si j'avais fait, voilà, si j'avais effectivement signé une promesse ou une convention préliminaire » parce que ça n'existe pas pour les collectivités publiques. Ça n'existe pas ! Voilà, mais bon écoutez peu importe, on va délibérer sur cette affaire.

Mme Lauqué, vous vouliez dire quelque chose. Excusez-moi, parce que le fond ce n'est quand même pas ça.

Mme Lauqué : Non mais je pense, M. le Maire, que vous avez répondu aux deux questions de M. Murat. Je partage bien sûr le fait que nous devons réunir les associations. Mais M. Murat vous le savez très bien, nous avons essayé de le faire à plusieurs reprises. Je compte aussi sur vous peut-être pour nous aider encore. Vous savez qu'on les a réunies, que deux étaient présentes et pas les autres. Vous le savez, on a essayé.

M. Murat : ... à la sensibilisation de tous ces partenaires, dans l'intérêt des publics en difficulté.

Mme Lauqué : Mais bien sûr, comme nous l'avons fait. Mais je pense que nous pouvons y arriver si nous travaillons ensemble. Je peux ajouter M. Le Maire, que nous avons quand même sur Bayonne, 120 familles en effet qui viennent à la distribution des denrées alimentaires, ce qui fait à peu près 280 personnes et je souligne ici, les huit bénévoles qui gardent ce local ouvert finalement douze mois de l'année. Il n'y a plus de fermeture en juillet-août depuis déjà pas mal d'années et donc je tiens ici à les remercier.

M. le Maire : Bon écoutez, nous sommes à peu près d'accord sur tout. Il y a un seul point juridique qui m'oppose à Mme la Députée, mais ce n'est pas très grave. La seule chose c'est qu'on soit d'accord pour considérer qu'il faut trouver une solution à la Banque Alimentaire du Pays Basque, et la deuxième chose c'est qu'il faut travailler à cette coordination, parce que vous

pointez du doigt une difficulté majeure que nous avons dans ce domaine. On y travaillera tous. Il n'y a pas d'abstentions ou votes contre. Adopté. Je vous remercie.
48 : Mme Lauqué c'est toujours vous.

Adopté à l'unanimité.

48. Convention de mise à disposition au profit du CCAS de locaux sis 16 et 17 quai de Lesseps - Avenant n° 4.

Mme Lauqué : Une partie des locaux sis au rez-de-chaussée du 16 et 17 quai de Lesseps a été mise à disposition par la Ville au profit du CCAS, afin de lui permettre d'organiser ses activités de distribution des denrées fournies par la Banque Alimentaire de Bayonne et du Pays Basque. Compte tenu de la nécessité pour le CCAS de continuer à occuper les lieux au-delà du 31 décembre 2015 terme de l'occupation, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec le CCAS, l'avenant n° 4 à la convention, prorogeant cette dernière d'une année.

M. le Maire : Bien, merci. Sur ce rapport, pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie. M. Lalanne, vous avez le rapport qui suit : 49.

Adopté à l'unanimité.

49. Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AY 334 sise 8 impasse de la Porcelaine.

M. Lalanne : 49 et 50 qui traitent d'une parcelle de terrain cadastrée AY 334, environ 2 600 m², sise 8 impasse de la Porcelaine. En fait il s'agit d'un terrain autour des deux bâtiments de la Porcelaine, ça correspond aussi au parking y afférant. HSA a souhaité aménager cet espace pour faciliter l'accès aux bâtiments pour des personnes à mobilité réduite et pour privatiser le parking pour les habitants de ces deux bâtiments. Donc le rapport n° 49 traite de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal de la parcelle et le rapport 50 traite de la cession à Habitat Sud Atlantic pour un euro symbolique à HSA.

M. le Maire : Bon, écoutez, on a fait deux rapports en même temps. Sur le 49, il n'y a pas d'abstention ou vote contre. Adopté.

Adopté à l'unanimité.

50. Cession à Habitat Sud Atlantic de la parcelle cadastrée AY 334 sise 8 impasse de la Porcelaine.

M. le Maire : Sur le 50, il n'y a pas d'abstention ou vote contre. Adopté aussi. 51 : Mme Monia Belbaraka.

Adopté à l'unanimité.

51. Régularisation foncière avec la copropriété Résidence Plein Ciel sise avenue de Mounédé – Rectification d'erreur matérielle par procès-verbal interne du cadastre.

Mme Belbaraka : Par délibération en date du 23 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé la concrétisation d'une opération de régularisation foncière avec la copropriété Résidence Plein

Ciel sise avenue de Mounédé pour des parcelles mal attribuées. Saisi par la Ville, le notaire de la copropriété a indiqué ne pouvoir régulariser par voie d'acte authentique une situation ayant pour origine une erreur matérielle du cadastre. Les services de ce dernier ayant accepté de procéder à la rectification au moyen d'un procès-verbal interne et après accord de la copropriété, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette régularisation foncière.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Adopté. 52 : Mme Durruty.

Adopté à l'unanimité.

52. Cession à la SARL Bousquet de la parcelle AN 46 sise rue la Cale.

Mme Durruty : Monsieur Benoît Bousquet, gérant de SARL Bousquet, souhaite relocaliser son activité d'entreprise de marbrerie, aujourd'hui exploitée rue Maubec, vers la zone Saint-Frédéric. La commune, propriétaire de la parcelle AN 46 sise rue de la Cale, d'une contenance cadastrale de 1 388 m², a proposé à ce dernier une cession de ce bien moyennant un prix de 125 000 € hors taxes, net vendeur, conforme à l'estimation des domaines. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la SARL Bousquet ou toute personne qui se substituerait à elle, l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette vente dans les conditions énoncées.

Je me permettrai de rappeler M. le Maire, que pour aller à l'encontre des accusations qui auront pu être faites en début de séance sur notre inactivité ou notre inaction plutôt d'ailleurs, je dois souligner le travail et la réactivité dont nous faisons preuve dans le cadre du développement économique. Alors c'est vrai que ce sont des mandats qui sont exercés à la Ville et à l'Agglomération et que j'ai la chance d'être souvent des deux côtés, ce qui permet assurément de suivre de façon très efficace, ces dossiers. Et ce dossier tout particulièrement a fait l'objet d'un accompagnement pour la société concernée, très rapide. Je crois qu'il était essentiel que nous puissions être en capacité de continuer à accueillir cette entreprise qui fait partie du patrimoine familial, enfin des entreprises familiales de notre ville et de notre agglomération, comme il y en a tant, de pouvoir continuer à l'accueillir sur Bayonne. Ce qui n'était pas forcément très simple, mais que nous avons réussi à faire M. le Maire.

M. le Maire : Très bien. Ecoutez, on accompagne ici une opération aussi d'urbanisation sur une partie de Bayonne, où l'activité n'avait plus sa place, en tout cas beaucoup plus difficilement sa place. Et ça permet cette relocalisation qu'on a travaillée avec les personnes concernées. Merci Mme Durruty du travail que vous avez fait dans ce dossier, du reste ici comme à l'Agglo. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre cette délibération. Oui, M. Etcheto.

M. Etcheto : Pour raisons personnelles, je ne prends pas part au vote.

M. le Maire : Oui, je comprends. D'accord. Donc, non participation au vote de M. Henri Etcheto, ça sera marqué sur le procès-verbal.

*M. Etcheto ne prend pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

53. Locaux « L'Autre cinéma » - Exonération de loyer pour l'association Cinéma et cultures et prolongation de la durée de la convention d'occupation.

M. le Maire : 53, M. Ugalde avait un rapport que je vais présenter très vite, ça concerne l'Autre Cinéma et l'exonération du loyer pour l'association Cinéma et cultures.

Je vous dis simplement que, eu égard au fait que l'association qui exploite ces trois salles de cinéma va se trouver dans l'impossibilité d'exploiter dans les conditions normales toutes les salles de cinéma, donc il y aura un manque à gagner assez important, c'est ce qui est dit dans le rapport. C'est la raison pour laquelle, nous demandons dans ce rapport au conseil municipal, d'approuver l'exonération totale du loyer dû par l'association Cinéma et cultures pour l'occupation des salles de cinéma d'art et d'essai situées au n° 3 du quai Amiral Sala, à compter du début des travaux, (évidemment, je rappelle que ça vient de commencer) et jusqu'à leur achèvement et bien sûr, de m'autoriser à signer l'avenant avec cette association Cinéma et cultures, qui est en réalité l'association Atalante.

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre cette délibération ? Je n'ai pas vu. M. Duzert, excusez-moi. Vous avez la parole.

M. Duzert : Je vous en remercie. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, j'interviendrai sur les délibérations 53 et 54 qui sont le reflet de votre gouvernance et de votre méthode voire de son absence. La facture s'alourdit ! Comptez-vous nous présenter à chaque conseil municipal une nouvelle délibération de réajustement de votre impréparation sur ce dossier ?

Délibération 53 : vous nous annoncez 40 359 € HT d'exonération de loyer sur 12 mois. Mais sur la durée des travaux, 17 mois à ce jour, cela fera plus de 57 000 € HT. Cette annonce surprenante ne nous a jamais été communiquée alors qu'elle paraît prévue et négociée avec les représentants de l'Atalante/l'Autre Cinéma dès le lancement du projet. D'autres exonérations sont-elles prévues ?

Délibération 54 : le trouble de jouissance de Mme Coumont qui se traduit par la perte des jours de souffrance et de la ventilation naturelle qui nécessitent des travaux impactant plusieurs pièces pour la pose d'une VMC. Vous nous proposez un montant estimé de 29 880 € pour les travaux et le préjudice subi. Comment se fait-il que ce dossier arrive aujourd'hui alors que cette situation technique était connue dès le lancement du projet ? Nous vous demandons la répartition entre montant des travaux et préjudice, car cela n'est pas indiqué dans la note de synthèse. D'autres indemnités sont-elles prévues pour ce projet ?

Nous avons, dès le début de ce projet, exercé notre devoir de vigilance, en CAO en particulier, Jean-Claude Soudre doit nous écouter à l'heure actuelle. Nous avons toujours voté favorablement sur ce projet dont nous évaluons bien les enjeux culturels, d'animation, d'accessibilité sociale. A ce jour, au vu des éléments à notre connaissance, nous en sommes à près de 3,9 M€ HT, bien loin des 2,2 M€ de février 2013. Nous sommes très inquiets face à cette dérive financière. Sommes-nous face à des manques dans le montage du projet ou bien, M. le Maire, avez-vous décidé d'avancer de façon opaque ou dans le brouillard ?

M. Le Maire, ex-adjoint à l'urbanisme puis ex-1^{er} adjoint en charge de la culture, cela ressemble à de la gabegie. Les Bayonnaises et Bayonnais, que nous rencontrons aussi, qu'ils aiment ou pas tout ce qui touche à la culture mais aussi à leurs deniers, ont le droit de savoir où vous allez, mais surtout où vous les envoyez. M. Le Maire, nous vous demandons comme au conseil municipal précédent : quel est le coût global prévisionnel définitif ? Quelles sont les subventions

demandées et/ou obtenus ainsi que les bases de calcul afin de connaître le plan de financement ? Quel sera, au final, le coût net pour les contribuables bayonnais ? Merci.

M. le Maire : Bien, et bien écoutez en l'absence de M. Ugalde qui a dû partir parce qu'il avait une autre obligation pour le compte de la Ville, je vais répondre. Il est à l'assemblée générale de l'Atalante, justement, il y a l'Atalante qui se réunit ce soir ; j'y vais systématiquement sauf ce soir et M. Ugalde y est.

Écoutez, vous pouvez tout mélanger, c'est votre droit. Mais je vais parler du rapport 53 d'abord, qui concerne l'exonération de loyer et vous faites le procès que nous n'avons pas prévu cela, que ça devrait rentrer dans les travaux, opacité, etc. Vous avez une association digne d'intérêt, je ne pense pas que vous critiquiez le fonctionnement de l'Atalante, bien évidemment. Je ne pense pas que... enfin vous ne simplifiez pas la vie de cette association par les positions qui sont les vôtres dans cette assemblée. Vous contestez le fait, ici, que l'on exonère de loyer une association. Non, ce n'est pas ça ? Mais c'est le seul objet de la délibération ! Oui, mais clarifiez, parce que je demande si on peut exonérer une association d'un loyer alors qu'elle ne peut pas continuer à utiliser ses salles...

M. Duzert : Si vous aviez daigné m'écouter complètement, vous auriez compris que le reproche était le manque d'annonces lors du lancement du projet. Si vous nous aviez répondu au coût global des travaux, en mettant tous les contenus, on aurait appris et enchaîné, pas des travaux, mais l'exonération en lien avec les travaux. On ne va pas jouer aux maçons, aux rois du BTP, aux métreurs. On parle bien de l'exonération sur 17 mois. Vous ne nous l'avez jamais annoncée alors qu'elle était prévue, aux dires aussi de l'association, depuis de début.

M. le Maire : Vous avez des contacts avec l'association ?

M. Duzert : Autant que vous.

M. le Maire : Dont acte. J'interrogerai l'association sur ce genre de procédés. Cela dit, je vais répondre à votre question.

Oui, nous assumons complètement cette délibération qui est effectivement l'exonération ... Attendez M. Etcheto, je ne vous donne pas la parole, je suis en train de répondre à M. Duzert. Il y aura une exonération des loyers parce que cela est complètement et directement lié à un chantier. On n'a pas découvert qu'il y avait un chantier puisque ce chantier est la conséquence d'une décision politique qu'on assume en ce qui nous concerne. Totalement. Maintenant, si aujourd'hui on vous propose cette délibération, c'est que c'est maintenant que l'on sait dès l'instant où les travaux sont en train de commencer aujourd'hui et qu'on connaît leur durée prévisible. On sait exactement quelle peut être la hauteur de la somme qu'on peut voter. Et comme nous sommes dans l'obligation de percevoir tous les loyers sur la base des conventions qu'on a signées, il faut bien qu'on revienne aujourd'hui devant le conseil municipal pour dire effectivement qu'on ne va pas exiger des loyers pour une période où cette association ne pourra pas exploiter les salles du fait des travaux.

Alors, j'ai compris votre question ; vous pouvez voter contre, il n'y a aucune espèce de problème. Et puis voilà, vous savez, on peut ne pas être d'accord sur tout et on n'est pas d'accord sur le travail qu'on fait pour l'Atalante, mais bon... vous parlez d'opacité, etc. On a répondu plusieurs fois sur ces questions-là. C'est un leitmotiv chez vous, continuez. Nous ne savons pas gérer les affaires bayonnaises ! Et bien on verra... c'est vous qui le dites, je reprends ce que vous répétez comme une antienne, mais enfin bon. J'ai terminé sur la réponse que je voulais faire. On passe aux voix. M. Duzert, un dernier mot.

M. Duzert : Merci, un dernier mot. En bref, pourquoi vous ne nous l'avez pas dit dès le début, dans l'estimation des coûts ? C'est tout...

M. le Maire : Je croyais vous avoir répondu mais je ne dois pas être clair.

M. Duzert : Ne nous faites pas dire que nous sommes contre l'exonération. On vous a demandé le coût des travaux que vous n'avez jamais donné.

M. le Maire : Alors vous votez quoi alors ?

M. Duzert : On ne prendra pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Voilà.

M. Duzert : On reviendra sur la 54.

M. le Maire : D'accord. Alors le 54 il n'est pas encore... C'est M. Lacassagne qui va le présenter. On était sur le 53. Vous ne prenez pas part au vote. M. Iriart ? Vous votez pour. Merci. Le 54, M. Lacassagne.

Il en a parlé M. Duzert, mais bon ça ne fait rien. Non ce n'est pas grave, il faut présenter le rapport quand même.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

54. Regroupement des salles de cinéma art et essai quai Amiral Sala – Protocole transactionnel avec Madame Virginie Coumont pour indemnisation de préjudice.

M. Lacassagne : Mme Virginie Coumont est copropriétaire d'un appartement sis 2 place Sainte-Ursule, mitoyen de l'immeuble sis 5 quai Sala, dans lequel la Ville entreprend d'importants travaux de restructuration en vue d'y réaliser le regroupement des salles de cinéma art et essai. La surélévation de l'immeuble entraînera pour Mme Coumont un trouble de jouissance tel que détaillé en note explicative de synthèse et je ne jouerai pas au maître d'œuvre pour vous expliquer ce qui doit être mis en œuvre. Elle a accepté le principe d'une indemnisation, estimée à un montant de 29 880 €, couvrant tant les préjudices subis que le financement, à sa charge, des travaux nécessaires pour faire cesser une partie du trouble. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel correspondant.

M. le Maire : Bien merci, M. Lacassagne. M. Duzert, vous voulez rajouter quelque chose ? Comment ? Vous voulez parler des troubles de jouissance de Mme Coumont, c'est ça ?

M. Duzert : Il faut reconnaître que ce n'est pas très judicieux comme style d'écriture, mais bon ! C'est le texte.

M. le Maire : Juridiquement, c'est indiscutable.

M. Duzert : Donc, là-dessus, je vous ai posé plusieurs questions, pareil. Pourquoi on ne l'a pas su avant ? Y en aura-t-il d'autres ? Il me semble que oui : l'étude des dossiers, au moins trois appartements supplémentaires. Donc quand on vous demande le montant, le coût global des travaux prévisionnels, pourquoi vous ne nous l'avez pas donné avant ? Et est-ce qu'il y aura

d'autres indemnités supplémentaires ? Répondez à nos trois questions ! Donnez nous le coût global prévisionnel définitif ! En intégrant aussi le concours d'architecte, il y avait quatre fois 20 000 € à rajouter, je crois savoir qu'il y a eu des expertises avant travaux pour mesurer les dégâts qu'il pourrait y avoir, il me semble...

M. le Maire : Toujours, toujours.

M. Duzert : Donc, ça a un coût aussi, mettez le dedans. Allez au bout de la transparence. Le dossier on l'a accompagné depuis le début. C'est ça que demandent les Bayonnaises et les Bayonnais : avoir un coût global. Effectivement, il est élevé. On assumera le droit à la culture.

M. le Maire : Sur la délibération, je vais répondre quand même. Les troubles en question, on va éviter le mot, les troubles sont directement liés à l'opération et ils ne sont pas tous apparus comme des troubles indemnifiables. Je suis allé sur les lieux et je vois très bien de quoi il s'agit : c'est des ouvertures qui ont été réalisées par Mme Coumont en l'occurrence, qui sont au dessus du toit exactement. On pourrait se poser la question juridiquement s'il y avait matière à indemnisation. Moi j'étais plus que dans le doute. Soit. Aujourd'hui, il apparaît que cette indemnisation ne peut pas être discutée et c'est la raison pour laquelle on verse une somme qui doit lui revenir du fait que son bien se trouve diminué dans sa valeur. C'est le seul objet.

Vous savez, cette opération-là, on a eu beaucoup de surprises, parce que c'est ça que vous mettez en évidence. Vous savez, les opérations complexes comme ça, c'est des opérations dans lesquelles... Non écoutez, si vous voulez construire dans un champ de patate, un cinéma, ça peut être votre vision. Notre projet politique, c'est un véritable centre culturel de cinématographie à Saint-Esprit. Et c'est exactement ce à quoi nous allons parvenir. Là aussi, on peut ne pas être du même avis là-dessus. Bon écoutez en ce qui me concerne, nous irons jusqu'au bout dans ce dossier. Voilà. M. Lacassagne, vous ne vouliez rien rajouter ?

Écoutez, on va voter. Je ne me rappelle plus ce que vous ... vous ne prenez pas part au vote. Par contre les autres conseillers votent. Mme Destin, 55. Il faudrait aller vite, s'il vous plaît.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

55. Conventions d'occupation terres et ferme Uhaldia plaine d'Ansot par la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) Mélisse et Compagnie - Demande d'exonération de redevances.

Mme Destin : Monsieur Marc Dautremant, gérant de l'entreprise Mélisse et Compagnie, s'est vu confier dans le cadre d'un appel à projets, la gestion des terres cultivables sises plaine d'Ansot puis la mise à disposition de la ferme Uhaldia, afin d'y développer une activité agricole débouchant sur la transformation de plantes médicinales en huiles essentielles. Par courrier en date du 20 octobre dernier, il a fait part de sa décision de mettre fin à cette activité, son exploitation n'étant pas économiquement viable. Il sollicite en outre l'exonération de paiement des redevances dues, au titre du dernier trimestre 2015, soit une somme globale de 1 965,75 €. Il est demandé au conseil municipal d'accorder l'exonération sollicitée.

M. le Maire : Là aussi, on va exonérer d'une redevance et ce n'est pas une gabegie. C'est une personne avec laquelle on avait un projet, il se trouve que ce projet n'est pas viable et c'est bien dommage d'ailleurs par rapport à notre projet sur la plaine d'Ansot...

Mme Destin : Il y en aura un autre, probablement. Il y aura d'autres projets.

M. le Maire : D'accord. Très bien. Merci Mme Destin. On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. 56, c'est la modification du tableau des effectifs, Mme Durruty.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

56. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs suivante : une création de poste dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse pour l'exercice des missions de chef de projet de rénovation urbaine PNRQAD centre ancien, une transformation de poste et deux suppressions de postes.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas d'observations. On le vote à l'unanimité. C'est parfait. Rapport 57, Mme Durruty.

Adopté à l'unanimité.

57. Convention de mise à disposition d'agents municipaux dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone d'Ametzondo (SMAZA).

Mme Durruty : Donc en fait, la convention qui court actuellement arrive à terme au 1^{er} janvier 2016. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes d'une nouvelle convention-type de mise à disposition de trois agents municipaux de la Ville de Bayonne, bien sûr partielle pour une durée d'un an.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité. On passe aux sports, Mme Duhart, rapport 58.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

58. Réalisation d'un pôle football sur le complexe sportif de La Floride – Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Mme Duhart : L'Agglomération Côte Basque-Adour soutient l'opération de création d'un pôle football sur le complexe sportif de la Floride à hauteur de 840 000 €. La convention de financement conclue le 18 juillet 2013 étant d'une durée de deux ans, il est nécessaire aujourd'hui, en raison des travaux restant à réaliser notamment la construction des vestiaires, de la proroger de deux années supplémentaires. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

M. le Maire : Merci. Oui, Mme Herrera sur ce rapport.

Mme Herrera Landa : Alors une question, je ne sais pas s'il faut la poser au président de l'Agglomération ou au maire de Bayonne, mais je voudrais savoir quel est le support juridique de la délibération dans la mesure où effectivement, je ne sais pas, ça sera certainement une réponse au niveau des infrastructures. Mais la Communauté d'agglomération a fait le choix de ne pas

exercer la compétence sportive et cet équipement ne me semble pas non plus d'intérêt communautaire, en tout cas quand il a été réalisé, ce ne sont pas les arguments qui ont été mis en avant. Et donc sur quel support juridique et à quel titre, l'Agglo intervient sur ce projet dont elle n'assurera pas ensuite d'ailleurs la gestion ? Merci.

M. le Maire : Alors le support juridique qui m'apparaît possible ici, encore que je ne m'attendais pas à la question, mais bon je tente d'y répondre, c'est un fonds de concours, qui peut exister entre les collectivités dès l'instant où on considère qu'une opération peut présenter un intérêt communautaire. Il ne faut pas nécessairement avoir la compétence communautaire pour intervenir dans les actions communautaires. Alors, c'est ce qui explique cela. Mais je comprends très bien le sens de votre question et j'y réponds de cette manière. Allez-y.

Mme Herrera Landa : ... les équipements sportifs, il faut quand même démontrer...

M. le Maire : Et l'activité. L'équipement et l'activité.

Mme Herrera Landa : Oui, de l'activité. Il y a un certain nombre de critères et je ne pense pas, on ne va pas les énumérer parce que tout le monde est soucieux qu'on en finisse, mais ce terrain ne me semble pas répondre ou répond à très peu, et vraiment à la marge, des critères qui sont établis pour considérer qu'un équipement est d'intérêt communautaire dans le domaine du sport.

M. le Maire : Bon enfin, cette halle sportive est universitaire, vous le savez, ce n'est pas à vous que je vais dire ça.... Oui, je sais bien.

Mme Duhart : Là, c'est le vestiaire à la Floride.

M. le Maire : Reprenez Madame, allez-y.

Mme Duhart : Par rapport à l'intérêt, si je peux apporter donc quelques précisions sur ce projet. Actuellement il faut savoir que l'offre en matière de foot est conséquente. Il faut savoir qu'il y a à peu près 1 000 licenciés sur les clubs qui utilisent ces installations, il y a deux clubs fédéraux Aviron Bayonnais et les Croisés Saint-André, avec tous les niveaux de jeu ; il faut savoir aussi qu'il y a le club des Etoiles Portugaises qui est en sommeil pour l'instant mais a conservé son affiliation auprès de la Fédération française de foot et qui a pour objectif de revenir en 2016-2017, donc très certainement qu'ils utiliseront bien sûr ces installations. Il y a deux championnats corporatifs, le Tournoi du Forum et Foot pour Tous. Sachez également qu'en septembre 2015 a été créée, au sein de l'Aviron Bayonnais Football Club, une section féminine avec 50 féminines actuellement. Il y a également une montée en puissance de la section de foot adapté des Croisés Saint-André où il y a à peu près, au sein de cette section de foot adapté, une vingtaine de licenciés.

Sachez que les clubs de l'Aviron Bayonnais et des Croisés, qui comptent à peu près 850 licenciés entre les deux, utilisent quatre vestiaires qui sont assez exigus, des vestiaires situés dans des Algeco à proximité des deux terrains synthétiques de la Floride. D'où la nécessité justement de mettre en place ce projet et de le réaliser avec six vestiaires pour optimiser la rotation entre les clubs dans les vestiaires. Ce projet démarrera en mars 2016 et sera finalisé en septembre 2016 et se rajoutera au projet finalisé...

M. le Maire : Vous confirmez l'utilisation universitaire de ce lieu, Madame ?

Mme Duhart : Utilisation universitaire, c'est à l'université là où il y a donc les étudiants, on le verra, mais il y a surtout les clubs...

M. le Maire : Et l'Agglomération a la compétence en matière d'enseignement supérieur. Oui ?

Mme Herrera Landa : Juste un détail d'importance, c'est que la légitimité du besoin n'est absolument pas ... la seule question est qu'effectivement le contribuable bayonnais ne peut que s'en féliciter, puisque l'Agglo va participer à la réalisation d'un équipement sportif bayonnais. Sauf que cet équipement ne me semble pas être d'intérêt communautaire, ça serait une très bonne nouvelle que l'Agglomération décide d'intervenir en matière de compétence sportive. Donc là, on a une délibération pour un équipement sportif qui n'est pas d'enjeu communautaire avec une subvention qui vient de l'Agglo, on ne peut que s'en féliciter. Je souhaite demander simplement, je ne posais pas du tout la question de la légitimité de son usage.

M. le Maire : Je réponds que ce sont les étudiants qui utilisent ce lieu, vous ne le remettez pas en cause, j'ai bien compris. L'Agglomération que je préside, a une compétence en matière d'enseignement supérieur, c'est même pas une compétence obligatoire des communautés d'agglomération mais c'est une compétence qu'elle assume. Et effectivement aujourd'hui vous avez, au travers de cette délibération, il y en a d'autres dans d'autres lieux dans notre agglomération où vous voyez l'Agglomération intervenir dans des opérations où il y a un intérêt communautaire. Voilà, écoutez, vous votez ?

Mme Herrera Landa : ... je pense qu'il n'y a pas de support...

M. le Maire : Bon, et bien il n'y a pas de support, Mme Herrera. Allez, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, donc adopté. Je vous remercie, rapport 59.

Adopté à l'unanimité.

59. Installations sportives – Adoption des tarifs de location applicables au 1^{er} janvier 2016.

Mme Duhart : Compte tenu de l'ancienneté de certains tarifs et de la nécessité de les mettre en cohérence, il apparaît nécessaire d'actualiser les tarifs existants, d'en créer de nouveaux et de préciser les catégories d'usagers bénéficiant de tarifs préférentiels ou de gratuités. Il est ainsi précisé que pour les entraînements, stages, matchs officiels et amicaux organisés par les associations sportives domiciliées à Bayonne, les occupations d'installations sportives municipales sont accordées à titre gratuit. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, tels que présentés en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre sur cette délibération ? Il n'y en a pas, adopté. Rapport 60, rapport d'activité de l'Agglo, Mme Durruty.

Adopté à l'unanimité.

60. Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d’activité 2014.

Mme Durruty : En application de l’article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par l’Agglomération Côte Basque-Adour de son rapport d’activité pour l’année 2014, accompagné du compte administratif 2014, documents approuvés par le conseil communautaire, respectivement les 23 septembre et 11 juin 2015.

M. le Maire : Très bien, merci. Alors là, il n’y a pas de vote. On poursuit, rapport 61. Alors c’était M. Ugalde qui l’avait, il est parti. Mme Castel, 61.

Pas de vote.

61. Syndicat mixte du Musée basque et de l’histoire de Bayonne – Rapport d’activité 2014.

Mme Castel : En application de l’article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat mixte du Musée Basque et de l’histoire de Bayonne de son rapport d’activité 2014 adopté par le comité syndical le 25 février 2015, ainsi que de la balance générale du compte administratif 2014.

M. le Maire : Merci, il n’y a pas de vote. M. Esmieu, maintenant, toujours pour un rapport mais de la SEML du Makila Golf... J’en ai oublié un ? 62, c’est le Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, et c’est Christine qui l’a. Allez, Mme Lauqué.

Pas de vote.

62. Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d’activité 2014.

Mme Lauqué : En application de l’article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque de son rapport d’activité 2014, ainsi que de la balance générale du compte administratif 2014.

M. le Maire : Voilà pour le rapport. Abstentions... il n’y a pas de vote, pardon, excusez-moi. On passe au rapport suivant, la SEML du Golf du Makila, M. Esmieu.

Pas de vote.

63. SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussary-Pays Basque – Rapport pour l’année 2014 des représentants de la Ville au conseil d’administration.

M. Esmieu : Merci, M. le Maire. En application de l’article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport pour l’année 2014 de la SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussary-Pays Basque tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. C’était un rapport, il n’y a pas de vote, le rapport qui suit c’est la SEPA et M. Neys qui le présente. S’il vous plaît un peu de silence, on a presque terminé...

Non, excusez moi, à oui, c'est une SEM, exact. Alors, écoutez, on vote ! Y a-t-il des abstentions, s'il vous plaît ? Qui s'abstient ? Deux, ... Nous votons pour, et ça passe.

Le 64, la SEPA et pour laquelle il y a un vote aussi. Présentation par M. Neys.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

64. Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2014 du représentant de la ville.

M. Neys : Pour la SEPA, on recommence. En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport pour l'année 2014 de la SEPA tel que présenté en note explicative de synthèse.

Comme tout le monde l'a lu et est au courant de tout, c'est une société qui souffre beaucoup, en volume d'activité et en rentabilité, en chiffre d'affaires... un peu en tout quoi. Ça va s'améliorer, peut-être, je ne sais pas, mais ça paraît un peu compliqué parce que ça se dégrade d'année en année et les perspectives n'annoncent pas d'améliorations très significatives. Donc un résultat financier qui est en déficit, qui l'était l'année dernière et ça continue. Voilà.

M. le Maire : Bien, merci. Nous allons voter. S'il vous plaît là-dessus, y a-t-il des abstentions ? S'il vous plaît du silence, on va terminer. Oui, Monsieur ? Abstention. Y a-t-il des votes contre ? On ne prend pas part au vote et M. Nogues ? Abstention aussi, c'est parfait. Donc délibération adoptée. 65, Mme Langlois pour la Société Locale d'Épargne.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

65. Société Locale d'Épargne Pays Basque – Rapport d'activité pour l'année 2014-2015.

Mme Langlois : Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2014 de la Société Locale d'Épargne Pays Basque, tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci, il n'y a pas de vote ici, donc au passe au rapport suivant. 66, toujours Mme Langlois, c'est le dernier rapport.

Pas de vote.

66. Procivis Aquitaine Sud - Rapport du représentant de la ville au conseil d'administration pour l'année 2014.

Mme Langlois : Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2014 de la société Procivis Aquitaine Sud, tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Pas de vote non plus sur ce rapport. On a terminé.

Pas de vote.

M. le Maire : Je vous signale juste les prochains rendez-vous de notre conseil en février, nous nous trouverons... un peu de silence juste pour vous donner les dates : jeudi 18 février à 17h30 pour la séance publique. La commission générale, elle, se tiendra le 9 février à 18h00. Et au mois de mars, nous aurons une séance publique qui elle, vous aurez bien compris que la première séance ce sont les orientations budgétaires, là maintenant c'est le budget. En mars, donc nous aurons le 31 mars à 17h30 la séance publique et la commission générale se réunira le 22 mars à 18h00. Voilà, je vous remercie pour votre... Non il n'y a pas de pot ! Voilà, il n'y aura pas de match non plus, parce que c'est trop tard. Bonnes fêtes à toutes et à tous, si on ne se voit pas dans l'intervalle. Merci.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 22h00.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 10 décembre 2015.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-